

Document de la Banque Mondiale

Pour Usage Officiel Uniquement

Report No: PAD610

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

RAPPORT D'EVALUATION DE PROJET

POUR

UN DON

D'UN MONTANT DE 29.1MILLIONS DE DTS  
(EQUIVALENT A 45 MILLIONS DE DOLLARS US.)

A

LA REPUBLIQUE D'HAITI

POUR

PROJET DE PRESERVATION DU PATRIMOINE ET D'APPUI AU SECTEUR  
TOURISTIQUE

10 Avril 2014

Département du Développement Durable  
Unité de Gestion pour Haïti  
Région Amérique Latine et Caraïbes

Ce document est communiqué au public avant examen par le Conseil d'Administration. Cela n'implique pas un résultat présumé. Ce document peut être mis à jour suite à l'examen du Conseil d'Administration et le document mis à jour sera accessible au public conformément à la politique de la Banque sur l'accès à l'Information

## EQUIVALENTS EN DEVICES

(Taux de change du 14 mars , 2014)

Unité monétaire = Gourde Haïtienne  
 HT 1.00 = US\$ 0.023  
 US\$1.00 = HT 43.23

Année Fiscale  
 1<sup>er</sup> octobre – 30 septembre

## ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACDI	Agence Canadienne de Développement International
AFD	Agence Française de Développement
AF	Année Fiscale
AFH	Année Fiscale Haitienne (Octobre 1 – Septembre 30)
AGP	Autorité de Gestion du Parc
ATH	Association Touristique d'Haïti
BDS	<i>Business Development Services</i> – Services de Développement des Affaires
BID	Banque Inter-Américaine de Développement
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BM	Banque mondiale
BRH	Banque centrale de la République d'Haïti
CD	Compte Désigné
CER	<i>Contingent Emergency Response</i> - Intervention Rapide en Cas de Crise
CF	Cadre Fonctionnel
CGES	Cadre de Gestion Environnemental et Social
CIAT	Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
DB	Doing Business
DEP	Document D'Evaluation de Projet (PAD)
ES	Evaluation Sociale
EU	Etats Unis
GF	Gestion Financière
ICOMOS	International Council on Monuments and Sites - Conseil International des Monuments et Sites
IDA	Association Internationale de Développement
ISN	<i>Interim Strategy Note</i> - Note de Stratégie Intérimaire
ISPAN	Institut de Sauvegarde du Patrimoine National
LAC	<i>Latin America and the Caribbean</i> – Amérique Latines et Caraïbes
MC	Ministère de la Culture
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MDE	Ministère de l'Environnement
MDOD	Maître d'Ouvrage Délégué
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances

MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MO	Manuel Opérationnel
MPME	Micro, Petites et Moyennes Entreprises
MT	Ministère du Tourisme
OGD	Organisation de Gestion de la Destination
OAS	<i>Organization of American States</i> – Organisation des Etats d'Amérique
ODP	Objectif de Développement du Projet
ORAF	<i>Operational Risk Assessment Framework</i> – Cadre d'Evaluation des Risques Opérationnels
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PDNA	<i>Post-Disaster Needs Assessment</i> - Evaluation des Besoins Post-desastre
PGE	Plan de Gestion Environnementale
PIB	Produit Interieur Brut
PNH-CSSR	Parc National Historique Citadelle-Sans Souci-Ramiers
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	<i>Project Preparation Advance</i> Avance de Préparation de Projet
PRODEPUR	Projet de Développement Participatif Urbain
PSIA	<i>Poverty and Social Impact Assessment</i> – Evaluation de la Pauvreté et des Impacts Sociaux
PTDT	Projet de Transport et de Développement Territorial
RCCL	Royal Caribbean Cruise Line
RIB	Revenu Interieur Brut
S&E	Suivi et Evaluation
SFI	Société Financière Internationale
TCC	Table de Concertation Communale
TRE	Taux de Rentabilité Economique
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, les Sciences et la Culture
USAID	<i>United States Agency for International Development</i> Agence des Etats Unis pour le Développement International
US\$	Dollars des Etats Unis
UTE	Unité Technique d'Exécution
VAN	Valeur Actuelle Nette
WHC	<i>World Heritage Committee</i> - Comité du Patrimoine Mondial
ZEI	Zone Economique Intégrée

Vice Président Régional:	Hasan Tuluy
Envoyée Spéciale:	Mary Barton Dock
Directeur Sectoriel:	Ede Ijjasz-Vasquez
Manager Sectoriel:	Anna Wellenstein
Chargée de Projet:	Sylvie Debomy
Co-Chargée de Projet:	Maria Kim

**HAITI**  
**Projet de Préservation du Patrimoine et d'Appui au Secteur Touristique**

**TABLE DES MATIERE**

	<b>Page</b>
<b>I. CONTEXTE STRATEGIQUE.....</b>	<b>7</b>
A. Contexte du Pays.....	7
B. Contexte sectoriel et Institutionnel .....	8
C. Objectifs de Niveau Supérieur auxquels le Projet contribue. <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
<b>II. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU PROJET.....</b>	<b>12</b>
A. ODP.....	12
B. Bénéficiaires du Projet.....	12
C. Indicateurs de Résultats .....	12
<b>III. DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>13</b>
Introduction.....	13
A. Composantes du Projet .....	13
B. Financement du Projet .....	14
C. Instrument de Financement.....	16
C. Leçons Reflétées dans la Conception du Projet.....	16
<b>IV. MISE EN OEUVRE.....</b>	<b>17</b>
A. Arrangements Institutionnels et Modalités de Mise en Oeuvre.....	17
B. Suivi et Evaluation.....	18
C. Pérennité .....	19
<b>V. RISQUES MAJEURS ET MESURES DE MITIGATION.....</b>	<b>19</b>
A. Tableau Résumé des Risques .....	19
B. Explication de la notation de risque.....	19
<b>VI. RESUME DE L'EVALUATION.....</b>	<b>20</b> <b>Erreur ! Signet non défini.</b>
A. Analyse Economique et Financière .....	20
B. Evaluation Technique .....	21
C. Gestion Financière .....	22
D. Passation des Marchés .....	22

E. Evaluation Sociale (y compris les aspects de sauvegarde) .....	23
F. Evaluation Environnementale (y compris les aspects de sauvegarde) .....	24
<b>Annexe 1: Cadre de Résultats et de Suivi .....</b>	<b>26</b>
<b>Annexe 2: Description Détaillée du Projet.....</b>	<b>29</b>
<b>Annexe 3: Modalités de Mise en Oeuvre.....</b>	<b>43</b>
<b>Annexe 5: Plan d'Appui à la Mise en Oeuvre .....</b>	<b>59</b>
<b>Annexe 6: Analyse Economique .....</b>	<b>59</b>

**Carte BIRD 40855**

**RESUME DES DONNEES DU DEP***Haiti**Préservation du Patrimoine et Appui au Secteur Touristique (P144614)***DOCUMENT D’EVALUATION DE PROJET***Amérique Latine et Caraïbes**LCSDU*

Rapport No.: PAD610

<b>Information de base</b>			
Projet ID P144614	Catégorie Environnementale B –Evaluation Partielle	Chargée d’Equipe de Projet Sylvie Debomy	
Instrument Financier Financement de Projet d’Investissement	Contraints de Fragilité et/ou de Capacité [ ]		
	Intermédiaires financiers [ ]		
	Séries de Projets [ ]		
Date de démarrage d’exécution du Projet 31 Août 2014	Date de fin d’exécution du Projet 28- Février 2020		
Date de mise en vigueur envisagée 31-Août-2014	Date de clôture envisagée 31-Août 2020		
Avec le concours de la SFI Non			
Manager Sectoriel Anna Wellenstein	Directeur Sectoriel Ede Jorge Ijjasz-Vasquez	Envoyée Spéciale Mary A. Barton-Dock	Vice Président Régional Hasan A. Tuluy
Emprunteur: Ministère de l’Economie et des Finances			
Agence Responsable: UNITE TECHNIQUE D’EXECUTION			
Contact: Téléphone No.:	MICHAEL DE LANDSHEER 509-3701-3646	Titre: Email:	Directeur Exécutif mdelandsheer@ute.gouv.ht
<b>Données Financières du Projet (en million de USD)</b>			
[ ] Prêt	[ ] Don	[ ] Garantie	
[ ] Crédit	[x] IDA Grant	[ ] Autre	
Coût total du projet:	45.00	Financement Total:	45.00
Déficit de financement:	0.00		

Source de Financement		Montant							
Emprunteur/Bénéficiaires		0.00							
Don IDA		45.00							
Total		45.00							
Estimation des Décaissements (en million de USD)									
Année Fiscale	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	0000
Annuel	0.80	3.50	5.00	10.00	10.00	12.00	3.70	0.00	0.00
Cumulatif	0.80	4.30	9.30	19.30	29.30	41.30	45.00	45.00	0.00
Objectifs de Développement du Projet									
Les objectifs du projet sont de : (i) accroître l'attractivité des sites culturels du Nord d'Haïti pour les touristes, (b) améliorer le cadre de vie pour les résidents vivant dans le Nord de Haïti, et (c) appuyer la capacité du Gouvernement à répondre rapidement et efficacement à une situation d'urgence définie, en cas de nécessité									
Composantes									
Nom des Composantes						Coût (million USD)			
1.Sites du patrimoine culturel physique et circuits touristiques dans le PNH et le centre historique de Cap - Haïtien.						28.00			
2.Investissements locaux à Dondon, Milot et Cap-Haïtien						7.00			
3.Développement inclusif du secteur touristique						4.00			
4. Intervention Rapide en Cas de Crise						1.00			
5.Exécution, évaluation et suivi du projet						5.00			
Données Institutionnelles									
Conseil Sectoriel									
Développement urbain									
Secteurs / Changement Climatique									
Secteur (Maximum 5 et total % doit être égal à 100)									
Secteur principal	Secteur	%	Adaptation Co-bénéfices %	Mitigation Co-bénéfices %					
Public Administration, Law, and Justice Administration publique, Droit et Justice	Secteur Administration publique générale	50							
Industrie et Commerce	Autre commerce domestique et international	35							
Eau, assainissement et protection contre les inondations	Secteur Eau, assainissement et	15							

	protection contre les inondations			
Total		100		
<input checked="" type="checkbox"/> Je certifie qu'il n'y a pas d'information sur les avantages en matière d'adaptation et de mitigation pour le changement climatique applicables au projet..				
<b>Thèmes</b>				
Thème (Maximum 5 et total % doit être égal à 100)				
Thème principal	Thème	%		
Développement urbain	Patrimoine	60		
Développement urbain	Habitat et services urbains pour les populations pauvres	15		
Développement urbain	Autre développement urbain	10		
Développement du secteur privé et de la finance	Appui aux micro, petites et moyennes entreprises	10		
Secteur de la gouvernance publique	Autre secteur de la gouvernance publique	5		
Total		100		
<b>Conformité</b>				
<b>Politique</b>				
Est-ce que le projet se démarque du CAS en terme de contenu ou sur d'autres aspects significatifs?		Oui [ ]	Non [X]	
Le projet requiert-il une dérogation quelconque des politiques de la Banque mondiale?		Oui [ ]	Non [X]	
Cela a-t-il été approuvé par la Direction de la Banque mondiale?		Oui [ ]	Non [ ]	
Le projet nécessite-t-il une autorisation du Conseil d'Administration de la Banque mondiale pour cette dérogation ?		Oui [ ]	Non [X]	
Le projet répond-il aux critères régionaux d'état d'avancement satisfaisant de préparation ?		Oui [X]	Non [ ]	
<b>Politiques de sauvegarde déclenchées par le projet</b>				
		<b>Oui</b>	<b>Non</b>	
Evaluation environnementale OP/BP 4.01		<b>X</b>		
Habitats naturels OP/BP 4.04		<b>X</b>		
Forets OP/BP 4.36		<b>X</b>		
Gestion antiparasitaires OP 4.09		<b>X</b>		
Ressources patrimoniales OP/BP 4.11		<b>X</b>		
Peuples indigènes OP/BP 4.10			<b>X</b>	
Réinstallation involontaire OP/BP 4.12		<b>X</b>		
Sûreté des barrages OP/BP 4.37			<b>X</b>	

Projets sur des voies d'eaux internationales OP/BP 7.50			<b>X</b>
Projets dans des aires litigieuses OP/BP 7.60			<b>X</b>
<b>Clauses légales</b>			
<b>Titre</b>	<b>Récurrent</b>	<b>Date limite</b>	<b>Fréquence</b>
Préparation et mise en œuvre d'un Plan de Gestion du Parc		31 Août 2016	
<b>Description de la clause légale</b>			
Le Bénéficiaire : (a) au plus tard deux ans après la Date d'Entrée en Vigueur, soumet au Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO pour revue et approbation le plan de gestion du PNH-CSSR préparé sous la composante A.2 (a); et (b) immédiatement après son approbation par le Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, met en œuvre le dit plan de gestion du parc en accord avec ses termes.			
<b>Titre</b>	<b>Récurrent</b>	<b>Date limite</b>	<b>Fréquence</b>
Etablissement et maintien de l'Autorité de gestion du PNH-CSSR	<b>x</b>		Annuel
<b>Description de la clause légale</b>			
Au plus tard 30 mois après la Date d'Entrée en Vigueur, le Bénéficiaire met en place, et maintient par la suite, une autorité chargée de la gestion du PNH-CSSR dotée d'effectifs suffisants et d'un budget jugés satisfaisants par l'Association.			
<b>Conditions</b>			
<b>Source de Financement</b>	<b>Titre</b>	<b>Type</b>	
	Approbation du Manuel d'Opérations du Projet	Mise en vigueur	
<b>Description de la Condition</b>			
Le Bénéficiaire a adopté le Manuel d'Opérations du Projet dont la forme et la substance sont jugées acceptables à la Banque			
<b>Source de Financement</b>	<b>Titre</b>	<b>Type</b>	
	Signature des Protocoles d'Arrangements Institutionnels entre les institutions partenaires du Projet	Mise en vigueur	
<b>Description de la Condition</b>			
Les Protocoles d'Arrangements Institutionnels ont été signés par les parties concernées			
<b>Source de Financement</b>	<b>Titre</b>	<b>Type</b>	
	Etablissement de l'Organisation de Gestion de la Destination	Décaissement	
<b>Description de la Condition</b>			
Aucun retrait ne peut être effectué au titre de la Catégorie (3)(b) à moins que : (i) l'OGD n'ait été dûment établie et dotée de ressources humaines de manière satisfaisante à l'Association et que (ii) l' Accord-Cadre dont le fond et la forme jugés satisfaisants par l'Association n'ait été signés par les parties concernées			
<b>Source de Financement</b>	<b>Titre</b>	<b>Type</b>	

	Approbation d'un manuel décaissement pour la composante contingente	Décaissement	
<p><b>Description de la Condition</b> Aucun retrait ne peut être effectué au titre de la Catégorie (4), pour régler des Dépenses d'Urgence dans le cadre de la Composante D du Projet à moins que l'Association ne se soit satisfaite, et ait informé le Bénéficiaire de sa satisfaction que toutes les conditions décrites dans l'Accord de Financement Annexe 2, Section Section IV, Partie B (d), (i) à (iv) ont été remplies conformément aux dites activités.</p>			
<b>Source de Financement</b>	Titre	<b>Type</b>	
	Approbation d'un manuel opérationnel pour les dons aux événements communautaires et de tourisme	Décaissement	
<p><b>Description de la Condition</b> Aucun retrait ne peut être effectué au titre de la Catégorie (3)(c) à moins que l'UTE n'ait adopté un Guide Opérationnel pour les dons aux événements communautaires et de tourisme dont le fond et la forme sont jugés satisfaisants par l'Association</p>			
<b>Composition de l'Equipe</b>			
<b>Bank Staff</b>			
<b>Name</b>	<b>Titre</b>	<b>Specialisation</b>	<b>Unité</b>
Sylvie Debomy	Urbaniste Sr	Chargée de projet	LCSDU
Maria Deborah Kim	Sp. Développement du Secteur Privé	Co-Chargée de projet	LCSPF
Joan Dessaint Fomi	Sp. Développement Urbain Sr	Patrimoine Bâti, DRM,	LCSDU
Hannah R. Messerli	Sp. Développement du Secteur Privé Sr.	Secteur Privé, Tourisme	AFTFE
Guido Licciardi	Sp. Développement Urbain	Patrimoine	UDRUR
Jean-Claude Balcet	Consultant	Economie, Developpement Local	AFTA1
Alex Pio	Consultant	Tourisme, Organisation de Destion de Destination	LCSDU
Pierre Xavier Bonneau	Sp. Infrastructure Sr.	Infrastructure	LCSTR
Ghada Youness	Avocate Sr	Legal	LEGLE
Victor Ordonez	Sp. Financier Sr	Décaissement	CTRLN
Nyaneba E. Nkrumah	Sp. Gestion des Ressources Naturelles Sr	Environnement.	LCSSEN
Peter F. B. A. Lafere	Sp. Développement Social	Developpement Social	LCSSO
Penelope Demetra Fidas	Sp. Développement du Secteur Privé	Analyse Economique	CICBR
Margaret Patricia Henley Barrett	Sp. Opérations	DRM	LCSDU
Prosper Nindorera	Procurement Sp. Passation des Marchés Sr	Passation des Marchés	LCSPT
Aboubacar Magassouba	Consultant	Passation des Marchés	LCSPT

Fabienne Mroczka	Sp. Gestion Financière Sr	Gestion Financière	LCSFM		
Josue Akre	Sp. Gestion Financière	Gestion Financière	LCSFM		
Ana F. Daza	Assistante de Programme Linguiste	ACS	LCSFU		
Djeanane Monfort	Team Assistante d'Equipe	ACS	LCCHT		
<b>Localisations</b>					
<b>Pays</b>	<b>Division Administrative</b>	<b>Localisation</b>	<b>Prévu</b>	<b>Effectif</b>	<b>Commentaires</b>
Haiti	Nord	Parc National Historique, Cap-Haitien, Milot , Dondon	<b>X</b>		Patrimoine, investissements locaux, services touristiques



## I. CONTEXTE STRATEGIQUE

### A. Contexte du Pays

1. Connue jadis sous le qualificatif de "perle des Antilles", Haïti fut, avec Cuba, l'une des destinations touristiques les plus recherchées des Caraïbes, au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle. Aujourd'hui, avec un PIB par habitant de 771 dollars des Etats Unis (2012) et classé comme le pays le plus pauvre des Amériques, la nation récupère des effets dévastateurs du tremblement de terre de janvier 2010 et s'efforce de développer de nouvelles sources de croissance économique.

2. Le tremblement de terre massif qui a causé plus de 200 000 morts, a entraîné des dommages et pertes de plus de 7,9 milliards de dollars (120 % du PIB) et les besoins de reconstruction ont été estimés à 11,3 milliards de dollars. En 2010 l'économie s'est contractée de 5,4 %, inversant la tendance de croissance modeste des 5 années précédentes. Plus de la moitié (56,5 pourcent) des 10 millions de d'habitants vis dans la pauvreté et 38 pourcent vivent dans une pauvreté extrême. Le chômage reste élevé et l'emploi essentiellement informel (seulement 19 pourcent de la population adulte reçoit un salaire régulier et 79 pourcent sont des travailleurs indépendants. Les femmes sont deux fois plus susceptibles d'être au chômage (36 pourcent et les hommes 19 pourcent). En outre, les conditions de travail sont précaires et les revenus modestes. Le PIB d'Haïti est fortement concentré à Port-au Prince (PaP) et les provinces sont inégalement développées, manquant d'infrastructures de base et de services, avec des zones rurales affichant les taux de pauvreté les plus élevés de 74 pourcent. Au cours des années, à peu près 1 million d'Haïtiens ont émigré, principalement en République dominicaine (RD), aux États-Unis d'Amérique (EU) et au Canada.

3. Quoiqu'il en soit, quatre ans après le tremblement de terre, l'économie haïtienne montre des signes d'amélioration. Depuis 2011, le Gouvernement a travaillé avec les partenaires d'Haïti pour que la population bénéficie des retombées du développement et pour décentraliser les activités économiques. La croissance est estimée à 4 pourcent pour l'année fiscale haïtienne (AFH) 2013, contre 2,8 pourcent observée en AFH 2012, principalement en raison d'une recrudescence de la production agricole, de la construction et du secteur industriel, en particulier l'industrie textile et du vêtement. Le gouvernement a lancé un programme national d'exemption des frais scolaires et d'alimentation scolaire et lancé plusieurs programmes de filet de sécurité sociale. Les indicateurs de sécurité se sont améliorés avec une tendance à la baisse des homicides, des enlèvements et des incidents de violence et troubles civils en 2013 par rapport à 2012. Malgré des problèmes résiduels importants, les efforts du Gouvernement visent à améliorer le climat d'investissement et à encourager l'esprit d'entreprise, ainsi que les partenariats publics-privés pour le développement des infrastructures. Avec un meilleur environnement d'affaires, l'amélioration des infrastructures physiques et l'investissement dans le capital humain, Haïti a le potentiel d'attirer de nouveaux investissements dans l'industrie agroalimentaire, le textile et le tourisme grâce à son abondance de main d'oeuvre et de la proximité des États-Unis pour l'expédition des produits, des atouts qui peuvent être utilisés comme plate-forme de développement à plus long terme.

4. Tout en réalisant que le développement du tourisme en Haïti sera difficile, le pays capture l'imagination d'un grand nombre et l'intérêt pour voyager dans le pays est croissant. Haïti possède des atouts qui la positionnent favorablement pour redéployer son industrie touristique.

Citons l'extraordinaire beauté naturelle de son littoral, sa proximité avec les grands marchés touristiques francophones, anglophones et hispanophones, son patrimoine riche, sa culture locale et artistique vibrante et plusieurs sites impressionnants d'une importance historique pour les Haïtiens, les antillais et le monde. La valeur symbolique de sites tels que l'emplacement du premier débarquement de Christophe Colomb dans les Amériques et la première émancipation réussie de la domination coloniale par un peuple de couleurs ont d'attrait universel.

## **B. Contexte Sectoriel et Institutionnel**

**5. Approche de Développement Régional.** Après le tremblement de terre, le Gouvernement et le secteur privé ont tous souligné la nécessité d'une décentralisation économique dans trois régions (Nord, Centre et Sud), pour assurer une croissance équitable et durable dans tout le pays et créer des débouchés économiques à l'extérieur de la capitale. Le Nord a un fort potentiel de développement régional au travers du tourisme avec ses biens patrimoniaux culturels et naturels de classe mondiale. Parmi ces biens on peut citer, le Parc National historique-Citadelle, Sanssouci et Ramiers (PNH-CSSR), site classé au Patrimoine Mondiale des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO); une architecture coloniale dans le centre historique de Cap-Haïtien (la capitale du Nord et deuxième ville du pays); et le port touristique de Labadie, où les bateaux de croisière de Royal Caribbean Cruise Line (RCCL) accostent chaque semaine.

6. Le nord de Haïti est aussi riche en culture intangible, en particulier les fêtes annuelles de Saints Patrons qui attirent 1 million de visiteurs nationaux et internationaux entre juin et septembre chaque année – avec un grand nombre de visiteurs en provenance de la diaspora. Le nord de Haïti abrite aussi de nombreux monuments historiques et sites uniques dans le pays, y compris : l'archéologie des Amérindiens Taïnos, les sites du premier fort et campement de Christophe Colomb dans les Amériques; le site de la défaite des Français et, d'une valeur toute particulière, la forteresse de la Citadelle Henry, le symbole de l'indépendance haïtienne. La forteresse de la Citadelle est un des sites touristiques les plus attrayants du pays et de stature notable dans les Caraïbes. Ces sites et leur caractère historique constituent des bases solides pour le développement du tourisme, et en particulier du tourisme patrimonial.

**7. Une Demande Touristique en augmentation.** Les chiffres du Ministère du Tourisme (MT)<sup>1</sup> montrent qu' Haïti a reçu le plus grand volume de touristes au cours du premier trimestre de 2013 depuis 2007 et qu'entre 2007 et 2011, le volume de touristes internationaux a augmenté en moyenne de 4,9 pourcent par an, malgré la crise financière mondiale en 2008 et les catastrophes qui ont frappé Haïti en 2008 et 2010. Selon une étude empirique récente sur le potentiel touristique d'Haïti,<sup>2</sup> 56 pourcent des touristes en Haïti proviennent de la Diaspora haïtienne. Les Etats-Unis génèrent la plus grande part des visiteurs de Haïti. Les plus grands tours opérateurs américains ont confirmé que la Citadelle est « le » produit que Haïti doit vendre et que les atouts historiques et archéologiques dans le Nord sont le principal moteur de la demande du marché pour Haïti. Les statistiques les plus récentes recueillies par le MT pour la

---

<sup>1</sup>BUST (Bulletin de statistiques touristiques), Ministère du Tourisme, janvier à mars 2013.

<sup>2</sup>Is Tourism Haiti's Magic Bullet? An Empirical Treatment of Haiti's Tourism Potential, by Athena R. Kolbe, Keely Brookes and Robert Muggah (Juin 2013).

période 2013 montrent une moyenne de 2 800 visiteurs par mois au Parc National Historique, avec une projection prudente de 30 000 visiteurs pour 2013.

**8. Le Tourisme est une industrie à forte intensité de main-d'oeuvre qui stimule le secteur privé par l'emploi et la création de nouvelles entreprises.** Les revenus générés par les touristes internationaux étaient de 312 millions de dollars en 2009, ce qui représentait environ 34 pourcent de la valeur des exportations totales de services d'Haïti et 8 % du PIB cette même année<sup>3</sup>. Les revenus du tourisme devraient augmenter sensiblement au cours des cinq à dix prochaines années<sup>4</sup>. La RCCL loue le terminal de Labadie au Gouvernement haïtien depuis environ 25 ans et estime qu'un nombre croissant de passagers de croisière pourrait visiter Labadie en 2015, si les contraintes sont levées. La RCCL a contribué une grande partie des revenus touristiques en Haïti depuis 1986. Malgré la taxe touristique, les liens directs avec l'économie locale ne sont pas pleinement mis à profit dans la mesure où, en général, les touristes ne quittent pas l'enclave de Labadie, en partie en raison du manque de moyens de transport adéquats, d'infrastructures et de sites touristiques convenablement entretenus. Tandis que les excursionnistes de la RCCL représentent un premier groupe de touristes potentiels vers d'autres sites du Nord de Haïti, il est attendu que les impacts économiques et profits pour la collectivité locale proviendront encore plus des touristes nationaux et internationaux, attirés par une variété de sites et d'expériences locales. Actuellement les principales sources de marchés pour le tourisme en Haïti sont : le Canada et les États-Unis (y compris la diaspora haïtienne ; la République Dominicaine; les autres îles françaises des Caraïbes; Turks et Caïcos; et les touristes internes voyageant dans le pays.

**9. Un accès diversifié aux zones de destination profite à la population locale tout en permettant une expansion du tourisme.** Les récentes améliorations au niveau des infrastructures aéroportuaires à l'aéroport International de Cap-Haïtien et celles en cours permettront l'atterrissage d'avions plus gros en provenance directement des États-Unis et d'autres pays. En attendant l'approbation de la FAA, American Airlines prévoit de mettre en place un vol régulier direct des États-Unis vers Cap-Haïtien. La réhabilitation de la Route Nationale 3 (RN3) de Port au Prince à Cap-Haïtien augmentera considérablement l'accès routier à la zone.

**10. En Haïti, le tourisme fait face à des contraintes que le développement du secteur dans le Nord peut progressivement aider à adresser.** Le développement touristique d'Haïti est étouffé par une image récurrente d'un pays politiquement instable, dangereux et violent. Toutefois, une étude globale sur les homicides de 2011 du Bureau des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODP) révèle que le taux d'homicides en Haïti est beaucoup plus faible que dans d'autres pays voisins<sup>5</sup>. Ce taux d'homicide n'a pas empêché les touristes de visiter ces pays<sup>6</sup>. C'est pourquoi, il y a beaucoup de travail à faire sur le plan de la sensibilisation et la promotion d'une image différente d'Haïti. Le Ministère du Tourisme prend très au sérieux la sécurité des touristes, et le budget 2014 inclus de nouveaux fonds pour une force de police

---

<sup>3</sup> <http://data.worldbank.org>.

<sup>4</sup> Parcs Canada, Mabaye Dia. "Mécanismes de Mise en Place d'une Structure/Équipe de Gestion du PNH-CSSR" 2011.

<sup>5</sup> 6.9 pour 100 000 personnes en Haïti contre 52 en Jamaïque, 35 à Trinidad, 28 aux Bahamas et 24 en RD.

<sup>6</sup> En 2012, 4.3 millions de touristes ont visité la RD, 2 millions la Jamaïque 1.3 million les Bahamas.

touristique. Alors qu'une initiative « Label Haïti » a déjà généré des résultats positifs, il y a un grand besoin de campagnes plus agressives et plus ciblées.

**11. Les mises en garde officielles émises par les pays étrangers au profit de leurs citoyens voyageant en Haïti sont un facteur important quand il s'agit de choisir Haïti comme destination touristique.** L'avertissement émis aux voyageurs en provenance des États-Unis vers Haïti a été révisé le 13 août 2013, ainsi que celui pour les Canadiens, visant à mieux définir les zones à risques et la nature du risque. Le Nord, en tant que destination régionale, n'est pas identifié comme une zone de risque élevé.

**12. Le Gouvernement actuel est le premier à soutenir activement le tourisme comme moteur de croissance<sup>7</sup>.** Le MT encourage le développement régional du tourisme dans trois régions y compris la côte nord. Les principes directeurs de la stratégie touristique pour 2013-2014 visent à: (i) appuyer le développement de l'industrie touristique, (ii) développer un code des investissements plus compétitif, (iii) promouvoir des partenariats publics-privés dans des projets d'accueil et d'infrastructure, (iv) promouvoir le développement durable par le respect de l'intégrité culturelle, la protection de l'environnement, la durabilité des produits et la participation communautaire. Le Plan d'Action pour le tourisme à court terme 2013-2014 du MT est fortement axé sur l'amélioration des infrastructures (aéroports, ports, etc.) pour faciliter l'accès aux sites touristiques importants dans les trois régions.

**13. Les actions des secteurs public et privé haïtien reflètent la priorité accordée au développement du Nord comme destination touristique.** Le MT travaille avec le secteur privé pour améliorer la capacité d'accueil existante et des installations pour des congrès ainsi la construction d'écoles/centres de formation d'hôtellerie. Le budget de l'année fiscale haïtienne de 2014 du MT a augmenté de 26 % et plusieurs investissements ont été consentis dans et autour du PNH-CSSR, y compris le recrutement du personnel pour travailler sur des sites touristiques. La Région Nord a bénéficié de plusieurs investissements internationaux importants ces dernières années, notamment : la construction du Parc industriel de Caracol, la construction de l'Université de Limonade, des activités de la RCCL en augmentation à Labadie, des industries de textile et de petite industrie dans la zone franche de CODEVI à Ounaminthe et un projet de développement du futur port. Dans le domaine du tourisme, le fonds d'investissement multilatéral de la BID, avec l'ONG Canadienne CECI (Centre d'Etudes et de Coopération Internationale), mettent actuellement en œuvre le Projet de Développement Touristique pour le nord de Haïti, qui a jeté les bases pour le développement du tourisme autour de la destination, en particulier grâce aux efforts visant à établir une Organisation de Gestion de la Destination (ODG), un partenariat entre les acteurs publics et privés dans le Nord, qui jouera un rôle central dans la planification et développement touristique à l'avenir.

**14. Un patrimoine culturel conforté et préservé est un élément fondamental du développement d'un tourisme durable et économiquement rentable.** La conservation du patrimoine dans un endroit exposé à des risques naturels majeurs implique de réduire sa vulnérabilité vis-à-vis de ces risques. Le Comité du Patrimoine Mondial (WHC) a mis en évidence l'extrême vulnérabilité du PNH-CSSR au risque sismique et en particulier de la citadelle et la nécessité d'intervenir à la fois en urgence à court terme et à long terme sur une

---

<sup>7</sup> Richard Buteau, Association du Tourisme Haïtien ATH, Président 2013.

série de mesure de protection pour une amélioration durable de la résistance sismique des bâtiments les plus vulnérables. Le séisme de 2010 a aussi souligné la vulnérabilité des biens du patrimoine architectural et la nécessité d'empêcher leur destruction irréversible par un renforcement structurel préventif. Au Cap-Haïtien, les principaux bâtiments historiques sont dans un état critique ou partiellement effondrés. Le projet présente une occasion unique d'entreprendre un diagnostic sismique, de faire des propositions de stabilisation et de renforcement sismique.

**15. La gestion du PNH-CSSR est d'une importance primordiale pour le développement durable du tourisme dans le Nord.** Comme première étape à la mise en place d'une Autorité de Gestion du Parc (AGP), le Gouvernement a créé un Comité Interministériel visant à coordonner les activités des organismes gouvernementaux principaux impliqués dans la préservation des sites. Toutefois la structure opérationnelle avec un mandat clair, ainsi que le budget de fonctionnement n'ont pas encore été établis.

### **C. Objectifs de niveau supérieur auxquels le projet contribue**

**16. Le Project est directement en ligne avec la Note de Stratégie Intérimaire pour Haïti pour l'AF 13-14 (ISN2 – Rapport 71885-HT), discutée par les directeurs exécutifs de la Banque mondiale le 27 septembre 2012.** La Note de stratégie indique l'utilisation de la deuxième tranche de 500 millions de dollars alloués à Haïti par le Guichet d'Intervention de Crise de IDA 16 en réponse au tremblement de terre. L'objectif stratégique de l'ISN2 est de soutenir le gouvernement d'Haïti dans la mise en œuvre de la reconstruction durable après le séisme et de passer de la phase d'urgence à celle de développement, en mettant l'accent sur: (i) la réduction de la vulnérabilité et l'augmentation de la résilience ; (ii) l'incitation à la reconstruction durable ; (iii) la reconstitution du capital humain ; et (iv) la promotion d'une croissance inclusive. Le renforcement de la gouvernance est un thème transversal. Le projet constitue un instrument clé pour la réalisation des quatre objectifs stratégiques. Il est aussi conforme à l'orientation claire de la ISN2 en faveur du développement régional en prévoyant des intrants essentiels à une croissance soutenue inclusive induite par le secteur privé. Le projet répond également directement aux priorités du gouvernement en terme de promotion des investissements, de facilitation à la création d'emplois durables et de promotion de la décentralisation économique. Les activités complètent et sont coordonnées avec d'autres projets de la Banque, mettant à profit, par exemple, les investissements de la Banque dans le secteur des routes, de l'énergie, du développement territorial et local et du développement des affaires et des investissements (BDIP, P123974).

*17. Promouvoir une prospérité partagée.* Le projet vise à soutenir les efforts du gouvernement pour améliorer la répartition de la croissance en dehors de la capitale grâce à un programme d'infrastructures pour attirer les investissements privés, favoriser l'accès aux opportunités économiques et améliorer les conditions de vie dans une zone où moins de 25% de la population vit avec plus de 2US\$ par jour.

*18. Mettre fin à la pauvreté extrême.* Le projet vise à favoriser de meilleures conditions de vie, de services et à offrir des possibilités d'emploi dans une région vulnérable aux aléas récurrents naturels et où la moitié de la population vit dans la pauvreté extrême – ce pourcentage pouvant même dépasser 60% dans certaines zones. La région est particulièrement vulnérable vu son

exposition aux aléas naturels et les difficiles conditions en découlant qui affectent la santé des populations, les activités économiques et l'accès aux services y compris aux moyens de transport.

19. *Améliorer la résilience de l'environnement bâti, y compris des biens patrimoniaux.* Le projet met fortement l'accent sur la réduction du risque de destruction irréversible des biens patrimoniaux, en protégeant les vies humaines contre les catastrophes naturelles.

## **II. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET**

### **A. ODP**

20. Les objectifs du projet sont de : (i) accroître l'attractivité des sites culturels du Nord d'Haïti pour les touristes, (b) améliorer le cadre de vie pour les résidents vivant dans le Nord de Haïti, et (c) d'appuyer la capacité du Gouvernement à répondre rapidement et efficacement à une situation d'urgence définie, en cas de nécessité.

21. Les ODP seront atteints à travers: (i) d'investissements physiques pour améliorer la résilience, restaurer, conserver et mettre en valeur des biens patrimoniaux et mettre à niveau des infrastructures locales ; (ii) un soutien aux capacités de gestion du PNH-CSSR et des biens culturels ainsi qu'à la promotion et le développement d'un tourisme responsable; et (iii) une provision pour renforcer la capacité du gouvernement haïtien à répondre promptement et efficacement à une situation d'urgence éligible. Les activités seront axées sur un nombre limité d'investissements avec des objectifs clairs et ciblés: (i) renforcer la résilience, l'attractivité et la gestion des biens patrimoniaux et sites ; (ii) promouvoir des circuits et des attractions touristiques; et (iii) fournir des opportunités économiques pour la population locale.

### **B. Bénéficiaires du projet**

22. Les bénéficiaires directs du projet incluront les communautés locales dans le Nord et les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) liés à la chaîne de valeur du tourisme, les entrepreneurs et les employés du secteur touristique, qui bénéficieront d'un meilleur accès à la zone, aux services, de sites touristiques mieux entretenus dans le Nord, d'une amélioration des conditions de vie et d'opportunités supplémentaires pour développer des circuits et nouvelles destinations.

### **C. Indicateurs de résultats de niveau ODP**

23. Les indicateurs de résultats suivants mesureront le niveau d'atteinte des ODP :

- Les bâtiments restaurés ont un comportement parasismique amélioré vis-à-vis d'un événement sismique de magnitude 8,5 sous l'échelle de Richter
- Le Parc est coiffé par une Autorité de Gestion efficace contribuant à sa gestion soutenable
- La population dans les zones du projet est satisfaite de la qualité des infrastructures financées par le projet

- Le nombre d'entrées au PNH-CSSR est augmenté, (dont le nombre d'entrées pour clients de la RCCL)
- Le nombre d'entreprises et d'organisations fournissant des services touristiques et culturels est augmenté.

24. Les indicateurs seront ventilés par genre. Une présentation plus détaillée des indicateurs de résultat et des indicateurs intermédiaires se trouvent à l'annexe 1.

### III. DESCRIPTION DU PROJET

#### Introduction

25. **Une approche phasée et programmatique facilitera la mise en œuvre du projet, conformément à l'évolution des capacités des institutions.** Le projet portera en priorité sur des activités ayant un impact rapide, tout en posant les jalons pour les interventions nécessitant plus de préparation. La première phase de mise en œuvre durerait 30 mois. Les contrats pour les premiers travaux d'urgence sont prêts pour signature. Les dossiers de diagnostic technique pour la composante A sont disponibles et une première série d'études en cours. Le manuel d'opération a été approuvé.

#### A. Composantes du Projet

26. *Composante A – Sites du patrimoine culturel physique et circuits touristiques dans le PNH-CSSR et dans le centre historique de la ville du Cap Haïtien (28 millions US\$).*

27. La composante servira à financer les activités suivantes:

- A1. Conservation et réhabilitation de la Citadelle Henry, du Palais de Sans Souci, de la Chapelle de Sans Souci et du site des Ramiers dans le PNH-CSSR, notamment par le biais d'activités de renforcement structurel d'urgence, de remise en état, de présentation, d'assainissement et d'amélioration de la sécurité par le biais de travaux et de services de consultants.
- A2. Appui à la gestion du PNH-CSSR, et notamment : a) préparation et mise en œuvre d'un plan de gestion du PNH-CSSR ; et b) élaboration de la réglementation couvrant la gestion du PNH-CSSR, par le biais de fourniture de biens et de services de consultants.
- A3. Aménagements du centre historique de la ville du Cap Haïtien, notamment : a) conservation et réhabilitation de certains sites historiques du Cap Haïtien parmi lesquels l'ancienne prison, la maison Anténor Firmin, l'Alliance Française et des fronts bâtis sélectionnés ; b) élaboration de réglementations et de directives architecturales pour le centre historique de la ville ; c) établissement d'un inventaire et conception d'un régime d'incitations pour encourager la conservation des bâtiments appartenant à privés à des fins touristiques dans les zones éligibles, par le biais de travaux et de de fourniture de biens et de services de consultants.
- A4. Renforcement des capacités de planification et de gestion de l'ISPAN et fourniture d'une assistance technique en vue de l'exécution d'activités liées à la mise en œuvre des activités A(i), (ii) et (iii) du projet par le biais de fourniture de biens, de services de consultants et de Formation.

28. Les investissements pris en charge par cette composante seront concentrés sur le PNH-CSSR et le centre historique de Cap-Haïtien. Dans le PNH-CSSR, le projet appuiera la conservation et la gestion de sites culturels et naturels qui peuvent susciter et alimenter une demande touristique potentielle. En priorité, le projet appuiera les travaux d'urgence pour faire face aux risques imminents visant l'intégrité de la Citadelle et le Palais de Sans-souci et sa Chapelle, tels que déterminés par l'UNESCO en avril 2012 et sur certains édifices classés, places et rues à Cap Haïtien.

29. ***Composante B - Investissements locaux à Dondon, Milot et Cap-Haïtien (7 millions US\$).***

30. La composante financera les activités suivantes:

- B1. Amélioration d'infrastructures urbaines locales à Milot, à Dondon et au Cap Haïtien par la réalisation d'investissements sélectionnés de manière participative par le biais de travaux, la fourniture de biens et de services de consultants.
- B2. Préparation : a) d'une étude de la gestion des déchets solides à Milot et à Dondon ; et b) d'études d'assainissement et d'urbanisme pour le Cap Haïtien, par le biais de services de consultants.
- B3. Renforcement des capacités des municipalités par le biais de fourniture de biens, de services de consultants et de Formation.

31. Cette composante financera des projets d'infrastructure publique, dans les localités adjacentes aux sites historiques qui seront restaurés dans le cadre du projet, pour soutenir un développement inclusif du tourisme. Le projet financera également des études et le soutien nécessaire à la priorisation des projets, le suivi et les moyens de base pour permettre aux communes d'appuyer le processus participatif. Le mécanisme participatif décisionnel de la 'Table de Concertation Communale' (TDC) développé dans le cadre du *Projet de Transport et Développement Territorial* (PTDT, P095523) servira à identifier et à approuver les sous-projets éligibles.

32. ***Composante C – Appui au développement inclusif du secteur touristique (4 millions US\$).***

33. La composante financera les activités suivantes:

- C1. Renforcement des capacités du Ministère du Tourisme par le biais : a) du développement de la planification dans le secteur du tourisme et de circuits touristiques ; b) d'activités de perfectionnement des compétences ; et c) de l'amélioration des statistiques touristiques et du renforcement de la coordination au sein du secteur, par le biais de petits travaux et la fourniture de biens, de services de consultants et de Formation.
- C2. Renforcement des capacités de l'OGD : a) aux fins de la conception de stratégies de promotion du tourisme et de la poursuite d'activités de promotion et dans les domaines techniques ; et b) pour la conception et l'amélioration de produits touristiques, par le biais de la fourniture de biens, de services de consultants et de Formation.
- C3. Renforcement de la participation des populations locales aux activités touristiques axées sur le patrimoine culturel grâce : a) à la fourniture de Dons pour les Manifestations Communautaires et le Tourisme à des bénéficiaires pour entreprendre des sous-projets de développement de produits ou de services touristiques ; en vue de la réalisation de Sous-

Projets visant à développer les services et les produits axés sur le tourisme ; et b) au renforcement des capacités des communautés locales à développer des services et des produits axés sur le tourisme, par le biais de la fourniture de biens, de services de consultants et de Formation.

34. L'objectif de cette composante est de soutenir le développement du secteur du tourisme qui valorise le patrimoine culturel dans la région, en favorisant l'engagement des communautés, la planification du tourisme, le développement de produits touristiques, le soutien aux entreprises touristiques, aux événements et le renforcement des capacités institutionnelles. Cette composante comprendra une assistance technique au MT: un soutien à la planification touristique, au développement des circuits et produits touristiques<sup>8</sup>, le développement des capacités et compétences et renforcement des systèmes statistiques de tourisme. L'assistance technique à l'OGD comprendra : un soutien pour le marketing, développement et promotion; soutien à la développement de produits; et développement des associations du secteur et de la capacité de l'OGD dans le développement des adhésions et la pérennité de l'organisation. Enfin, la composante visera également à développer et octroyer des dons pour le développement du tourisme et d'évènements communautaires conçus pour, *entre autres*, pour engager les populations locales dans l'organisation d'activités de tourisme culturel.

**35. Composante D - Intervention Rapide en Cas de Crise (1 million US\$).**

36. La composante financera un appui pour des interventions en cas d'urgence éligible, lorsque cela est nécessaire. En raison du risque élevé d'événement catastrophique en Haïti, le projet comprendra une composante contingente, conçue comme mécanisme de réponse rapide en cas d'urgence admissible, en cas de demande du Gouvernement de Haïti. Cette composante, qui indiquera les indices déclencheurs et les conditions d'utilisation de ces fonds, est incluse dans la plupart des projets d'investissement en Haïti conformément aux recommandations du Rapport sur le Développement Mondial de 2011, sur les Conflits, la Sécurité et le Développement, au regard de l'expérience opérationnelle acquise en Haïti depuis le séisme de 2010. Si ces fonds ne sont pas décaissés 24 mois avant la date de clôture, le montant actuellement alloué de 1 million de dollars pourra être débloqué pour financer des activités des autres composantes du projet.

**37. Composant E - Exécution, évaluation et suivi du Projet (5 millions US\$).**

38. La composante financera un appui à l'UTE et à l'ISPAN pour la gestion, de suivi et de l'évaluation du Projet, par le biais de fourniture de biens, de services de consultants, de Formation et du financement des coûts de fonctionnement. The projet sera mis en oeuvre par l'Unité Technique d'Exécution(UTE) au Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Le projet financera également une équipe dédiée de l'ISPAN chargé de la supervision technique de la composante A.

---

<sup>8</sup> Les "Produits touristiques" peuvent prendre la forme d'expériences ou d'attractions. Ils sont un ensemble de biens et de services intégrés ou mis en forme pour créer une expérience touristique. Ces biens et services incluent : des attractions, le transport, l'hébergement et les divertissements groupés autour d'un site, une destination ou un circuit. Source : Adapté de Bukart et Medlik (dans Yoeti, 1986:151)

## B. Financement du Projet

### Instrument Financier

39. L'instrument financier utilisé est le « Financement de Projet d'Investissement (IPF) ». Le projet serait financé par un don de l'IDA à la République d'Haïti, d'un montant de 45 millions de dollars US sur une période de six ans.

### Coût et financement du projet

Tableau 1: Coût et financement du projet

Composantes du projet	Coût du projet millions US\$	IDA financement millions US\$	% De financement
1.Sites du patrimoine culturel physique et circuits touristiques dans le PNH et le centre historique de Cap - Haïtien.	28	28	100
2.Investissements locaux à Dondon, Milot et Cap-Haïtien	7	7	100
3.Développement inclusif du secteur touristique	4	4	100
4.Intervention Rapide en Cas de Crise	1	1	100
5.Gestion, suivi et évaluation du Projet	5	5	100
<b>Coût total du projet</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>100</b>
<b>Financement total requis</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>100</b>

### C. Leçons reflétées dans la conception du projet

40. **La participation des communautés à la conservation du patrimoine et au développement du tourisme durable contribue à un meilleur partage des bénéfices.** L'expérience a confirmé l'importance d'impliquer les communautés dès la phase de planification, afin de maximiser les avantages et engager leur appui à la conservation. Le projet visera à apporter des bénéfices à la communauté en (i) favorisant la prise de conscience de l'importance du patrimoine pour le développement social et économique ; (ii) la fourniture d'infrastructures ; et (iii) le renforcement des capacités et l'assistance technique dans les activités génératrices de revenus et à la gestion et la conservation du patrimoine.

41. **Les biens patrimoniaux doivent être réutilisés de manière adaptative pour empêcher leur désintégration.** Il est reconnu que les biens patrimoniaux ne sont conservés que s'ils sont fréquentés. La conception des travaux de conservation devrait donc envisager une réutilisation adaptée des actifs.

42. **La promotion des normes internationales dans la conservation et la présentation du patrimoine culturel.** L'expérience montre qu'il existe un risque lorsqu'on utilise des pratiques de gestion obsolète et emploie des normes inférieures à la pratique internationale actuelle. Le projet encouragera le respect des recommandations de l'UNESCO, pour assurer la cohérence des interventions proposées avec les normes et règlements internationaux pertinents et en partenariat avec des entités similaires.

43. **Le financement systématique du fonctionnement et entretien des biens patrimoniaux.** Le plus gros des financements des organismes en charge du patrimoine et des administrations locales est dépensé en charges d'entretien, plutôt que sur de réelles dépenses d'investissement en matière de conservation ou d'amélioration. Des fonds suffisants pour le fonctionnement et

l'entretien doivent être alloués systématiquement, à partir de droits d'entrée dans la mesure possible et en complétant ces fonds avec des transferts gouvernementaux réguliers et des dons.

**44. Solutions alternatives envisagées et les motifs de rejet.** Plusieurs options pour la conception du projet ont été examinées, y compris: (a) un projet purement axé sur le patrimoine. Cela aurait été plus facile à mettre en place avec une seule composante et une entité partenaire. Toutefois, les avantages pour la population locale et les relations avec la chaîne de valeur du tourisme auraient été minimales ; (b) un plus grand focus sur les services touristiques. Le projet a décidé de soutenir un nombre limité d'activités qui n'étaient pas couverts par d'autres projets dans la région et en tenant compte de la capacité de mise en œuvre<sup>9</sup>; (c) une approche intégrée pour la régénération de la ville historique, la conservation du patrimoine, le développement local et la promotion du secteur Touristique inclusif. Après évaluation et en consultation avec les parties prenantes et basée sur les leçons tirées des autres projets similaires, l'approche intégrée a été choisie, car elle maximisera les bénéfices économiques et sociaux ainsi que la durabilité à long terme.

## IV. MISE EN OEUVRE

### A. Arrangements institutionnels et modalités de mise en oeuvre

45. Le ministère des Finances (MEF) aura la responsabilité de la mise en œuvre du projet. Le MEF assurera ses responsabilités par le biais de son unité de projet existante, l'UTE qui réalisera les tâches de passation de marché, gestion financière, suivi technique et des sauvegardes environnementales et sociales, les tâches de suivi et d'évaluation du projet. Le MEF réalisera le projet au nom du ministère de la Culture (MC) et du ministère du tourisme (MT). Le MC (à travers l'ISPAN) et le MT établiront des accords institutionnels. Pour les investissements de la composante B.1, le MEF, par le biais de l'UTE, signera des accords d'investissement avec les bénéficiaires respectifs<sup>10</sup>. **Pour les subventions aux événements communautaires et de développement du tourisme en vertu du volet C.3.(a), le MEF, par le biais de l'UTE, signera des accords de subventions avec les bénéficiaires<sup>11</sup>. Les détails de ces arrangements de mise en œuvre sont énoncés dans le manuel opérationnel du projet.** Le MEF coordonnera également, au besoin, avec d'autres parties ayant des intérêts dans le projet, y compris l'Autorité de Gestion du Parc (à travers l'ISPAN), les administrations locales et les communautés, l'Organisation de Gestion de la Destination. Les responsabilités de mise en œuvre de projet sont décrites dans le tableau 4 et l'annexe 3 et résumées ci-dessous :

- (i) La Composante A sera mise en œuvre par l'UTE sous la supervision technique de l'ISPAN. L'ISPAN désignera une équipe de consultants (ISPAN-Team) dédiés à la préparation et surveillance des activités liées au patrimoine du PNH-CSSR et de Cap-Haïtien et la préparation des rapports et autres produits livrables exigés par l'UNESCO, avant de commencer tout travail sur les monuments. L'ISPAN coordonnera les relations

<sup>9</sup>Programme de la BID pour appuyer le développement des affaires et du tourisme et le projet de Promotion des Affaires et des Investissements financés par la Banque mondiale.

<sup>10</sup> Les bénéficiaires sont les communes de Milot, Dondon et Cap-Haïtien

<sup>11</sup> Les bénéficiaires sont des entités privées, individuels, ou un groupe de micro, petites et moyennes entreprises, associations ou producteurs locaux

avec l'UNESCO pour le projet. Une fois formellement établi, l'AGP serait responsable de l'exécution du Plan de gestion du parc.

- (ii) La composante B mise en œuvre par UTE. Dans le volet B1, les autorités locales et les communautés joueront un rôle important dans l'identification, la supervision et la gestion des investissements locaux à travers la TCC, qui servirait de mécanisme de coordination pour réunir les entités publiques et privées, l'OGD, les communautés locales et les associations, pour s'assurer que les intervenants discutent du contenu et de l'articulation de l'ensemble des activités du projet, aident à détecter les problèmes et proposent des mesures correctives.
- (iii) La composante C sera mise en œuvre par UTE
- (iv) La composante D sera mise en œuvre et coordonnée par l'Autorité de Coordination désignée dans le manuel opérationnel pour les Interventions Rapides en Cas de Crise.
- (v) La composante E sera mise en œuvre par UTE.

46. Afin d'assurer la bonne coordination et l'exécution du projet, le gouvernement haïtien maintiendra le Comité de pilotage tout au long du projet. Les fonctions du Comité de Pilotage comportent, *notamment*: (a) l'orientation stratégique et la supervision globale de la mise en œuvre du projet ; (b) la coordination inter institutions pour atteindre les objectifs du projet ; (c) l'examen et l'approbation du programme annuel ; et (d) l'approbation des rapports d'audit annuels et des rapports d'activités semestriels. Le Comité de Pilotage sera dirigé par le MT et inclura le MEF et le MC, le Ministère de l'Intérieur et Collectivités Territoriales (MICT) et le Ministère de l'Environnement (MdE), le CIAT, l'ISPAN, l'OGD, les communes et l'UNESCO. UTE agira en tant que secrétariat du Comité de Pilotage.

47. **Relations avec les autres donateurs.** Pendant la phase de conception de projet, des consultations ont été menées avec d'autres donateurs travaillant dans le nord de Haïti et dans le secteur pour assurer une bonne coordination et synergie des interventions, en particulier avec l'USAID et la BID, principaux donateurs dans la région. Les investissements soutenus par la BM dans le cadre de ce projet compléteront ceux entrepris par la BID et créeront une masse critique avec ceux qu'ils envisagent de financer au niveau des structures d'Accueil touristiques et circuits ainsi que de la mise en place de l'OGD, et le programme développement urbain dans le corridor nord (en particulier l'initiative Villes Emergentes et Durables). UNESCO a appuyé l'ISPAN dans la revue de la conception technique du projet et sera impliquée dans la mise en œuvre du projet en apportant un contrôle qualité des travaux de réhabilitation patrimoniale, renforcement des capacités institutionnelles et le processus d'élaboration du plan de gestion du parc. Les autres partenaires du projet comprennent l'Agence Française de développement (AFD) pour la réhabilitation des bâtiments patrimoniaux de Cap Haïtien, des organisations universitaires et culturelles et le PNUD pour les aspects gestion des risques et désastres (Plan Séisme Nord). Une collaboration a aussi été engagée avec la Coopération Espagnole qui appuie la revitalisation du centre historique de Jacmel.

## **B. Suivi et évaluation**

48. Les missions de supervision conjointe du Gouvernement et la de Banque avec l'UTE permettront de suivre l'évolution des résultats du projet et de la conformité aux accords de financement. En outre, un système de suivi et d'évaluation (S&E) sera mis en place pour les différentes activités du projet pour s'assurer que les données sont régulièrement générées,

collectées et suivies. L'installation et le fonctionnement d'un tel système serait de la responsabilité de l'UTE. Les données pertinentes seraient collectées à intervalles réguliers et utilisées pour le projet et les prises de décision relatives aux activités et l'allocation des ressources, par les intervenants comme la Banque, l'UTE et le Gouvernement d'Haïti. Pour mesurer l'impact du développement du tourisme sur l'économie, le projet appuiera le MT pour établir des enquêtes touristiques au PNH-CSSR et Labadie pour recueillir des données sur les lieux visités et de plus amples renseignements sur les dépenses, données démographiques et données sur la perception/satisfaction.

### C. Pérennité

49. La durabilité des interventions du projet dans le Nord dépendra de la capacité des secteurs public et privé à restaurer et gérer les sites touristiques et à fournir des services de qualité aux visiteurs. La contribution du Gouvernement aux agences renforcées par le projet aura un impact important sur leur durabilité. Le gouvernement s'est engagé à réaliser une alliance équilibrée de développement du tourisme et de conservation et le projet a été conçu avec la pérennité de la gestion des biens à l'esprit. L'accent mis sur la durabilité sera consolidé par le renforcement des capacités, et de suivi et d'évaluation, ce qui offrira l'occasion d'apprentissage par la pratique. L'amélioration et le développement des infrastructures de base garantiront que le besoin accru de services généré par un nombre croissant de touristes sera satisfait de manière durable.

## V. RISQUES MAJEURS ET MESURES DE MITIGATION

### A. Tableau Résumé de l'Evaluation des Risques

Tableau 2: Résumé de la notation des risques

Risque	Notation
<b>Risque au niveau des parties prenantes</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Risque au niveau de l'Agence d'Exécution</b>	
- Capacité	<b>Substantiel</b>
- Gouvernance	<b>Substantiel</b>
<b>Risque au niveau du projet</b>	
- Conception	<b>Substantiel</b>
- Social et Environnemental	<b>Modéré</b>
- Programme et Donateur	<b>Modéré</b>
- Suivi et Durabilité	<b>Substantiel</b>
- Autre: <i>Force Majeure</i>	<b>Elevé</b>
<b>Risque général de mise en oeuvre</b>	<b>Elevé</b>

### B. Explication de la notation de risque

50. La note de risque globale pour la préparation et l'exécution du projet proposé est élevée. Le risque principal pour le projet est lié au contexte du pays y compris la faible capacité institutionnelle des organismes gouvernementaux, combiné avec un grand nombre d'intervenants. Le projet tente d'atténuer ce risque par: (i) une mise en œuvre phasée des activités au fil du temps en tenant compte de la capacité des différentes agences ; (ii) l'ancrage du projet au MEF, qui a la capacité de réunir les autres ministères et organismes gouvernementaux ; (iii) l'engagement de l'UTE en tant qu'unité de gestion du projet, qui a un

bilan solide de mise en œuvre de projets ; (iv) le recours à une équipe multisectorielle, tirant partie de l'expérience de différentes unités de la BM; (v) et en s'appuyant sur une assistance technique auprès d'institutions spécialisées telles que l'UNESCO. L'examen à mi-parcours est prévu 30 mois après la mise en vigueur, offrant une occasion importante de réviser l'objectif de développement du projet et de faire les ajustements nécessaires à la fin de cette première phase. Une discussion complète des risques du projet est présentée dans l'ORAF (annexe 4).

## VI. RESUME DE L'EVALUATION

### A. Analyse Economique et Financière

51. Cette analyse s'inspire des leçons tirées de précédents projets de patrimoine culturel et de tourisme pour quantifier les retombées économiques, et déterminer les bénéfices intangibles liés à la préservation du patrimoine culturel. Cet exercice est compliqué par plusieurs facteurs, notamment : un environnement naturel et politique volatil présentant un risque élevé de catastrophes ; et les faibles capacités des organismes locaux à recueillir et analyser les données avec précision. Avec ces leçons à l'esprit, cette analyse inclut une analyse coûts-bénéfices, avec les données disponibles, suivie d'une analyse coût-efficacité et, enfin, d'une discussion sur les bénéfices intangibles du projet.

52. Sur la base de l'analyse de la composante A uniquement, avec un coût de 28 millions US\$, une estimation prudente des flux de touristes, leurs dépenses associées, un horizon de dix ans (quatre ans après la fin du projet) et un taux d'actualisation de 10 %<sup>12</sup>, le TRE est estimée à 39 pourcent, avec une VAN de 18 millions de dollars. Sous l'effet d'un multiplicateur local estimé de manière conservatrice à 1.2, le TRE serait de 50 pourcent, avec une VAN de 25,4 millions de dollars. Une analyse de sensibilité montre qu'avec un multiplicateur local juste au-dessus de 0,52, la VAN serait toujours positive. Une analyse plus approfondie indique que si les flux touristiques chutaient de 57 pourcent, la VAN continuerait d'être positive. Ces analyses de sensibilité ont été effectuées à l'aide de « switching values » jusqu'à ce que la VAN égale zéro. Les résultats de l'analyse coûts-bénéfices sont estimatifs basés sur les données disponibles et des projections estimées par les acteurs locaux, mais il est important de noter qu'ils sont partiels, car ils ne prennent pas en compte les bénéfices retirés des autres composantes, tels que (i) les investissements physiques au niveau des municipalités et les petits investissements auprès des bénéficiaires en vertu du programme de subvention correspondant ; ou (ii) les investissements dans le renforcement des capacités.

53. En raison de la nature estimative des données, et afin de justifier davantage le projet au-delà de l'analyse coûts-avantages, une analyse coût-efficacité est présentée et soutenue par une discussion sur avantages de la préservation du patrimoine culturel immatériel. Les investissements de la composante A sont rentables, car ils sont axés sur des infrastructures clefs, et peu coûteuses et des initiatives simples sur les espaces publics visibles fréquemment utilisés, culturellement significatifs et importants pour la vitalité de la communauté. Les investissements proposés utilisent des technologies adaptées au contexte local, des méthodes de construction et des procédés d'entretien qui peuvent être maintenus après l'achèvement du projet. En effet, 100 % des travaux financés dans le cadre du projet sont considérés comme des biens publics, selon

---

<sup>12</sup>Comme le taux de rendement des obligations en Haïti est très bas (1 à 3 %), le taux d'escompte a été fixé sous le taux standard de 12%

des critères comme : la présence d'externalités positives, des informations incomplètes et de l'impossibilité d'exclusion — rendant ces investisseurs peu attrayants pour les privés. S'ils étaient ouverts à des investisseurs privés, comme alternative aux investissements publics, le coût social et culturel — quoique non quantifiables — serait importante et irrécupérable. Comme les investisseurs privés ne sont pas sujets aux mêmes incitations de préservation de la valeur sociale et culturelle des sites du patrimoine, comme l'est le gouvernement, leur investissement sur ces sites pourrait conduire à leur destruction ou modification pour des utilisations qui seraient financièrement rentables mais pas socialement souhaitable. Une analyse approfondie de ces bénéfices intangibles se trouve en annexe 6nj.

54. Les bénéfices intangibles du projet sont considérables. Citons, par exemple : la valeur esthétique (beauté dans un sens fondamental) ; la valeur symbolique (la signification du site qui permet à la communauté locale d'interpréter son identité et sa personnalité culturelle unique) ; la valeur spirituelle ( contribution à l'identité de la communauté locale, mais aussi pour les visiteurs) ; la valeur historique (définition de l'identité par rapport le passé et les origines du présent) ; la valeur de l'authenticité (la valeur du site étant réelle et préserve son intégrité).

## **B. Evaluation Technique**

55. Le projet s'inspire de l'expérience acquise au cours de la préparation du projet et sur les meilleures pratiques de projets et d'études dans d'autres pays et régions similaires. La préparation du projet a été réalisée avec la participation d'un certain nombre d'experts du gouvernement haïtien et du secteur privé, l'UNESCO, l'ICOMOS, la Banque mondiale et la SFI, utilisant l'expertise acquise dans la mise en œuvre de projets liés au développement régional, à l'environnements des affaires, et à la restauration et la valorisation productive de sites patrimoniaux.

56. **Conservation du patrimoine culturel et le centre historique de Cap-Haïtien.** Les activités du projet dans le PNH-CSSR et le Centre historique de Cap-Haïtien ont été identifiées par des experts de l'ISPAN avec le soutien de l'UNESCO et de l'ICOMOS. Les investissements à réaliser dans le PNH-CSSR seront inclus dans le Plan de gestion du parc et les travaux seront soumis à l'examen préalable de l'UNESCO. L'UNESCO fournira également une assistance technique à l'ISPAN au cours de l'exécution des projets, de manière à ce que les meilleures pratiques de conservation soient appliquées. Les entreprises et consultants de pointe seront sélectionnés pour mener les études et les travaux de conservation. Pour les questions de durabilité, un Plan d'Affaires sera préparé pour assurer la disponibilité des fonds de fonctionnement et d'entretien nécessaire pour prévenir la dégradation des biens patrimoniaux et cette exigence sera reprise dans les accords juridiques du projet. Dans le cadre des études de préparation, l'environnement bâti du centre historique de Cap-Haïtien est analysé et des principes architecturaux et d'aménagement pour la régénération de la ville historique et l'identification de zones de restauration pilotessont définis, y compris, les exigences en matière de contrôle du développement urbain, de planification, permis de construire et d'application de ces réglementations.

57. **Investissement locaux.** La définition de cette composante a bénéficié des leçons apprises par la Banque dans les opérations précédentes (PTDT et PRODEPUR). Les projets pré-identifiés lors de la préparation de plan de développement local, seront confirmés par des

mécanismes de consultation participative en place comme les Tables de Concertation Communales, pour assurer l'appropriation des communautés bénéficiaires et des autorités locales. L'engagement des collectivités à entretenir les investissements sera un élément central du processus de priorisation des investissements. Les critères d'éligibilité incluront, par exemple : alignement avec l'objectif de développement du projet, impact sur l'environnement et l'économie locale, le respect des sauvegardes environnementale et sociale du projet, rapport coût-efficacité en termes de coût d'investissement par bénéficiaire, et la durabilité en termes de maintenance, de gestion et d'opération. Des audits techniques seront conduits pour tous les programmes d'investissements.

### **C. Gestion Financière**

58. Une évaluation de la gestion financière (GF) a été menée pour vérifier la pertinence des modalités de gestion financière dans le cadre du projet. Cette évaluation a été effectuée conformément à l'OP/BP 10.00 et le manuel de GF pour les opérations d'investissement financées par la Banque mondiale. Les modalités de mise en oeuvre sont décrites plus en détail à l'annexe 3. Le résumé de l'évaluation et des arrangements en matière de GF est le suivant:

- (i) Les aspects de GF seront mis en oeuvre en utilisant les capacités existantes de l'agence d'exécution ;
- (ii) L'UTE serait chargée des aspects de GF pour les activités du projet
- (iii) L'expérience antérieure de l'UTE dans la mise en oeuvre des projets financés par des institutions multilatérales, qui de manière générale a des modalités de gestion financière adéquate, la positionne avantageusement pour gérer les aspects de GF du projet.

### **D. Passation des Marchés**

59. Une évaluation des procédures de passation des marchés a confirmé que l'UTE a acquis une expérience suffisante en matière de marchés publics dans les projets financés par d'autres donateurs pour pouvoir gérer les processus de passation des marchés du projet proposé. En réponse aux contraintes existantes, l'avance de préparation du projet a déjà contribué au renforcement du personnel de l'UTE avec l'ajout d'un expert en marchés publics supplémentaire parmi les autres membres du personnel administratif. En outre, l'UTE a rédigé un Manuel Opérationnel (MO) pour le projet, pour répondre aux exigences de la Banque. Le personnel de l'unité de passation des marchés recevra une formation intensive sur les procédures et politiques de la Banque. Avec ce renforcement, l'UTE sera convenablement équipée pour gérer les marchés publics conformément aux directives de la Banque applicables, y compris celles qui s'appliquent à la fraude et la corruption<sup>13</sup>. Cependant, le système des marchés publics en Haïti demeure dans son ensemble relativement faible. Malgré certaines réformes avant le séisme au niveau du cadre juridique et institutionnel des marchés publics, des contraintes de capacités humaines et physiques ont retardé l'adoption de pratiques contractuelles exemplaires dans la plupart des organismes gouvernementaux.

---

<sup>13</sup>La gestion financière et des marchés publics pour le projet proposé sera menée selon les lignes directrices sur la prévention et la lutte contre la fraude et la Corruption dans les projets financés par les prêts de la BIRD et les crédits et Dons de l'ADI (datée du 15 octobre 2006, dernière mise à jour en janvier 2011) (Banque mondiale directives de lutte contre la Corruption).

## **E. Evaluation Sociale (y compris Sauvegardes Sociales)**

60. Le fort degré d’informalité de l’emploi et la persistance de sous-emploi et de chômage se traduisent par un manque d’emplois bien rémunérés, laissant de nombreux Haïtiens dans la pauvreté absolue et extrêmement vulnérables aux fréquentes catastrophes naturelles. Les activités du projet devraient avoir un impact positif sur la population, en facilitant la création d’opportunités d’emplois. Les femmes en particulier sont censées en bénéficier, dans la mesure où certains emplois touristiques peuvent présenter des exigences moins strictes, plus d’opportunités entrepreneuriales et des horaires de travail plus flexibles.

61. *Réinstallation involontaire (OP 4.12)*. Cette politique est déclenchée parce que le projet finance la modernisation des infrastructures, ce qui pourrait entraîner la perte de biens, ou de revenus temporaires ou permanents. Un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) a été développé, discuté et publié avant l’évaluation du projet. Au cas où certaines activités entraînent une réinstallation temporaire ou permanente, des Plans d’Actions de Réinstallation (PAR) seront mis au point, discuté et publié avant sa mise en œuvre. Il n’est pas prévu d’acquisition de terrains pour des sous-projets spécifiques: au cas où il devient nécessaire d’acquérir des terres, cela se ferait conformément aux dispositions du CPR et de l’OP 4.12.

62. La mise en place d’une AGP au niveau du PNH-CSSR et l’élaboration d’un Plan de gestion du parc peuvent également entraîner la mise en place de restrictions sur l’utilisation des terres dans le périmètre du parc. Conformément à la politique, un Cadre Fonctionnel (CF) a été développé pour décrire le processus participatif qui déterminera la nature de ces restrictions et les types de mesures nécessaires pour atténuer les impacts négatifs.

63. Une évaluation sociale (ES) sera menée avant la mise en vigueur du projet pour assurer que les activités du projet soient inclusives d’un point de vue social et profitent aux femmes et aux groupes vulnérables. Les points suivants seront examinés: (i) prévention de la criminalité et de la violence - portant sur les risques liés à une présence touristique accrue, élaboration des plans municipaux pour réduire et prévenir la criminalité et la violence dans la zone du projet ; (ii) groupes vulnérables - renforcer les capacités locales à intégrer les habitants des zones du projet à bénéficier des opportunités économique attendues ; (iii) égalité des chances inclusives- veiller à ce que les bénéfices du projet soient accessibles à tous les hommes, femmes et jeunes et en évitant la capture des bénéfices par les élites, la discrimination et l’exclusion ; (iv) communication, consultation sur l’importance culturelle des sites patrimoniaux ; et (v) mécanismes de gestion des plaintes visant à assurer un examen adéquat des revendications ayant trait aux activités du projet.

64. Des consultations élargies sur les instruments sauvegardes liées aux activités du projet ont été menées au cours de la préparation et l’évaluation du projet avec les acteurs institutionnels, les autorités locales et municipales, les parties prenantes non gouvernementales, les organismes communautaires locaux et les bénéficiaires. Un plan de communication et de consultation sera développé dans la première phase du projet afin d’assurer la consultation continue et de la participation de toutes les parties intéressées et les personnes touchées pendant toute la durée du projet.

## **F. Evaluation Environnementale (y compris Sauvegardes environnementales)**

65. Le projet est classé en catégorie B. Les politiques de sauvegarde environnementale applicables déclenchées comprennent : Evaluation environnementale (OP/BP 4.01), Habitats naturels (OP/BP 4.04), Forêts (OP/BP 4.36), Lutte antiparasitaire (OP/BP 4.09), Ressources culturelles physiques (OP/BP 4.11). Les risques de sauvegarde clés à surveiller pendant la durée du projet comprennent: (i) la protection de l'habitat naturel autour de la Citadelle (zones forestières, fauniques, y compris de nombreuses espèces rares d'oiseaux, d'amphibiens et de petits mammifères) ; et (ii) la participation et le soutien du public, de l'UNESCO, des ONG et autres formes de soutien aux travaux de restauration grâce à une communication et information ouverte avec les populations locales dans et autour des sites du patrimoine culturel.

66. Sous la composante A, différents types d'impacts environnementaux négatifs sont possibles au regard des investissements d'infrastructures qui seraient financés par ce projet: (i) impact des fouilles et des travaux de génie civil liés à la restauration des monuments historiques; (ii) impacts de nouvelles constructions; (iii) impacts associés à la santé et la sécurité. Les impacts environnementaux liés aux travaux seront limités dans le temps et l'espace, et les actions visant à les minimiser et les atténuer ont été inclus dans le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du projet (CGES) et le Plan de Gestion Environnementale (PGE). Un PGE a déjà été établi pour les travaux connus sous la composante A. Dans les composantes B et C, il y aura un certain nombre d'investissements locaux dont la localisation et la nature exacte ne sont pas encore connues. Le CGES s'appliquerait à ces activités qui ne sont pas encore approuvées pour financement dans le cadre du projet et un PGE sera développé pour ceux-ci si nécessaire. En outre, un manuel opérationnel du projet a été élaboré qui précise le processus d'analyse environnementale et sociale et s'assure que ce processus est un élément clé de la procédure de sélection des sous-projets. La composante D ne devrait pas déclencher de mesures de sauvegarde particulière et ne nécessite donc pas d'instruments de sauvegarde particulier à ce stade. En terme d'instruments de sauvegarde, un CGES a été préparé avec consultations dans le pays et a été publié. Un PGE a également été préparé pour les sous-projets connus et des travaux d'urgence dans le cadre du projet. Le PGE pour ces travaux de restauration a pris en compte, entre autres, les risques environnementaux associés à la construction, à santé et la sécurité publique, aux habitats naturels et la gestion des déchets et des débris. Le CGES aborde un grand nombre de sous-projets qui doivent encore être entièrement détaillées et sélectionnées. Un PGE serait élaboré pour ces sous-projets si nécessaire. Un Cadre de Ressources Culturelles Physiques a aussi été établi et les deux documents ont été consultés et divulgués.

67. L'UTE conservera la responsabilité globale de la mise en œuvre des mesures de protection sociale et environnementale du projet. Le CGES préconise que tous les partenaires qui ont des responsabilités au niveau de ces sauvegardes reçoivent une formation adéquate pour analyser les impacts sociaux négatifs potentiels, identifier les approches de mitigation, et préparer et mettre en œuvre ces plans.

## Annexe 1: Cadre de Résultats et de Suivi

**Pays: Haiti**

**Nom du Projet: Préservation du Patrimoine et Appui au Secteur Touristique (P144614)**

### Cadre de Résultats

#### **Objectif de Développement du Projet**

Les Les objectifs du projet sont de : (i) accroître l'attractivité des sites culturels du Nord d'Haïti pour les touristes, (b) améliorer le cadre de vie pour les résidents vivant dans le Nord de Haiti, et (c) d'appuyer la capacité du Gouvernement à répondre rapidement et efficacement à une situation d'urgence définie, en cas de nécessité.

Ces résultats sont au		Niveau du Projet											
Indicateurs de résultats au niveau des Objectif de Développement du Projet													
Nom de l'indicateur	Core	Unité de Mesure	Données de base	Valeurs cibles cumulatives						Valeur cible fin de Projet	Frequence	Source des données et Méthodologie	Responsabilité dela collecte des données
				YR1	YR2	YR3	YR4	YR5					
Resistance des bâtiments restaures évènement sismique de magnitude 8.5 améliorée	<input type="checkbox"/>	pourcentage	0%							80%	Fin de Projet	ISPAN	ISPAN
Un système de gestion du Parc efficace contribue au développement du parc		Processus	non existant			Structure établie				Budget annuel vote	Mi-parcours et fin de Projet	ISPAN, AGP	ISPAN
Population de la zone du projet satisfaite avec la qualité des infrastructuresdu projet (par genre)	<input type="checkbox"/>	Pourcentage	0%			50				75	Mi-parcours et fin de Projet	Tables de Concertation Communales	UTE

Tickets d'entrée au PNH-CSSR vendus		Nombre	12,500	12,875	13,250	13,875	14,500	15,500	16,850	Annuel	Tickets vendus au PNH	MT
Dont ceux vendus aux touristes de RCCI		Nombre	0	0	100	600	2000	3500	4400	Annuel	Tickets vendus au PNH	MT
Nombre d'entités fournissant des services culturels et touristiques dans la zone du projet		Nombre	310	310	310	340	350	360	370	Annual starting MTR	UTE	UTE, MT
Bénéficiaires directs du projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre	0	0	5,000	10,000	20,000	30,000	35,000	Annuel	UTE	UTE, MT
Dont les femmes	<input checked="" type="checkbox"/>	Pourcentage	0	0	35%	35%	40%	40%	40%	Annuel	UTE	UTE, MT

### Indicateurs de Résultats Intermédiaires

Nom de l'indicateur	Core	Unité de Mesure	données de base	Valeurs cibles cumulatives						Frequence	Source des données et Méthodologie	Responsabilité de la collecte des données Data Collection
				YR1	YR2	YR3	YR4	YR5	Valeur cible fin de Projet			
Sites patrimoniaux restaurés et ouverts au public dans les zones du projet	<input type="checkbox"/>	(m2)	0	0	0	14,900	14,900	14,900	29,800	Mid-term review and end of project	ISPAN	ISPAN; UTE
Aménagement urbain dans les zones du projet	<input type="checkbox"/>	(ml)	0	0	0	150	150	150	300	Mid-term review and end of project	UTE	ISPAN; UTE
Plan de gestion du parc (i) finalisé et (ii) mis en oeuvre (processus)	<input type="checkbox"/>	Processus	NON			(i) oui			(ii) oui	Mid-term review and end of project	PMA	UTE
projets d'infrastructure réalisés en	<input type="checkbox"/>	Million USD	0	0	0	2.6	3.6	4.4	5.0	Annuel	UTE	UTE

fonctionnement et entretenus												
Circuits touristiques développés et valorisés par le projet	<input type="checkbox"/>	Nombre	0	0	1	2	3	4	5	Annuel	OGD	MT; UTE
Activités appuyées par lesSubventions aux manifestations communautaires et à la promotion du tourisme	<input type="checkbox"/>	Nombre	0	0	13	38	71	96	100	Annuel	OGD	MT; UTE
Dont Par des femmes		Pourcentage	0	0%	20%	25%	30%	35%	40%	Annuel	OGD	MT; UTE
Dont Par des jeunes		Pourcentage	0	0%	5%	10%	15%	25%	25%	Annuel	OGD	MT; UTE

### Indicateurs de résultats au niveau des Objectif de Développement du Projet

Nom de l'indicateur	Description (definition etc.)
Bâtiments restaurés résistants à un évènement sismique de force 8.5	bâtiments restaures capables de résister à un évènement sismique de force 8.5, déterminés par modélisation
Population de la zone du projet satisfaite avec la qualité des infrastructures du projet (par genre)	Pourcentage Population de la zone du projet satisfaite avec la qualité des infrastructures du projet mesuré par des enquêtes de satisfaction et ventilé par genre
Tickets d'entrée au PNH-CSSR vendus dont ceux vendus aux touristes de RCCI	Accroissement du nombre d'entrée au PNH-CSSR mesuré par le nombre de tickets vendus annuellement, dont ceux vendus aux croisiéristes de la RCCI débarquant à Labadee
Bénéficiaires directs du projet	Les bénéficiaires directs sont les personnes ou groupes qui tirent directement des avantages des interventions du projet. Il s'agit de la population et des MPME des zones du projet bénéficiant des activités du projet, des infrastructure, services, opportunités économiques et soutien aux événements culturels
Dont les femmes	Sur la base de l'évaluation et la définition des bénéficiaires directs du projet, on spécifie le pourcentage de bénéficiaires femmes.

**Indicateurs de Résultats Intermédiaires**

Nom de l'indicateur	Description (definition etc.)
Sites patrimoniaux restaurés et ouverts au public dans les zones du projet	Superficie de bâtiments et sites restaurés et ouverts au public
Aménagement urbain dans les zones du projet	Longueur des aménagements urbains (façade, trottoirs,..) effectués dans la zone du projet.
Plan de gestion du parc (i) finalisé et (ii) mis en oeuvre (processus)	Plan de gestion du parc prêt à être soumis au Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et mis en œuvre effective du plan d'action à la fin du projet
Sous-projets d' infrastructure réalisés maintenus et en fonctionnement	Montant cumulatif d'infrastructure locale correctement utilisée et entretenue dans les zones de projet Nombre de routes/circuits touristiques identifiés et développés par le projet
Circuits touristiques développés et valorisés	Nombre de circuits/routes touristiques identifiées et aménagées avec les financements du
Activités appuyées par les Subventions aux manifestations communautaires et à la promotion du tourisme par genre(femmes et jeunes)	Nombre d'activités, événements et projets soutenus par les Donset ventilées par genre (femmes et jeunes).

## Annexe 2: Description Détaillée du Projet

### HAÏTI:

#### Projet de Préservation du Patrimoine et d'Appui au Secteur Touristique

1. Le nord de Haïti a été identifié par le MT et l'Association Touristique d'Haïti (ATH) comme la région prioritaire pour le développement du tourisme en Haïti, qui a le plus fort potentiel lié aux biens patrimoniaux historiques et culturels, dont le Parc National Historique-Citadelle, Sans-souci et Ramiers, le centre historique du Cap-Haïtien, et divers sites historiques. Le projet vise à exploiter les ressources culturelles et des atouts de la région du Nord et à les transformer en actifs économiquement productifs. Ces actifs sont un facteur majeur d'attrait des touristes dans la région. Pour capitaliser sur la demande croissante pour le tourisme dans le nord de Haïti, ces sites clefs doivent être structurellement renforcés, conservés, améliorés et gérés et les services liés à la destination mis à disposition.

2. Etant donné la croissance attendue dans le secteur du tourisme, les principes de durabilité tels que la gestion rationnelle, la conservation et l'implication communautaire doivent être considérés comme tout aussi importants que les intérêts commerciaux qui émergeront inévitablement, afin d'assurer une approche équilibrée entre conservation et développement. A ce titre, le projet financera des activités visant la restauration et l'amélioration de l'attractivité de biens historiques, l'amélioration des services de l'infrastructure pour les communautés autour des principaux sites et le développement du tourisme de destination par le développement de produits et du marketing.

3. **Les principes directeurs qui ont orienté la conception du projet sont les suivants :** (a) mettre à disposition des biens culturels proprement restaurés, conservés et gérés qui peuvent être visités par les touristes et la population haïtienne ; (b) générer des revenus plus importants pour les autorités qui gèrent ces actifs ; et (c) veiller à ce que les collectivités locales aussi s'engagent dans le projet et bénéficient des opportunités et des résultats du projet. Le projet ne financera pas les activités qui seraient classées en catégorie A, du point de vue des sauvegardes environnementales.

4. **Les activités du projet seront centrées sur la préservation et la de gestion des sites culturels existants dans le Nord, pouvant générer et répondre à une demande touristique potentielle.** Le projet appuiera la conservation et la gestion des bâtiments historiques et des jardins, ce qui permettra d'améliorer l'attrait du Nord en tant que destination touristique. Le projet appuiera également un programme d'investissements locaux dans les communes qui entourent le parc et dans les quartiers de Cap-Haïtien. En parallèle, le projet appuiera le développement du secteur touristique pour le nord de Haïti basé sur les biens patrimoniaux régionaux, par la planification et le développement de produits touristiques, le soutien aux entreprises touristiques, l'engagement communautaire et le renforcement des capacités institutionnelles. Cela contribuera à une meilleure image, qui peut avoir des effets exponentiels, allant bien au-delà du secteur, stimulant la confiance des investisseurs locaux et étrangers. Les investissements pris en charge par le projet mettront l'accent sur le Parc National Historique (PNH-CSSR) et les communautés environnantes (Milot et Dondon), ainsi que sur la ville de Cap-

Haïtien. D'autres localités dans le Nord pourraient être ajoutées au cours de la deuxième phase du projet.

5. **Une approche inclusive vise à garantir la participation pro-active d'une multiplicité d'intervenants.** Le projet impliquera des partenaires locaux, y compris le MT, MC, ISPAN, les collectivités territoriales de Cap-Haïtien, communes de Milot et Dondon, chambres de Commerce, secteur privé (p. ex., les propriétaires de bâtiments patrimoniaux, d'hôtels, restaurants et tours opérateurs et MPME), l'OGD, les communautés et les associations. La BID a salué ces initiatives de la Banque dans le Nord, dans la mesure où les investissements dans le cadre de ce projet compléteront et permettront de créer une masse critique avec les investissements qu'ils envisagent de financer dans les structures d'accueil touristique et de routes vers des sites du patrimoine naturel et culturel et la mise en place d'une OGD. Des consultations approfondies au cours de la préparation du projet ont été menées avec l'UNESCO et l'ICOMOS, qui ont exprimé leur intérêt à suivre une approche commune pour la réalisation du projet. Les autres partenaires en tourisme collaborant sur ce projet incluent la ville de Suresnes en France, l'AFD et des universités en France et aux Etats-Unis.

**COMPOSANTE A- Patrimoine culturel physique et circuits touristiques dans le PNH-CSSR et le Centre Historique de Cap-Haïtien (28 millions US\$).**

6. **Sous composante A.1. Investissements Physiques sur Certains biens patrimoniaux dans le PNH-CSSR (11.6 millions US\$):** Conservation et réhabilitation de la Citadelle Henry, du Palais de Sans Souci, de la Chapelle de Sans Souci et des Ramiers dans le PNH-CSSR y compris des activités de renforcement structurel d'urgence, de remise en état, de présentation, d'assainissement et d'amélioration de la sécurité par le biais de travaux et la fourniture de biens et de services de consultants.

7. Le PNH-CSSR est le seul Site du Patrimoine Mondial en Haïti, protégé par la Convention de 1972 sur le Patrimoine Culturel et Naturel. Le site comprend la Citadelle Henry, le Palais de Sans Souci, les Ramiers et autres sites dans le parc et les espaces naturels qui les entourent, tel que défini par l'UNESCO et ISPAN. Depuis la désignation officielle de PNH-CSSR, l'UNESCO WHC a publié deux décisions concernant le PNH -CSSR : 34COM 7B.110 (Brasilia, 2010) et 35COM 7B.125 (Paris, 2011), qui sont la prémisse de cette activité. La décision 34COM 7B.110 reconnaît le rôle du MC et ISPAN dans la conservation du parc et souligne la nécessité de capacités plus soutenues pour assurer un processus décisionnel efficace et une gestion satisfaisante afin que les « nouvelles propositions d'infrastructure et de développement visant à développer le tourisme n'aient aucune incidence négative sur cet espace vulnérable ». En prenant cette décision, le centre du patrimoine mondial a demandé également: (a) d'arrêter la construction de la Route RN003 et développer des solutions alternatives ; (b) d'élaborer un plan de gestion du parc préalable au développement du tourisme ; (c) établir une autorité publique chargée du parc, en ligne avec ce qui se passe dans des sites similaires du patrimoine mondial ; et (d) définir des priorités de conservation.

8. En raison du mauvais état d'entretien du PNH-CSSR, les investissements seraient orientés vers la conservation du patrimoine culturel, l'accueil du public, l'assainissement, l'amélioration des accès pour les visiteurs et de leur expérience sur le site, la circulation au sein du PNH-

CSSR, les installations sanitaires et de sécurité. Les investissements proposés comprennent, *entre autres*:

- (i) Conservation de la Citadelle Henry, y compris le renforcement structurel, la conservation, réhabilitation, requalification, présentation, installations sanitaires et de sécurité. L'accès à la Citadelle se ferait principalement à pieds et à cheval, depuis le parking situé à environ 1,5 km de la Citadelle ;
- (ii) Conservation du Palais de Sans Souci et de sa Chapelle, y compris le renforcement structurel, conservation, réutilisation du sous-sol, rénovation, amélioration, présentation, installations sanitaires et de sécurité. Le projet financera également la restauration des jardins historiques dont l'agencement et la flore ont été étudiés par des experts de l'ICOMOS ;
- (iii) Conservation et gestion d'autres sites sélectionnés, tels que les fortifications Ramiers, notamment le renforcement structurel, la conservation, amélioration, présentation et installation de sécurité permettant un accès piéton vers le site, après examen à mi-parcours.

9. Un montant de 7 mio de \$ E.U. est réservé pour financer la deuxième phase d'activités

10. ***Sous-composante A.2. Appui à la gestion du PNH-CSSR (1 million US\$).*** y compris: (a) la préparation et la mise en œuvre d'un Plan de Gestion du Parc pour le PNH-CSSR ; et (b) élaboration de la réglementation gouvernant la gestion du PNH-CSSR par la fourniture de biens et de services de consultants.

11. Le projet appuiera la mise en place d'une Autorité de Gestion du Parc (AGP) et l'élaboration d'un Plan de Gestion du Parc, Plan Directeur et Plans d'Affaires, une approche innovante pour Haïti, afin de soutenir le dialogue entre les communautés locales du PNH-CSSR et les secteurs public et privé et d'assurer une gestion efficace et conservation des ressources naturelles et culturelles du parc. La mise en place de l'AGP et la dotation en personnel, avec des procédures opérationnelles de base et la préparation d'un Plan d'activités triennal, serait une condition pour la participation du projet aux coûts de fonctionnement initiaux. La structure initiale de l'AGP a déjà été élaborée et en partie mise en place par le Gouvernement sous la forme d'une structure intergouvernementale pour faire face aux enjeux actuels de la gestion du parc, et de la désignation de l'ISPAN comme le Secrétariat exécutif du comité et de l'AGP. L'AGP sera établie conformément aux prescriptions de la Convention de 1972 sur le patrimoine mondial culturel et naturel, dont Haïti est signataire. L'AGP, similaire à d'autres structures de Sites du patrimoine mondial, serait de nature publique et capable de contracter des services au secteur privé. Le MEF appuiera l'AGP en assurant une dotation financière annuelle pour le personnel et coûts d'exploitation, finançant ce qui ne peut pas être couvert au moyen de billets d'entrée, le MT et l'ISPAN.

12. Pendant que capacité de l'AGP se renforce progressivement et le Plan de gestion du parc se finalise, le projet financera des travaux visant à faire face aux risques imminents pour l'intégrité de la Citadelle et le Palais de Sans Souci, tel que déterminés par l'UNESCO en avril 2012. L'AGP pourra confier en concession certains services (restaurants, zones ventes de souvenir et librairies) qui produiraient des revenus pour l'AGP, tandis que d'autres services

(transport interne et nettoyage) représenteront un coût. Le Gouvernement s'engagera à couvrir la rémunération du personnel de l'AGD, ainsi que le financement des opérations et de l'entretien, car la viabilité financière des biens patrimoniaux culturels et naturels basée uniquement sur les revenus des tickets d'entrée frais est extrêmement difficile à atteindre et les flux du tourisme peuvent fluctuer, en fonction de facteurs exogènes et endogènes<sup>14</sup>. Cette question sera abordée dans le Plan de Gestion du Parc et le Plan d'Affaires à élaborer dans le cadre du projet, qui permettront aussi de déterminer les tarifs d'entrée pour les différents sites. Le projet contribuera au financement des coûts de fonctionnement de la structure de gestion sur une base décroissante. Une fois l'AGP établie, des investissements supplémentaires seront engagés pour des travaux de conservation, restauration des jardins, embellissement général, la présentation au public, l'amélioration de l'assainissement et de l'accueil du visiteur. Au fur et à mesure que l'appui du projet à ces coûts diminue, le gouvernement s'engagera à financer les coûts d'entretien complet du PNH-CSSR et un fonds de remplacement pour couvrir l'entretien structurel de l'ensemble des biens du parc (réparations de bâtiments et de routes, de biens culturels et naturels, maintien de la stabilité des sols, couverture de végétation, etc.). Les activités proposées au financement au titre de cette composante, comprennent, *entre autres*:

- (i) Préparation d'un Plan de Gestion du Parc pour le PNH-CSSR, y compris un Plan Directeur et un Plan d'Affaires détaillé pour les trois premières années d'exploitation ; et mise en œuvre du Plan de Gestion du Parc ;
- (ii) Élaborer la réglementation couvrant la gestion du PNH-CSSR;
- (iii) Une assistance technique à l'AGP, la contribution aux coûts d'équipement de base et des coûts d'exploitation de l'AGP d'une manière dégressive.

13. **Sous-composante A.3. Requalification du centre historique de Cap Haïtien(7,35 millions US\$)**, y compris: (a) la conservation et la réhabilitation de certains sites historiques au Cap Haïtien, y compris l'ancienne prison, la Maison Anthenor Firmin, l'Alliance Française et certains fronts bâtis; (b) l'élaboration de réglementations et directives architecturales pour le centre-ville historique ; (c) l'élaboration d'un inventaire et la conception d'un régime incitatif pour encourager la conservation de bâtiments privés exceptionnels à usage de tourisme dans les zones éligibles, par le biais de travaux et la fourniture de biens et de services de consultants.

14. Dans le but d'attirer les touristes et la création d'opportunités d'emplois, le projet encouragera la requalification urbaine dans le centre-ville historique de Cap-Haïtien. Le financement permettra de renforcer structurellement, conserver, améliorer et de réutiliser les biens publics et privés avec une approche axée sur le réseau (carrés, rues reliant les biens patrimoniaux). Les investissements mettront l'accent sur des zones prometteuses, y compris *notamment*: (a) des monuments historiques publics et privés dans les environs de la place centrale ; (b) l'ancienne prison, qui a la taille, l'agencement et caractère requis d'un centre d'information touristique principal et d'un lieu de rencontre pour les touristes, et qui peut être utilisé pour des activités culturelles et locales ; et d'autres investissements pour améliorer l'accès aux sites touristiques locaux et des conditions de vie pour communautés. Les travaux de

---

<sup>14</sup> Une évaluation préliminaire de la viabilité financière du PNH-CSSR, par Parcs Canada, a démontré que les revenus de la vente des billets et autres recettes ne suffiront pas à couvrir les coûts de fonctionnement et d'entretien. Le renforcement des capacités de l'AGP sera organisé, en particulier sur la gestion des flux touristiques et la gestion d'actifs, ainsi que sur l'exploitation et l'entretien avec une approche de recouvrement des coûts

conservation et de réhabilitation porteront également sur des fronts bâtis reliant ces biens. Le projet concevra un régime incitatif pour encourager les propriétaires privés à conserver et réutiliser leurs bâtiments pour une utilisation touristique ou culturelle dans les zones éligibles au centre-ville, comme cela est fait dans la ville de Jacmel, et qui pourrait être mis en œuvre avec un autre financement plus tard dans la vie du projet. Les investissements proposés comprennent, *entre autres*:

- (i) Développement de directives et règlements architecturaux pour le centre-ville historique, pour maintenir et de renforcer son caractère de ville coloniale, attractivité, authenticité et intégrité et accroître la capacité des autorités locales à les appliquer ;
- (ii) Inventaire du potentiel du centre-ville historique, conception (étude) d'un régime incitatif pour encourager les propriétaires privés à conserver et réutiliser leurs bâtiments à usage de tourisme dans les zones éligibles ;
- (iii) Conservation de l'ancienne prison et sa réutilisation comme un centre culturel et touristique ;
- (iv) Amélioration de l'accès aux attractions locales ;
- (v) La mise à niveau urbaine de fronts bâtis sélectionnés autour de la place centrale, l'ancienne prison, la place du le marché historique,
- (vi) Réhabilitation du patrimoine clé à proximité de la place centrale (la *Maison Anthenor Firmin, l'Alliance française*), qui serait utilisé pour héberger des services liés à la régénération urbaine, culturelle et le développement du tourisme.

15. **Sous-composante A.4. Renforcement des capacités de planification et de gestion de l'ISPAN (1,05 million US\$.)** et la fourniture d'une assistance technique pour la mise en œuvre des composants A.1, A.2 et A.3 ci-dessus, par le biais de la fourniture de biens, les services de consultants et de formation.

16. Le projet financera une évaluation institutionnelle de l'ISPAN pour définir un programme et les moyens nécessaires au renforcement des capacités de programmation et de gestion de l'ISPAN. Le projet financera la formation, de la logistique et des activités de renforcement des compétences ainsi qu'un programme d'assistance technique et de collaboration avec l'UNESCO pour soutenir l'ISPAN dans le contrôle technique et la supervision des activités de construction du projet, ainsi que la mise en œuvre des activités spécifiques de développement relevant de sa compétence.

#### **COMPOSANTE B - Investissements locaux à Milot, Dondon et Cap-Haïtien.(7millions US\$)**

17. Cette composante financera les investissements dans les villes et les quartiers adjacents aux sites historiques mis à niveau par le projet, pour soutenir une croissance partagée du développement touristique. La composante appuiera des investissements physiques et de services de nature publique au niveau communal et intercommunal de Milot et Dondon, les communes limitrophes du PNH-CSSR et dans la municipalité de Cap-Haïtien, pour développer leurs infrastructures et équipements visant à améliorer les conditions de vie, nécessaire au développement du tourisme et de la chaîne de valeur du tourisme. Plus précisément, la composante B visera à: (i) favoriser des initiatives dans les localités adjacentes aux sites

historiques en cours de restauration dans le cadre du projet, pour soutenir une croissance partagée de développement touristique (sous-composantes B.1 et B.2: 5,6 millions US\$) ; et (ii) renforcer le processus de planification participatif au niveau communal (sous-composante B.3: 0,4 million US\$).

18. **Planification territoriale participative.** Les investissements locaux seront identifiés et mis en œuvre dans la perspective plus large de planification territoriale participative. L'identification et la mise en œuvre de ces investissements suivront l'approche programmatique participative développée dans le cadre de projets antérieurs, en particulier, le PTDT financé par la Banque.<sup>15</sup> Cette approche fait appel aux cadres et mécanismes décisionnels participatifs déjà établis et mis au point au titre de ces projets dont la 'Table de Concertation commune' (TCC)<sup>16</sup> pour la définition des priorités et la sélection ultérieure des investissements locaux, autour du PNH et du centre-ville de Cap-Haïtien. Au Cap-Haïtien, les investissements devront prendre en compte le développement touristique, non seulement en ce qui concerne le périmètre historique interne, mais aussi en tenant compte du contexte du développement global de ville. La participation vise à promouvoir l'inclusivité jugée critique à la mise en œuvre des investissements dans le cadre de cette composante, dans la mesure où le tourisme devrait bénéficier à l'ensemble de la population et à promouvoir l'appropriation du projet par les bénéficiaires et, par conséquent, une meilleure utilisation des ressources investies et enfin pour éviter que les bénéfices du projet soient uniquement capturés par un groupe limité de bénéficiaires.

19. La composante B (i) financera des infrastructures physiques et de services de nature publique à Milot et Dondon, les communes limitrophes du PNH-CSSR et dans la municipalité de Cap-Haïtien, pour développer leurs infrastructures de base nécessaires pour leurs priorités de développement et promouvoir le développement du tourisme ainsi que des études urbaines sélectionnées ; (ii) l'appui à la préparation à la mise en œuvre des sous-projets, ainsi qu'une assistance technique et soutien logistique pour renforcer la capacité de des communes ciblées.

20. **Sous-composante B.1 : Investissements (4.5 millions US\$):** Amélioration de l'infrastructure urbaine locale à Milot, Dondon et Cap-Haïtien par d'investissements sélectionnés de manière participative, par le biais de travaux et la fourniture de biens et de services de consultants.

21. Les projets communaux encourageront la participation des populations cibles dans les communes de Cap-Haïtien, Dondon et Milot et leur accès aux bénéfices du projet, de deux façons: (i) en capitalisant sur les investissements visant la remise en état des lieux historiques financés au titre de la composante A, en vue de créer un climat propice au développement des activités touristiques ; et (ii) en répondant à leurs besoins de développement de base définis comme prioritaires par les TCC.

22. **Critères d'éligibilité et de priorisation.** Les sous-projets éligibles au financement dans le cadre projet proposé incluent: (i) des investissements améliorant l'impact positif de la réhabilitation des bâtiments historiques sur les activités touristiques ; et (ii) des investissements

---

<sup>15</sup>LeProjet de Transport et Développement Territorial – PTDT (FY06) clôturé le 30 juillet 2013.

<sup>16</sup>Table de Concertation Communale : terme employé

listés comme prioritaires par les communes sur le mode participatif de la TCC. Tous les projets répondant au double critère d'éligibilité seront évalués et priorisés sur la base de la rentabilité des investissements et la durabilité en terme de gestion et d'entretien. Les propositions de projets sont préparées selon le format et les lignes directrices précisés dans le manuel opérationnel, indiquant les informations de base requises, ainsi que la justification technique, sociale et économique. Une attention particulière est accordée aux arrangements institutionnels pour l'exploitation et la gestion du projet, mais aussi sous les recouvrements des coûts pour l'entretien de l'investissement.

23. *Taille des projets.* La taille du projet dépend du choix de la TCC. Étant donné que le processus de sélection est déterminée par la demande, il n'est pas possible de déterminer ex ante la taille des sous-projets individuels et le nombre de sous-projets financés. Les montants des projets éligibles est cependant estimé entre 100 000 et 500 000 US\$ par projet. Les projets coûtant plus de 500 000 dollars sont éligibles au financement à titre exceptionnel (par exemple, la construction d'un pont, si ce genre de projet est sélectionné, est susceptible de coûter plus de 500 000 dollars).

24. *Cycle des projets d'infrastructure.* Les différentes étapes du cycle du projet peuvent être regroupées sous deux rubriques:

- a) *Identification et approbation.* Ce processus s'appuie sur la consultation des collectivités territoriales ayant pour résultat l'identification et la priorisation des projets retenus par les TCC, suivant les procédures détaillées dans le manuel opérationnel du projet. Les services communaux agissant à titre de Secrétariat des TCC, évalueront les propositions de projets sur leurs mérites techniques et économiques avec l'assistance de l'UTE, qui confirmera le respect du projet aux exigences et des directives du manuel opérationnel en termes techniques, sociaux et environnementaux
- b) *Exécution.* Des accords de projets sont signés entre les communes et UTE et contresignés par les communautés bénéficiaires. Ces accords précisent les conditions d'exécution (études et travaux) et d'opération ultérieure et d'entretien des projets approuvés. Tous les contrats nécessaires à la réalisation du projet sont gérés par l'UTE. L'UTE fournit une assistance technique aux services communaux étroitement impliqués dans la mise en œuvre et gestion/fonctionnement et supervise la mise en œuvre des projets, assure le respect des procédures y compris les procédures de sauvegarde.

25. *Investissements pré-identifiés.* Les projets d'investissement potentiellement éligibles et identifiés au cours de la préparation du projet comprennent, entre autres : éclairage de rue et pavage, trottoir, amélioration du drainage, rénovation des places publiques, embellissement de façade, aménagement paysager, extension de réseau d'eau, l'assainissement des sites culturels et l'amélioration de l'accès au site. Des investissements spécifiques préalablement identifiés dans les trois communes ciblées comprendrait, entre autres: (i) construction d'un petit pont et électrification de la ville (cas de Dondon) ; (ii) extension du réseau électrique, la relocalisation d'un four en briques traditionnelles dans la zone artisanale, la mise à niveau du marché artisanal à l'entrée de la ville, embellissement du marché artisan à proximité du Palais, adressage et marquage (cas de Milot) ; et (iii) assainissement, aménagement du parc de Vertières et embellissement et mise à niveau de la route côtière Picolet (Cap-Haïtien). Dans la mesure du

possible, certains investissements seront soumis au financement d'autres projets. C'est le cas de tous les projets d'électricité qui seraient soumis au financement du projet reconstruction des infrastructures énergétiques (PRELEN, P127203).

26. **Sous-composante B.2. Etudes urbaines (1,1 million US\$):** (a) une étude de gestion des déchets solides à Milot et Dondon ; (b) des études d'assainissement et de planification urbaines pour Cap Haïtien, grâce à la fourniture de services de consultants.

27. Cette composante financera un certain nombre d'études urbaines qui ont été identifiées comme critiques pour améliorer l'environnement de la ville pour les résidents et pour le tourisme. Cela inclut une étude de gestion des déchets solides dans les communes des alentours du PNH-CSSR où les visiteurs vont contribuer à augmenter la production de déchets solides qui doivent être correctement collectés et mis en décharge ; et à l'entrée du Cap-Haïtien des études pour améliorer les conditions de trafic et de l'assainissement en particulier autour du Bassin Rodo.

28. **Sous-composante B.3. Renforcement des capacités des municipalités à Miot, Dondon et Cap Haïtien (0.4 million US\$)** pour la planification participative par le biais de fourniture de biens, de services de consultants et de Formation

29. *Cadre institutionnel.* Cette sous-composante renforcera le processus de planification participative par le biais de la TCC. La TCC est un forum regroupant tous les acteurs impliqués dans la planification au niveau local, c'est-à-dire les représentants de l'Etat, les collectivités locales (Communes et Sections communales - CASECs et ASECs), la société civile et le secteur privé. La TCC comprend également les intervenants impliqués dans la chaîne de valeur du tourisme, notamment, le MC, ISPAN, le MT et le secteur privé, l'OGD. Les services municipaux convoquent et président la TCC et agissent en tant que secrétariat ; leur capacité d'entreprendre cette tâche sera renforcée grâce à l'assistance technique, mais aussi par un soutien matériel, fourni par UTE par la sous-composante.

30. *Soutien de processus de planification.* L'UTE sera chargée de faciliter l'identification des projets et le processus de sélection par la TCC, qui devrait déboucher sur l'établissement de la liste des projets prioritaires. UTE fournira l'appui aux services communautés pour ce processus.

31. *Programmation de la mise en œuvre.* Il est prévu que les projets soient réalisés en deux lots successifs et les fonds engagés à mi-parcours. Un montant d' 1 million US\$ est réservé pour financer la deuxième phase d'activités pour cette composante.

### **COMPOSANTE C - Appui au développement inclusif du secteur touristique (4 millions US\$)**

32. Le développement du tourisme inclusif au niveau de la destination nécessite un engagement communautaire et une collaboration efficace entre les sphères publiques, privées et la société civile. Cette composante vise à soutenir le développement du secteur touristique pour le nord d'Haïti qui s'appuie sur les biens patrimoniaux dans la région, par le biais de la planification, du développement de produits touristiques, le soutien aux entreprises touristiques, l'engagement communautaire et le renforcement des capacités institutionnelles. La région Nord Haïti héberge de nombreuses ressources naturelles et culturelles qui peuvent être consolidées

pour définir une destination touristique viable et dynamique qui pourrait être un modèle pour les autres régions d'Haïti. Plusieurs éléments patrimoniaux prometteurs sont situés dans le Parc National Historique : Citadelle, Sans Souci, Ramiers et dans le centre historique de Cap-Haïtien et un nombre important de touristes voyagent chaque année dans le Nord pour assister aux Fêtes patronales.

33. Ce volet vise à soutenir et mobiliser les acteurs publics et privés dans le secteur du tourisme nord Haïti en finançant, notamment, une assistance au MT (Ministère central et le Bureau du Nord) et par le biais du MT à la DMO. Le soutien au MT bénéficierait directement à l'Office du Nord pour appuyer ses tâches en tant que bureau opérationnel et représentant et au bureau central du MT, pour s'engager sur des activités spécifiques au Nord. L'assistance technique pour le MT-Nord comprendrait : soutien à l'identification, planification au de circuits et produits touristiques, , développement des capacités pour la prestation des services améliorés, programmes de certification de guides et d'engagement communautaire dans la planification et le développement du tourisme. Ce soutien permettra aux différents acteurs publics et privés dans le secteur du tourisme nord Haïti de collaborer et de commercialiser les produits, ce qui est critique pour le positionnement des produits touristiques et services sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux.

34. Compte tenu du système centralisé de répartition des ressources administratives et fiscales au niveau du MT, il est difficile de renforcer les capacités de l'Office du Nord sans un soutien réciproque pour les services au centre. Le soutien pour le Ministère central se ferait au travers de financements visant mettre à niveau le système de statistiques du tourisme d'Haïti, opérationnalisé par le MT. Cela permettra une meilleure collecte et analyse des données et la diffusion à grande échelle qui permet d'orienter tous les acteurs dans le secteur du tourisme Haïti du Nord vers une approche plus stratégique et factuelle pour l'élaboration de produits touristiques, de marchés et des services d'appui de la région.

35. Le soutien à l'OGD consistera en diverses activités pour promouvoir le tourisme, renforcer des capacités techniques et le marketing et soutenir la chaîne de valeur touristique par le développement de produits touristiques. Pour développer la destination nord, le projet financera des biens et services pour le marketing et l'amélioration de la chaîne de valeur pour stimuler et renforcer les compétences du secteur privé, public et communautaire au sein de la destination. Des subventions aux événements communautaires et au développement de tourisme seraient accordées pour, *entre autres*, développer et gérer des festivals locaux, des initiatives de tourisme communautaire et des événements culturels afin de d'engager et renforcer la participation des populations locales au secteur du tourisme. Ces fonds viseront à soutenir, en particulier, les fêtes et événements dans les départements du Nord et du Nord-Est, comme les fêtes annuelles des Saints Patrons, mais aussi les autres événements.

36. ***Sous-composante C.1 : Soutien au Ministère du Tourisme (1,65 million US\$) :*** Renforcement de la capacité du ministère du tourisme à travers: (a) le développement de la planification du secteur touristique et des circuits touristiques ; (b) développement des compétences ; et (c) l'amélioration des statistiques du tourisme et de renforcer la coordination du secteur par le biais de petits travaux et de la fourniture de biens, de services de consultants et de formation.

37. *C.1.1 Appui à la planification touristique et développement des circuits.* Ce soutien tirera parti et poursuivra les travaux analytiques et conceptuels initiés par le projet du CECI pour l'appui de la Destination Touristique du Nord de Haïti, ce qui permet au projet d'obtenir plus rapidement des résultats. Les activités comprennent le financement de la planification participative, la priorisation et l'investissement dans des circuits et itinéraires ciblés. Plus précisément, le projet financera des biens, travaux et services pour (i) développer des itinéraires thématiques, des circuits et des produits touristiques le long de ces itinéraires ; (ii) développer le tourisme culturel et naturel (par exemple, interprétation et amélioration de la création artistique); et, (iii) développer la chaîne de valeur touristique avec les MPME (agroalimentaire, artisanat, transport local). Les investissements pourraient inclure, par exemple : signalisation, toilettes, poubelles, aménagement paysager et autres infrastructures touristiques à petite échelle.

38. *C.1.2 Développement de la capacité du ministère du tourisme-nord.* Ce volet comprend le financement de l'assistance technique: (i) appui au MT-Nord à la planification du tourisme et l'élaboration de projets, spécifiquement dans le développement de produits touristiques, circuits et infrastructures ; (ii) soutien à la définition et au pilotage d'un programme de formation de guides touristiques ; et (iii) renforcement de la communication et des compétences techniques pour le personnel du ministère.

39. *C.1.3 Soutien aux systèmes et institutions touristiques.* Ce volet comprend le financement de l'assistance technique pour mettre à niveau les composantes du système de gestion et de diffusion des statistiques du tourisme national d'Haïti. Ce soutien inclura la conception des mécanismes de collecte et d'analyse des données, la formation du personnel de la division de statistique du MT, des enquêtes et la diffusion des résultats. Haïti Nord servira de pilote pour améliorer la capacité de collecte de statistiques du ministère.

40. ***Sous-composante C.2 : Soutien à l'Organisation de Gestion de la Destination (1,35 m. US\$):*** renforcement de la capacité de l'OGD en: (a) développement de stratégies de promotion du tourisme, marketing et capacité technique; et (b) préparation de produits touristiques, par à la fourniture de biens, services de consultants et formation. S'appuyant sur le travail des acteurs du tourisme du Nord Haïti, cette sous-composante permettra à l'OGD de développer des fonctions clés pour le développement de la destination, dont : (i) l'élaboration et la mise en œuvre du marketing, la labellisation et les stratégies et outils promotionnels ; (ii) l'assistance technique pour développer des associations du secteur privé et de la capacité de L'OGD dans le développement des adhésions et de la durabilité ; et (iii) appui à la chaîne de valeur du tourisme par le biais du développement des produits.

41. *C.2.1 Appui à la Promotion du tourisme, du Marketing et du renforcement des capacités techniques.* La commercialisation et la promotion du tourisme sont des activités de plus en plus techniques avec l'utilisation de canaux de communication online et offline sophistiqués pour le positionnement, la promotion et la labellisation d'une destination. Le projet fournira une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités pour permettre aux intervenants des secteurs publics et privés du tourisme à mettre en œuvre et mieux exploiter les outils appropriés, les systèmes et les réseaux dans la valorisation et la promotion du Nord d'Haïti et de ses attributs uniques.

42. Cette sous-composant financera le développement de la stratégie de Marketing du Nord Haïti et le Plan d'Action pour 2014-2017 et, par la suite celui de 2017-2019. L'OGD bénéficiera de l'appui à la mise en œuvre du plan à travers: (i) la coordination du lancement du Label Nord Haïti dans des créneaux ciblés ; (ii) la création d'information pour les visiteurs et outils promotionnels,<sup>17</sup> sources d'information et les outils d'interprétation (exemples : conception graphique et production de cartes, applications smartphone, site Web et autre matériel connexe) ; (iii) la publicité de la destination du Nord de Haïti par le biais de canaux sélectionnés ; et (iv) la mise en œuvre des activités de communications/PR/Social Media. Pour assurer et maintenir l'application effective de la stratégie de Marketing du Nord Haïti et le Plan d'Action, le projet financera un effort de marketing de la Destination Touristiques, de promotion & relations publiques ainsi qu'un certain nombre de services de cabinets de conseil spécialisés pour réaliser les aspects plus techniques du plan, tout en renforçant la capacité de l'OGD pour la réplique et la gestion du marketing.

43. *C.2.2. Soutien à la promotion de la chaîne de valeur touristique par le développement de produit.* Pour que les activités du secteur du tourisme profitent au maximum à la population de la destination, ils doivent être intégrés dans l'économie locale par la création et le renforcement des liens avec les sous-secteurs tout au long de la chaîne de valeur du tourisme. Le projet permettra à l'OGD de soutenir le secteur privé, les groupes communautaires, les coopératives et les associations à développer des liens avec le secteur (agriculture, artisanat) et de développer des produits et services le long des chaînes de valeur du tourisme. Plus précisément, cette sous-composante financera une assistance technique à l'OGD pour le développement et l'amélioration de produits touristiques, qui comprendra l'incorporation d'un spécialiste de la coordination et des facilitateurs pour: (i) l'identification des lacunes du produit et mise en contact et accompagnement des entrepreneurs par la préparation de plan d'affaires et l'élaboration de projets; (ii) la mise en œuvre d'un programme d'assistance technique pour les hôtels afin d'obtenir ou d'améliorer leur classement Hibiscus (améliorations de services et des installations); et (iii) le développement de cours de perfectionnement des compétences. La composante pourrait aussi inclure par exemple : aider les producteurs agricoles locaux à lier la production de pâtisseries de fruits locaux aux points de vente aux touristes en organisant des visites de centres de production, mettre en place des liens entre les opérateurs et des services de conseils pour faciliter l'accès au financement pour moderniser les installations. Enfin, le projet servira à financer une assistance technique à l'OGD pour conseiller, identifier et concevoir le développement des adhésions, identifier les meilleures pratiques et les stratégies et activités durables de collecte.

44. *Sous-composante C.3 : Dons aux événements communautaires et au développement de tourisme (1 m. \$E.U.):* Renforcement de la participation locale dans le tourisme patrimonial et culturel: (a) octroi de subventions aux événements communautaires et au développement du tourisme aux bénéficiaires pour mener à bien des sous-projets de développement de services et produits touristiques ; et (b) l'amélioration de la capacité des communautés à développer des services et produits associés au tourisme, grâce à la fourniture de biens, services de consultants et formation.

---

<sup>17</sup>Outils promotionnels collatéraux : lorsqu'il est utilisé dans le cadre des ventes et du marketing le terme collatéral se réfère aux médias (p. ex., documents imprimés) utilisés pour soutenir les ventes d'un produit spécifique ou un service. La production de documents marketing est un élément important de tout plan de communication marketing, par ex : brochures, newsletters, fiches d'information, communiqués de presse et autres imprimés produits par ou pour une entreprise.

45. L'engagement local dans le tourisme culturel serait envisagé principalement par un soutien aux événements et festivals locaux, en particulier les fêtes annuelles de Saints Patrons comme bien d'autres événements dans le Nord. L'implication des communautés locales renforce la fierté, la cohésion sociale, la sensibilisation autour du tourisme et les possibilités de professionnalisation et de développement des événements locaux et leur gestion. Le mécanisme par lequel le projet permettra d'assurer l'engagement local dans le tourisme culturel permettra de mettre à la disposition des communautés des subventions aux événements et au développement du tourisme. Le mécanisme de ces subventions permettra à des individus et entités de soumettre des propositions pour le financement de biens, services et infrastructure à petite échelle spécifiquement liées au développement du tourisme et d'événements dans le Nord et les départements du nord-est. Un Comité de sélection composé de représentant du secteur public et privé du tourisme serait chargé de l'évaluation et du suivi des propositions sélectionnées sur des indicateurs et des critères prédéterminés. La gestion fiduciaire des mécanismes de subvention pourrait être confiée à l'OGD (avec l'appui de l'UTE) ou à une organisation sélectionnée de manière compétitive. Les modalités exactes de gestion de ces subventions seront décidés après une préparatoire à réaliser avant la mise en vigueur du projet et seront finalisés la première année de mise en œuvre du projet. On estime que ces fonds d'environ 750 000 \$E.U. financeraient une centaine d'activités au cours du projet.

#### **COMPOSANTE D – Provision pour réponse d'urgence (1 million US\$).**

46. Cette composante financera un appui pour répondre à une urgence admissible, selon les besoins. En raison du risque élevé de catastrophe en Haïti, le projet comprendra une composante contingente qui est un mécanisme de réponse rapide en cas d'urgence. Ces composantes, qui définissent déclencheurs et les conditions d'utilisation de ces fonds, sont inclus dans la plupart des projets d'investissement en Haïti conformément aux recommandations du Rapport sur le Développement Mondial de 2011 sur les Conflits, la Sécurité et le Développement, avec l'expérience opérationnelle acquise en Haïti depuis le séisme de 2010.

47. Suite à un effet indésirable naturel ou une crise affectant le territoire au cours de la période d'exécution du projet, le Gouvernement peut demander à la Banque de réaffecter des fonds du projet pour prendre en charge les activités d'urgence et de reconstruction. Cette composante faciliterait la réallocation rapide du financement et l'octroi de financement additionnel en vertu de la procédure simplifiée en cas d'urgence, si le gouvernement le demande. Cette composante se ferait conformément aux dispositions spéciales de la Banque en vertu de l'OP/BP 10.00, et toutes les dépenses seraient évaluées, examinées et jugées acceptables à la Banque avant tout décaissements. Les décaissements seraient autorisés pour une liste positive de produits essentiels (domestiques et importés) ou l'achat de biens, de travaux et de services de consultation (y compris les coûts d'audit) pour soutenir les besoins d'intervention et de rétablissement immédiats du gouvernement d'Haïti. Si possible, les ménages dirigés par des femmes vulnérables seraient visés en priorité.

48. Des travaux préparatoires seront menés pour définir cette composante, y compris: (i) la préparation et approbation d'un plan d'action préliminaire des activités de réhabilitation d'urgence; (ii) l'établissement d'une liste positive de biens critiques éligibles ; (iii) cahier des charges et contrats pour la définition des sous-projets de récupération d'urgence et de

reconstruction; et (iv) une liste des entreprises (nationales et régionales) qui ont une expérience professionnelle démontrée pour des interventions d'urgence de nature et la portée identiques à celles envisagées. Un manuel opérationnel spécifique à cette composante de réponse d'urgence sera applicable à cette composante détaillant la gestion financière, la passation des marchés, les procédures de sauvegarde et tout autre arrangement nécessaire à la mise en œuvre.

49. Les dépenses spécifiques éligibles au titre de la catégorie des biens pourraient comprendre: (i) matériaux de construction ; (ii) eau, matériel de transport terrestre et aérien, y compris les pièces de rechange ; (iii) équipements et intrants agricoles (à l'exclusion des pesticides) ; (iv) fournitures et matériel scolaires ; (v) des médicaments et du matériel médical; (vi) produit du pétrole et carburant ; (vii) engins et machines industrielles ; (viii) matériel de communication ; (ix) semences et engrais ; (x) containers alimentaires et pour l'eau et tout autre marchandises acceptables à la Banque et convenues entre l'emprunteur et la Banque. dépenses spécifiques éligibles au titre de la catégorie des travaux pourraient comprendre des travaux d'infrastructure urgents (réparations, réhabilitation, construction, etc.) visant à atténuer les risques liés à la catastrophe pour les populations touchées et tous les autres travaux acceptables à la Banque et convenus entre l'emprunteur et la Banque. Les dépenses spécifiques éligibles au titre de la catégorie des Services pourraient inclure des études urgentes (techniques, sociales, environnementales etc.), nécessaire en raison des effets de la catastrophe, comme l'identification des travaux prioritaires, des études de faisabilité, la définition de travaux adéquats, des analyses connexes et d'autres Services acceptables à la Banque et convenus entre le bénéficiaire et la Banque.

50. Si ces fonds ne sont pas décaissés 24 mois avant la date de clôture du projet proposé, le montant de la composante serait être réalloué pour financer des activités au titre des autres composantes du projet.

#### **COMPONENT E - Mise en œuvre du projet, suivi et évaluation (5 millions US\$).**

51. Cette composante financera l'appui à l'UTE et ISPAN pour la gestion du projet, suivi et évaluation, par le biais de la fourniture de biens, de services de consultants, formation et coûts de fonctionnement. La mise en œuvre du projet incombe à l'UTE, au sein du MEF. L'UTE gèrera les aspects techniques, fiduciaires, de passation des marchés et de sauvegarde environnementale et sociale nécessaires à la mise en œuvre du projet. En particulier, l'UTE fournira l'appui quotidien nécessaire à l'analyse, l'assistance technique et la réalisation des d'investissement du projet proposé. Le projet financera également une équipe dédiée ISPAN en charge de la supervision technique de la composante 1 (architectes, ingénieurs spécialisés dans le patrimoine culturel). L'appui du projet visera à mettre en place une capacité durable de mise en œuvre du projet et suivi de l'impact de toutes les composantes du projet. En plus du chef de projet et de spécialistes sectoriels, l'UTE inclura des spécialistes en passation des marchés, gestion financière, suivi et évaluation et gestion de l'environnement. Le projet financera des consultants à court terme, si nécessaire, pour appuyer la mise en œuvre des composantes du projet, du matériel pour le fonctionnement de l'UTE et de l'équipe ISPAN et la formation du personnel. Cette composante financera également les bureaux locaux de mise en œuvre. Sous ce volet, le projet financera, *entre autres*:(i) Consultants, équipement et coûts de fonctionnement pour les équipes de UTE et ISPAN ;(ii) Des évaluations techniques, environnementales et sociales et fiduciaires ;(iii) Enquêtes et système de suivi et d'évaluation.

**Tableau 3: Coût et Financement du projet**

<b>Project Components</b>	<b>Coût du projet</b>	<b>% Financé</b>
<b>A. Sites du patrimoine culturel physique et circuits touristiques dans le PNH et le centre historique de Cap - Haïtien</b>	<b>28.0</b>	<b>100</b>
1.1. Investissements dans the PNH-CSSR	11.6	
1.2. Appui à la gestion du PNH-CSSR	1.0	
1.3. Investissements à Cap-Haitien	7.35	
1.4 Renforcement des capacités de l'ISPAN	1.05	
<b>Provision pour phase 2</b>	<b>7.0</b>	
<b>B. Investissements locaux à Milot, Dondon et Cap-Haitien</b>	<b>6.0</b>	<b>100</b>
2.1 Investissements	<b>5.6</b>	
2.2. Etudes urbaines		
2.3. Assistance Technique aux municipalités	<b>0.4</b>	
<b>Provision pour phase 2</b>	<b>1.0</b>	
<b>C. Appui au Développement Inclusif du Secteur Touristique</b>	<b>4.0</b>	
C.1 Appui au Ministère du Tourisme	1.65	
C.2 Appui à l'OGD	1.35	
C.3 Dons Evènement Communautaire et Développement du Tourisme	1.0	
<b>D. Provision pour Réponse d'Urgence</b>	<b>1.0</b>	
<b>E. Mise en Oeuvre, suivi et Evaluation du projet</b>	<b>5.0</b>	<b>100</b>
E.1 Mise en Oeuvre	3.6	
E.2 Suivi et Evaluation	1.4	
<b>Total Coûts du Projet</b>	<b>45.0</b>	<b>100</b>
<b>Total du Financement Requis</b>	<b>45.0</b>	<b>100</b>

## Annexe 3: Modalités de Mise en Oeuvre

### HAITI:

### Projet de Préservation du Patrimoine et d'Appui au Secteur Touristique

#### Arrangements Institutionnels et Modalités de Mise en Œuvre du Projet

1. **Responsabilité pour la de coordination et la mise en œuvre globale du projet.** Le Ministère des Finances (MEF) aura la responsabilité de la mise en œuvre du projet. Le MEF exécutera sa responsabilité par le biais de son Unité de Projet existante, l'UTE qui se chargera des tâches de passation de marché, gestion financière, des sauvegardes environnementales et sociales, gestion technique, des tâches de suivi et d'évaluation du projet. Le MEF mettra en oeuvre le projet au nom du Ministère de la Culture (MC) et du Ministère du Tourisme (MT). Le MC (à travers l'ISPAN) et le MT établiront des accords institutionnels. Pour les investissements de la composante B.1, le MEF, par le biais de UTE, signera des accords d'investissement avec les bénéficiaires respectifs<sup>18</sup>. Pour les dons aux événement communautaires et de développement du tourisme en vertu du volet C.3.(a), le MEF, par le biais de UTE, signera des accords de subventions avec les bénéficiaires<sup>19</sup>. Les détails de ces arrangements de mise en œuvre sont énoncées dans le manuel opérationnel du projet. Le MEF coordonnera également, au besoin, avec d'autres parties ayant des intérêts dans le projet, y compris l'Autorité de Gestion du Parc (à travers l'ISPAN), les administrations locales et les communautés, l'Organisation de Gestion de la Destination. Les responsabilités de mise en œuvre de projet sont décrites dans le tableau 4 ci-dessous.

**Tableau 4: Modalités de mise en oeuvre**

Composantes	Exécution	Supervision
<b>A. Sites du patrimoine culturel physique et circuits touristiques dans le PNH et le centre historique de Cap - Haïtien</b>	MEF/UTE	
1.1. Investissements dans the PNH-CSSR	MEF/UTE	MC/ISPAN
1.2. Appui à la gestion du PNH-CSSR	MEF/UTE	MC/ISPAN
1.3. Investissements à Cap-Haitien	MEF/UTE	MC/ISPAN
1.4 Renforcement des capacités de l'ISPAN	MEF/UTE	MC/ISPAN
<b>Provision pour phase 2</b>	MEF/UTE	
<b>B. Investissements locaux à Milot, Dondon et Cap-Haitien</b>	MEF/UTE	UTE avec les Communes
2.1 Investissements	MEF/UTE	UTE
2.2. Etudes urbaines	MEF/UTE	UTE
2.3. Assistance Technique aux municipalités	MEF/UTE	UTE
<b>C. Appui au Développement Inclusif du Secteur Touristique</b>	MEF/UTE	
C.1 Appui au Ministère du Tourisme	MEF/UTE	MT
C.2 Appui à l'OGD	MEF/UTE	MT
C.3 Dons Evènement Communautaire et Développement du Tourisme	MEF/UTE	MEF/UTE
<b>D. Provision pour Réponse d'Urgence</b>	Autorité de Coordination	Autorité de Coordination
<b>E. Mise en Oeuvre, suivi et Evaluation du projet</b>	MEF/UTE	
E.1 Mise en Oeuvre	MEF/UTE	MEF/UTE et MC/ISPAN
E.2 Suivi et Evaluation	MEF/UTE	MEF/UTE

<sup>18</sup> Les bénéficiaires sont les municipalités de Milot, Dondon et Cap-Haïtien,

<sup>19</sup> Les bénéficiaires sont des entités privées, personnes privées ou un groupe d'entreprise de micro, petite ou moyenne échelle, association ou producteurs locaux

2. **Structure et capacité de l'UTE.**UTE a une expérience avérée dans la mise en œuvre d'autres projets financée par les donateurs, ainsi que dans la gestion de plusieurs avances de préparation de projet pour des projets financés par la Banque. Même si c'est la première fois que l'UTE met en œuvre un projet financé par la Banque, une évaluation des capacités en passation des marchés et en gestion financière indique qu'elle serait une unité de gestion de projet efficace. L'UTE s'est engagée dans une restructuration et un renforcement organisationnel pour adapter sa structure à la nature et le volume des projets sous sa responsabilité, y compris le projet de développement de la Boucle de l'Artibonite financé par la Banque (P133352), dont un certain nombre de fonctions serait partagé avec le présent projet. Compte tenu des autres responsabilités de UTE, le projet renforcera la capacité de mise en œuvre de l'UTE, le financement de salaires, de consultants pour des tâches spécifiques, coûts d'exploitation et biens nécessaires à son bon fonctionnement.

3. **Tâches de l'UTE.** Le rôle et les fonctions de l'UTE comprennent: (i) l'assistance aux partenaires du projet pour la préparation des investissements et la coordination de la programmation de l'ensemble des activités ; (ii) le recrutement de consultants pour des missions spécifiques et la signature de contrats pour des biens et des travaux ; (iii) le suivi de la qualité et du coût des travaux<sup>20</sup> ;(iv) le suivi des travaux pour s'assurer du respect des plans de sauvegarde convenus ; (v) le suivi et l'évaluation du projet, y compris la validation des résultats sur le terrain par les acteurs locaux, les vérifications techniques et environnementales et la préparation des rapports d'activités; (vi) les tâches fiduciaires ; et (vii) le secrétariat technique du Comité de Pilotage du Projet. L'UTE a présenté un projet de manuel opérationnel du projet (MOP) qui détaille les procédures de gestion, financière, administrative, technique, de passation de marchés, de suivi des politiques environnementales et sociales et procédures d'exécution du projet.

4. Le projet financera les fonctions clefs techniques, administratives, fiduciaires, et suivi/évaluation et de sauvegardes environnementales et sociales ainsi que les consultants techniques et coûts associés au fonctionnement du bureau UTE dans le Nord (personnel et des biens) et l'équipe de l'ISPAN dédiée au projet<sup>21</sup>. En outre le projet financera les consultants supplémentaires pour la supervision technique et des spécialistes de la sauvegarde environnementale et sociale, au besoin. Un soutien serait également prévu pour les coûts des fonctions liées à la responsabilité de coordination des partenaires et des consultations locales tels que voyages, hébergement, événements spéciaux, publicité et promotion. Enfin, un appui sera fourni pour l'administration générale du projet, y compris la mise à niveau du logiciel de comptabilité, du système et équipement, mobilier et d'autres équipements.

5. **Arrangements pour la composante A.** La composante A sera mise en œuvre par l'UTE sous la supervision technique de l'ISPAN.

---

<sup>20</sup>Voir ci-dessus

<sup>21</sup> L'équipe dédiée ISPAN Team comprend un coordinateur, un architecte junior, un architecte des bâtiments historiques à temps partiel, un ingénieur civil junior, un ingénieur civil senior à temps partiel, un infographiste et un assistant.

6. *Suivi des travaux sur des biens patrimoniaux par l'ISPAN.* Légalement, l'ISPAN est responsable de la gestion de tous les biens du patrimoine culturel dans le pays, y compris le PNH-CSSR et le centre historique de Cap-Haïtien. En raison des contraintes liées à la capacité actuelle de l'ISPAN<sup>22</sup>, le projet financera une équipe de consultants assignés à l'ISPAN pour examiner les études et superviser les travaux sur les monuments historiques (l'« équipe ISPAN-PAST»). L'équipe sera localisée dans le Nord, avec le bureau satellite de l'UTE. Les membres de cette équipe relèveront contractuellement de l'UTE et techniquement du directeur de l'ISPAN.

7. *L'Autorité de Gestion du PNH-CSSR.* L'autorité de gestion du PNH-CSSR, une fois formellement établie, sera chargée de mettre en œuvre des activités du plan de gestion du PNH-CSSR, y compris la gestion du flux de touristes, préservation de l'environnement et prélèvement des frais d'entrée au parc. Le projet financera les coûts d'exploitation sur une base décroissante.

8. *Sous la composante A, UNESCO* signera un accord avec le gouvernement haïtien pour soutenir la mise en œuvre de la composante A et les activités de développement des capacités de l'ISPAN sur la base d'une évaluation institutionnelle qui sera effectuée au début du projet et pour organiser la formation professionnelle. L'UNESCO fournira une assistance technique sur les questions de mise en œuvre technique spécifique aux édifices patrimoniaux et à l'AGP pour préparer et mettre en œuvre le Plan de gestion du parc. Il facilitera également la communication avec le Comité du Patrimoine Mondial pour obtenir les avis techniques nécessaires.

9. **Arrangements pour la composante B.** *L'UTE aura la responsabilité générale de la mise en œuvre de la composante y compris la supervision technique.*

10. *Sous la composante B1,* les autorités locales et les communautés joueront un rôle important dans l'identification, la supervision et la gestion des investissements locaux à travers la TCC servira de mécanisme de coordination pour réunir l'ISPAN, les collectivités territoriales de Cap Haïtien, Miilot et Dondon, Chambre de Commerce, le secteur privé (propriétaires de bâtiments patrimoniaux, tours operators, et MPME), l'OGD, les communautés locales et les associations, pour s'assurer que les intervenants discutent du contenu et de l'articulation de l'ensemble des activités du projet.

11. **Arrangements pour la composante C.** *La composante C sera exécutée par UTE.*

12. *L'Organisation de Gestion de la Destination.* Sous la composante C2, l'OGD serait chargé de mener des activités, y compris le marketing, la promotion, l'appui à la chaîne de valeur du tourisme par le biais de développement de produits touristiques

13. *Dons aux événements communautaires et développement du tourisme.* Sous la composante C3, l'UTE sera chargée de la gestion des dons. Un manuel opérationnel sera préparé au début du projet pour définir avec précision les modalités de mise en œuvre de ces dons au travers un mécanisme de consultation des communautés et de autorités locales. Un Comité de sélection composé d'intervenants des secteurs publics et privés du tourisme (à préciser dans le manuel) sera chargé de l'évaluation et du suivi des propositions fondées sur des indicateurs et des critères

---

<sup>22</sup>Beaucoup de spécialistes expérimentés du patrimoine sont à la retraite ou ont quitté l'ISPAN et une nouvelle génération n'a pas été formée pour prendre en charge la relève. En outre, depuis de nombreuses années, l'ISPAN a souffert du manque de ressources financières pour réaliser les travaux de préservation indispensable, malgré le soutien de l'UNESCO.

prédéterminés. Une évaluation sera faite avant la revue à mi-parcours pour vérifier si l'OGD ou une organisation sélectionnée de manière compétitive pourrait prendre en charge la gestion financière de ces dons.

14. **Arrangements pour la composante D.** La composante D sera mis en œuvre et coordonnée par l'Autorité de Coordination désignée dans le manuel opérationnel pour les Interventions Rapides en Cas de Crise.

15. **Arrangements pour la composante E.** La composante D sera exécutée par UTE avec ISPAN assurant la supervision technique de l'équipe dédiée de ISPAN.

16. **Le Comité de Pilotage du Projet.** Un *Comité de Pilotage du Projet* sera établi par le Gouvernement pour assurer un bonne coordination et exécution du projet, qui sera maintenu pendant toute la durée du projet. Les fonctions de ce Comité incluent, entre autres : (i) supervision générale de l'exécution du projet, coordination inter services pour assurer les objectifs du projet, revue et approbation du budget annuel et des rapports d'activités semestriels.. Le *Comité de Pilotage du Projet* serait dirigé le MT et inclura le MEF et les ministères de la Culture (MC), intérieur (MICT) et l'environnement (MdE), le CIAT, l'ISPAN, l'OGD, les municipalités et l'UNESCO. L'UTE assurera le secrétariat du Comité de Pilotage.

17. **Le Comité Consultatif du Tourisme.** Pour améliorer la transparence et la communication sur les activités du projet et inclure un groupe plus large d'intervenants dans le secteur du tourisme, il est proposé d'informer le *Comité consultatif du tourisme* (CCT) annuellement de l'avancement du projet. Cette structure a été créée par décret du 5 décembre 2012 et possède une large représentation du secteur privé et public et avec le mandat de donner des conseils sur les grandes questions concernant l'industrie du tourisme en Haïti, en particulier sur les politiques, programmes, promotion des biens patrimoniaux culturels, historiques, naturels, artistiques, susceptibles de contribuer à ce développement et la promotion du tourisme haïtien, pour faciliter interactions et synergies entre les acteurs publics et privés.

18. **Une approche progressive et programmatique facilitera la mise en œuvre du projet, conformément à l'évolution des capacités.** Le projet portera d'abord sur des activités d'impact rapide, et posera les jalons pour les interventions nécessitant une préparation plus approfondie. La première phase de mise en œuvre durerait 30 mois. Un examen à mi-parcours définira l'expansion des activités et la mise en place de nouvelles activités pour la deuxième phase. Le projet ne financera pas activités de catégorie environnementale A.

**Tableau 5: Phases du Projet**

Composantes	Activités et objectifs pour la Phase I	Activités indicatives pour la Phase II
<b>A. Patrimoine culturel physique et circuits touristiques dans le PNH-CSSR et le Centre Historique de Cap-Haïtien</b>	Travaux d'urgence au PNH-CSSR finalisés Plan de gestion et Plan directeur pour le PNH-CSSR en cours de préparation Autorité du Parc (AGP) établie et financée Préparation de la deuxième phase des travaux du PNH-CSSR Renforcement institutionnel pour l'ISPAN et l'AGP en cours	Investissements dans le PNH-CSSR Renforcement de l'autorité du parc Plan de gestion et Plan directeur pour le PNH-CSSR en cours d'exécution
	Investissements pour Cap-Haïtien lancés (prison, bâtiments publics) Préparation d'autres investissements dans le cœur historique de la ville	Investissements supplémentaires au Cap-Haïtien

	Inventaire du centre historique de la ville et directives architecturales finalisées	
<b>B-Investissements à Dondon, Milot et Cap-Haïtien</b>	Identification participative du programme d'investissement pour Milot Dondon et Cap-Haïtien, préparation des DAO mise en œuvre du premier lot d'investissements locaux. Préparation du deuxième lot d'investissements	Deuxième programme d'investissements locaux mis en place
<b>C- Appui au Développement inclusif du secteur touristique</b>	Assistance technique au MT et à l'OGD Préparation du manuel de subventions Premier versement de subventions pour des activités touristiques et manifestations culturelles Formation et enquêtes Développement et promotion de circuits et produits touristiques	Subventions pour les activités touristiques et manifestations culturelles Développement et promotion de circuits et produits touristiques
<b>EMise en Oeuvre du Projet, Suivi et Evaluation</b>	Equipes de mise en œuvre de projet (UTE) et ISPAN convenablement staffées, système de suivi-évaluation en place et premiers résultats du projet	Formation, équipement et personnel pour l'agence d'exécution

## Gestion financière, passation des marchés et décaissement

### *Gestion financière*

19. Dans l'ensemble, l'approche pour la mise en œuvre du projet consiste à utiliser les capacités existantes en Haïti pour gérer les aspects opérationnels de gestion financière du projet. A cette fin, la décision a été prise d'utiliser les compétences de l'UTE du MEF. L'UTE aura la responsabilité financière sur le projet proposé et sera directement responsable de la mise en œuvre de toutes les composantes. L'UTE a une expérience significative dans la mise en œuvre de financements multilatéraux, tels que les financements de la BID, l'UE, l'ACDI (Agence canadienne de développement International) et l'USAID. Actuellement, l'UTE gère un portefeuille de projets totalisant plus de 400 millions \$ et de ce fait, a mis en place un système satisfaisant de gestion financière (GF). Cependant, pour s'assurer que l'UTE maintienne des dispositions adéquates de GF pour gérer les activités supplémentaires générées par le projet, dont certaines sont déjà en cours d'exécution avec une avance de préparation de projet, les recommandations suivantes ont été formulées:

- (a) Examiner les rôles et responsabilités du personnel administratif et de GF pour tenir compte de la charge de travail supplémentaire ;
- (b) Former le personnel administratif et de GF sur les politiques et procédures de la Banque en GF ;
- (c) Inclure des informations spécifiques sur le projet le manuel de procédures administratives, comptables et de gestion financière ;
- (d) Calibrer le système de GF afin de permettre son utilisation pour le projet proposé et de dispenser une formation au nouveau personnel comptable ;
- (e) Embaucher un auditeur financier externe dans les quatre mois de la mise en oeuvre projet, selon des termes de référence acceptable à l'IDA

20. Les dispositions de gestion financière de l'UTE proposées pour le projet respectent les exigences minimales fiduciaires en vertu de l'OP/BP 10 :00. Les modalités de gestion financière du projet fonctionneraient comme suit:

21. *Ressources humaines* : l'UTE a le personnel de GF en place avec une qualification suffisante et l'expérience nécessaire. Leurs rôles et responsabilités seront examinés en tenant

compte de la charge de travail supplémentaire au titre du projet, mais il n'est pas nécessaire d'engager du personnel supplémentaire pour le projet. Comme l'UTE a une maîtrise limitée des procédures spécifiques de la Banque, une formation initiale du personnel GF sera nécessaire.

22. *Compte désigné* : un compte séparé désigné (CD) serait ouvert à la Banque centrale de la République d'Haïti (BRH) qui sera géré par l'UTE, selon les procédures de décaissement décrites dans la lettre de décaissement. En outre, un autre compte géré en Gourdes haïtiennes sera ouvert à la BRH également géré par l'UTE pour traiter les paiements. La documentation de toutes les transactions doit être conservée par l'UTE et mise à disposition des auditeurs et du personnel de la Banque mondiale en cas de besoin. Les procédures de décaissement détaillées seront également stipulées dans les manuels de procédures administratives, financières et comptables.

23. *Budgets et flux financiers* : le processus budgétaire devra être clairement stipulé dans le manuel de procédures administratives, financières et comptables. Dans l'ensemble, les budgets annuels et plans de travail seront préparés par l'UTE et soumis à la Banque pour non-objection au début de l'exercice fiscal et tout changement dans le budget et les plans de travail devront également être approuvés par la Banque.

24. *Dons aux événements communautaires et au développement du tourisme* : Dans la composante C, des dons pour des événements communautaires et de développement du tourisme seraient accordés pour financer des projets locaux permettant la participation communautaire et propices au développement du secteur du tourisme. Dans le cadre du projet, un consultant sera embauché pour définir les critères, normes et des procédures régissant l'utilisation de ces dons et préparer un manuel d'exécution qui sera examiné et approuvé par la Banque. Le premier décaissement de ces fonds serait conditionné par la disponibilité du manuel approuvé. Il est prévu que les fonds soient gérés par un opérateur sélectionné avec une capacité suffisante (soit l'OGD qui est un organisme public-privé visant à soutenir des initiatives locales dans la chaîne de valeur du tourisme ou une ONG sélectionnée de manière compétitive). Par conséquent, une deuxième condition de décaissement des fonds serait l'évaluation satisfaisante de la qualité de fiduciaire de l'agent sélectionné. Une fois en marche, un examen du financement de ces subventions figurera dans les termes de référence de l'audit financier annuel du projet.

25. *Comptabilité* : un manuel des procédures administratives, financières et comptables existe déjà mais est en cours d'actualisation et inclura des détails et des documents spécifiques au projet. Les transactions du projet seront enregistrées suivant la comptabilité de trésorerie établie dans le logiciel de comptabilité existants (ACCPAC), qui assure une transparence suffisante et des contrôles spécifiques dans l'exécution du budget. Le système devrait permettre la préparation d'États financiers intermédiaires et annuels. Un consultant sera embauché pour étalonner le système afin de permettre son utilisation pour le projet et dispenser une formation au nouveau personnel de comptabilité. Une documentation détaillée de GF sera maintenue dans les dossiers de gestion du projet pour chaque composante.

26. *Contrôles internes* : l'UTE fera en sorte que l'organisation du personnel de GF dans le département de GF, reste adéquate suffisante pour assurer des contrôles internes adéquats, la préparation, l'approbation et l'enregistrement des transactions, ainsi que la séparation des fonctions. L'UTE a déjà divers manuels opérationnels disponibles, qui seront regroupés en un

seul manuel avec des chapitres spécifiques pour chaque projet géré par l'UTE. Une ébauche du nouveau manuel opérationnel devrait être prêt pour les négociations.

27. *Rapports financiers* : l'UTE sera responsable de la préparation des rapports. Avec le spécialiste de la gestion financière à l'UTE, le coordinateur du projet de l'UTE garantira que les rapports financiers semestriels intérimaires non audités sont préparés et transmis à la Banque. Le format des rapports sera précisé dans le manuel de procédures administratives, financières et comptables. Les rapports financiers semestriels intérimaires non audités contiendront au moins: (i) un état des ressources et l'utilisations des fonds (avec dépenses classées par sous-composante) et des soldes ; (ii) un état d'exécution du budget par sous-composante et (iii) un rapprochement du compte désigné, et seront fournis à la Banque au plus tard 45 jours après la fin du semestre. Les états financiers consolidés annuels seront préparés et approuvés par l'UTE et soumis à des audits externes annuels. Le rapport d'audit doit être présenté à la Banque au plus tard six mois après la fin de chaque période.

28. *Audits externes* : les États financiers annuels du projet ainsi que le système de contrôle interne sera soumis à une vérification annuelle par un auditeur de bonne réputation, compétent et indépendant, sur la base de termes de référence satisfaisants à la Banque. L'auditeur fournira une opinion sur les États financiers consolidés du projet préparés par l'UTE, selon les normes d'audit acceptables à l'IDA. Le rapport d'audit soumettra à l'IDA au plus tard six mois après la fin de chaque exercice, ou la fin de chaque période visée par l'audit. Outre le rapport d'audit, l'auditeur fournira également, dans un document distinct, une lettre de gestion décrivant l'état des systèmes de contrôle interne à l'UTE. Le Plan de passation des marchés approuvé lors de négociations devrait établir le processus pour embaucher des auditeurs externes pour le premier audit externe dans les quatre mois après la mise en vigueur du projet. La mission de l'auditeur devra couvrir la période de la durée prévue du projet.

29. *Missions d'appui à la mise en œuvre* : en plus des audits internes et externes réguliers, l'équipe de banque procédera à des missions fréquentes d'appui à la mise en œuvre (voir plan d'appui à la mise en œuvre à l'annexe 5). Au cours de ces missions, le personnel de GF de la Banque évaluera les arrangements de GF pour s'assurer qu'ils demeurent adéquats pour la mise en œuvre du projet proposé.

#### *Décaissements*

30. Les décaissements du Don IDA suivront la méthode basée sur les transactions, c'est-à-dire des procédures de banque traditionnelles : (i) avances, (ii) les remboursements par le biais des états de dépenses (SOEs), paiements directs (iii) et (iv) engagements spéciaux. Le dépôt initial dans le Compte Dédié sera basé sur une prévision de quatre mois, établie par l'UTE présentés avec la demande de retrait. Des décaissements ultérieurs sur le Compte dédié seront basés sur les état de dépenses accompagnés de demandes de retrait, les relevés bancaires réconciliés et les copies de tous les relevés bancaires. Les pièces justificatives pour les demandes de paiement direct doivent inclure des documents qui témoignent des dépenses éligibles (copies de réception, les factures du fournisseur).

### *Passation des marchés*

31. La passation des marchés du projet s'effectuera conformément aux *directives de la Banque mondiale : passation des marchés de biens, de travaux et de Services non-consultants dans le cadre de prêts de la BIRD et les crédits et dons de l'IDA* daté de janvier 2011 et les *directives : sélection et emploi de Consultants au titre des prêts de la BIRD et les crédits et dons de l'IDA par les emprunteurs de la Banque mondiale* daté de janvier 2011 et les modalités stipulées dans l'accord de financement. Pour chacun des contrats financés par le projet, les méthodes de passation différents ou méthodes de sélection de consultant, la préqualification, estimation des coûts, aux exigences d'examen préalable et délai d'exécution sont spécifiées d'un commun accord entre le bénéficiaire et l'IDA dans le Plan de passation des marchés. Le Plan de passation des marchés sera actualisé au moins une fois par an ou plus souvent pour refléter les réels besoins de mise en œuvre du projet et les améliorations de capacités institutionnelles.

32. Les activités de passation des marchés pour le projet seront exécutées par l'UTE pour toutes les activités du projet. Le projet manuel opérationnel présenté par l'UTE, comprend des dispositions adéquates qui satisfont aux exigences de l'IDA. Basé sur une évaluation préliminaire de la capacité de l'UTE, l'unité semble avoir suffisamment d'expérience mise en œuvre des marchés publics financés par d'autres donateurs (BID, Canada, France et USAID) pour gérer les passations de marchés pour le projet IDA. Toutefois, le personnel de l'UTE devra probablement être renforcé par l'ajout d'au moins un expert en marchés publics supplémentaire, dans la mesure où la charge de travail actuelle de l'unité exacerbe déjà la capacité des quatre membres de l'équipe de passation des marchés. En outre, le personnel de passation des marchés devra suivre une formation intensive dans les procédures et politiques de la Banque. Avec ce renforcement, l'UTE devrait être bien équipée pour exécuter les marchés publics conformément aux lignes directrices de la Banque mondiale. Toutefois, le système des marchés publics dans l'ensemble en Haïti demeure relativement faible. Malgré certaines réformes avant le séisme dans le cadre juridique et institutionnel des marchés, des contraintes de capacités humaines et physiques ont retardé l'adoption de meilleures pratiques contractuelles dans la plupart des organismes gouvernementaux. Par conséquent, le risque global de projet pour des achats est substantiel.

33. *Plan de passation des marchés, seuils pour les méthodes d'acquisition et examen de la Banque mondiale.* Le plan passation des marchés résumé pour la mise en œuvre du projet a été convenu entre le bénéficiaire et l'équipe du projet le 4 mars 2014 et est présenté ci-dessous dans le tableau 6. Le plan serait mis à jour au moins annuellement ou au besoin afin de refléter les réels besoins de mise en œuvre du projet et les améliorations de capacités institutionnelles. Les documents d'appel d'Offres seront disponibles pour le public sur le site Web du MEF. Les seuils recommandés pour l'utilisation des méthodes de passation des marchés précisées dans l'accord de financement sont identifiées dans le tableau 4 ci-dessous. La supervision de la passation des marchés s'effectuera principalement au moyen de l'examen préalable, complété par des missions de supervision au moins deux fois par an.

**Table 6: Plan de Passation des Marchés resumé**

<b>Plan de Passation Biens, Travaux et Services de Consultants Phase I</b>						
<b>Ref. No</b>	<b>Description des Contrats</b>	<b>Coûts Estimés US\$</b>	<b>Nombre</b>	<b>Review par la Banque (Prior / Post)</b>	<b>Methode</b>	<b>Date de lancement des DP/DAO</b>
<b>Travaux et services (hors consultant)</b>						
<b>Composante A</b>						
1.3	Travaux de Rehabilitation: (i) Citadelle, (ii) Palais Sans Souci et (iii) Chapelle Sans Souci	7,410,000	Plusieurs	Prior	AOI	A partir de Juin 2014
1.4	Travaux de Rehabilitation jardins du Roi et de la Reine	600,000	1	Prior	AON	Novembre 2014
1.5	Autres Travaux dans la Citadelle	230,000	1	Prior	ED	Janvier 2015
1.6	Route d'accès alternative	500,000	1	Prior	AO	Janvier 2015
1.7	Rehabilitation et securité pour la route d accès	500,000	1	Prior	AO	Juillet 2014
1.8	Eclairage Citadelle	50,000	1	Prior	ED	
1.9	Rehabilitation Maison Firmin, Alliance Francaise front bâtis et maison de coin	4.500,000	Plusieurs	Prior	AON	Juin 2015
1.10	Rehabilitation et equipement Ancienne Prison	2,400,000	1	Prior	AOI	Juin 2015
1.11	Etudes topographiques	225,000	1	Prior	ED	Novembre 2013
<b>Composante B</b>						
2.1	Tavaux d'investissements à Dondon, Milot et Cap Haitien Phase 1	2,125,000	Plusieurs	Prior	AON	Fevrier 2015
<b>Composante C</b>						
3.1	Petits travaux sur circuits	150,000	Plusieurs	Prior	ED	Octobre 2014
<b>Biens</b>						
<b>Composante B</b>						
2.2	Equipement pour les municipalites	50,000	Plusieurs	Prior	Consultationde fournisseurs	Juin 2014
<b>Composante C</b>						
3.2.	Equipement pour le MT	50,000	Plusieurs	Prior	Consultationde fournisseurs	Juin 2014
<b>Consultants Services de consultants</b>						
<b>Composante A</b>						
1.10	Etudes géotechniques	100,000	1	Prior	AON	June 2014

1.11	Master Plan projet et PNH PNH	110,000	1	Prior	SFQ	Août 2014
1.12	Etude de Rehabilitation du Palais Sans Souci	30,000	1	Prior	SED	Août 2014
1.14	Etude de Rehabilitation et renforcement, supervision Citadelle	500,000	1	Prior	SFQC	Août 2014
1.15	Etude de Rehabilitation et renforcement, supervision Palais Sans Souci et Chapelle	450,000	1	Prior	SFQC	Août 2014
1.16	Etude de Rehabilitation de jardins de la Reine et du Roi	15,000	1	Prior	SED	July 2014
1.17	Etude Route alternative + amelioration route existante y compris etude impact environnemental et social	75,000	1	Prior	SFQ	Août 2014
1.18	Business Plan pour le PNH	25,000	1	Prior	SED	Mai 2014
1.19	Etude de Rehabilitation et renforcement Prison	200,000		Prior	SFQC	Octobre 2014
1.20	Reglementation Construction centre historique de Cap Haitien	50,000	1	Prior	CI	Octobre 2014
1.21	Programme de formation centre de rehabilitation	300,000	1	Prior	SFQC	Mars2015
1.22	Assistance technique UNESCO	TBD	1	Prior	SED	Août 2014
<b>Composante B</b>						
2.2	Facilitateur	15,000	1	Prior	CI	Mars 2014
2.3	Etude Investissements Dondon Milot and Cap Haitien phase 1	275,000	Plusieurs	Prior	SFQC	Juin 2014
2.4	Etude Investissements Dondon Milot and Cap Haitien phase 2	475,000	Plusieurs	Prior	SFQC	Mai 2015
2.5	Autre AT pour composante B	40,000	Plusieurs	Prior	CI	Septembre 2014
<b>Composante C</b>						
3.2	Identification de circuits et produits touristiques MT	50,000	1	Prior	CI	Juin 2014
3.3	Etudes investissements des circuits	15,000	Plusieurs	Prior	SED	Août 2014
3.4	AT au MT- Nord	50,000	1	Prior	CI	Juin 2014
3.5	Consultant en developpement touristique au MT	112,000	1	Prior	CI	Juillet 2014
3.6	consultant en formation MT	70,000	1	Prior	CI	Juillet 2014
3.7	consultant systeme statistiquet MT	20,000	1	Prior	CI	Juin 2014
3.8	AT pour mise en oeuvre systeme statistique MT	80,000	1	Prior	SFQC	Novembre 2014
3.9	Consultant Marketing OGD	60,000	1	Prior	CI	Septembre 2014
3.10	Definition and Implementation du plan de marketing OGD	225,000	1	Prior	SFQC	Septembre 2014

3.11	AT a OGD	60,000	1	Prior	CI	Fevrier 2015
3.12	Identification de produits touristiques	40,000	1	Prior	CI	Juin 2014
3.13	AT mise en oeuvre developement de produits touristiques	32,500	1	Prior	CI	Juin 2015
3.14	Conception du mécanisme de dons	65,000	1	Prior	CI	Juin 2014
3.15	Etude du genre	15,000	1	Prior	CI	Juin 2014
<b>Component E</b>						
5.1	Evaluation sociale	130,000	1	Prior	SFQ	Mai 2014
5.2	Audits financiers	120,000	1	Prior	SMC	Septembre 2014

**Tableau 7: Seuils de revue a priori et de méthode de passation des marchés**<sup>23</sup>

Categories de dépenses	Valeur (seuil) US\$ du contrat des milliers	Méthode	Contrats sous réserve d'examen préalable (US\$ milliers)
<b>1. travaux</b>	> 2 000	AOI	Tous
<b>1. travaux</b>	< 2 000	AON	trois premiers contrats et tous les contrats au-dessus de 500
	< 200	Consultation de fournisseurs	trois premiers contrats
	Quelle que soit la valeur	ED	Tous
<b>2. biens</b>	Quelle que soit la valeur	Agences de l'ONU	Tous
<b>2. biens</b>	> 500	AOI	Tous
	< 500	AON	trois premiers contrats et tous les contrats au-dessus de 200
	< 50 < 100 *	Consultation de fournisseurs	trois premiers contrats
<b>3. Services de consultation</b>	Quelle que soit la valeur	SED	Tous
<b>-3.A firmes</b>	Quelle que soit la valeur	Agences de l'ONU	Tous
<b>3. Services de consultation</b>	Quelle que soit la valeur	SFQC, SFQ, SCBD, SMC	trois premiers contrats et tous les contrats au-dessus de 200
<b>-3.A Firmes</b>	< 500	SQC	Trois premiers contrats et tous les contrats au-dessus de 200
<b>-3.B Individuels</b>	Quelle que soit la valeur	Agences de l'ONU	Tous
	Quelle que soit la valeur	ED	Tous

**Abreviations:**

AOI = Appel d'offres international  
 AON= Appel d'offres national  
 ED : Entente directe

SFQC = Selection fondée sur la qualité et le coût SMC = Selection au moindre coût  
 SFQ = Selection fondée sur la qualité SQC = Selection fondée sur la qualification du consultant  
 SED = Selection par Entente Directe SCBD= Selection dans le cadre d'un budget déterminé

\* (vehicule, équipement de bureau et de laboratoire)

<sup>23</sup>Les seuils de marchés publics définis et les règles sont actuellement examinée par l'unité de gestion du pays et la direction régionale de passation des amrches pour mieux les adapter à l'environnement haïtien.

*Gestion Environnementale et sociale (y compris les procédures de sauvegarde)*

34. Le projet déclenche les politiques de sauvegarde suivantes : l'évaluation environnementale (OP/BP 4.01), Habitats naturels (OP/BP 4.04), forêts (OP/BP 4.36), lutte antiparasitaire (OP/BP 4.09), ressources culturelles physiques (OP/BP 4.11) et réinstallation involontaire (OP/BP 4.12).

*Description des mesures de protection environnementale déclenchées et les modalités de mise en œuvre*

35. La politique « *Évaluation environnementale (OP/BP 4.01)* » est déclenchée. Les impacts potentiels négatifs comprennent: (i) l'impact des travaux de génie civil liés à la restauration et des fouilles des monuments historiques ; (ii) les effets de la réhabilitation des infrastructures existantes (routes, gestion des débris, expansion de réseau ; (iii) les impacts de nouvelle construction ; et (iv) les impacts liés à la santé et la sécurité (bruit, changements dans les modes de trafic, les poussières, contamination possible). D'autres impacts sont décrits ci-dessous. Les impacts sur l'environnementales seraient toutefois limités dans le temps et l'espace, et les actions visant à minimiser et atténuer les effets ont été inclus dans les CGES et PGE du projet. Le CGES comprend des actions et des programmes de formation pour protéger les travailleurs.

36. La Politique « *Habitats naturels (OP/BP 4.04)* » est déclenchée car la Citadelle, un Site du patrimoine naturel, sera restauré. La zone autour de la Citadelle et la Citadelle elle-même sont connues pour être l'un des rares habitats naturels en Haïti. Le projet financera principalement des travaux spécifiques sur les bâtiments historiques à cet endroit et réhabilitera les petites routes existantes. Il n'interviendra pas directement dans les domaines de l'habitat naturel du parc. On s'attend donc que l'impact du projet sur l'habitat naturel soit limité. Toute répercussion négative sera considérablement réduite par les mesures d'atténuation proposées dans le CGES et les PGE ultérieurs. Cependant, le Parc National Historique est considéré comme un habitat naturel essentiel en vertu de l'OP 4.04. Au moins 15 espèces de plantes et d'animaux inscrits comme gravement menacées d'extinction, en danger ou vulnérables sur la liste rouge de l'UICN ont été recensées dans la région. BirdLife International reconnaît officiellement le site comme une zone aviaire importante (Citadelle-Sans Souci-Ramier). En outre, une des espèces de grenouilles en voie de disparition (*Eleutherodactylus poolei*) a été trouvée autour de la Citadelle dans la fin des années 1980. Il est donc nécessaire de s'assurer que le projet n'influe pas négativement l'habitat naturel au-delà des bâtiments qu'il envisage de rénover. Par exemple, le projet espère accroître le tourisme dans la région et construire l'infrastructure pour le soutenir. Cet afflux peut influencer positivement l'habitat naturel, parce qu'elle fournirait une incitation pour l'AGP de préserver le caractère relativement vierge du parc. Toutefois, sans une planification adéquate, il pourrait aussi avoir un impact négatif sur le parc, surtout s'il y a un afflux de visiteurs et de marchands dans la région sans plan directeur et de mesure d'application.

37. Pour se prémunir contre cela et aider le gouvernement dans la gestion du parc, le projet: (i) financera l'AGP récemment créé, (ii) financera un plan d'affaires/de gestion avec des composantes environnementales et sociales, (iii) financera la mise en œuvre de ce plan et (iv) valorisera les études de référence environnementales et sociales déjà réalisées récemment par le CNIGS et financera des lacunes restantes dans les informations. Les études comprendront des

cartes du parc qui mettront en évidence les zones de forêts, les zones humides, les groupements végétaux, et où il peut y avoir des concentration de biodiversité importante. L'étude de référence servira d'intrant dans l'utilisation des terrains du parc.

38. La Politique « *forêts (OP/BP 4.36)* » est déclenchée en raison de l'impact potentiel du projet sur les forêts naturelles, en particulier autour de la Citadelle. Les impacts directs sont peu probables étant donné que le projet ne prévoit pas de couper des arbres dans ce voisinage. Les effets négatifs indirects pourraient se produire si le développement touristique attire des foules dans la zone, et sans protection juridique du voisinage, les gens peuvent voir cela comme une opportunité de marché et construire des structures dans ce voisinage. En outre, cela peut conduire au développement d'infrastructures telles que routes, trottoirs, etc. Pour limiter ce risque, l'AGP élaborera un plan pluriannuel pour le parc comprend des protections juridiques et qui limite la destruction de l'habitat naturel autour de la Citadelle.

39. La politique de « *Ressources culturelles physiques (OP/BP 4.11)* » est déclenchée à cause d'investissements catalytiques prévus dans la Zone Nord pour moderniser l'infrastructure de tourisme dans le Parc National de l'histoire, qui comprend la Citadelle Henry et le Palais de Sans Souci, les deux Sites du patrimoine mondial l'UNESCO. Les critères pour écarter les activités pouvant irréversiblement endommager ou détruire une partie de ce site sont inscrites dans le CGES, de même que les critères pour identifier et gérer tous les autres impacts sociaux et environnementaux sur le site, y compris ceux découlant de l'augmentation de la fréquentation du site, un afflux de nouveaux résidents de la zone, des incidences esthétiques et une éventuelle augmentation de la criminalité et la violence. Ainsi, le CGES inclut des conseils sur la réalisation d'une étude des capacités d'accueil sur le site charge pour fixer les limites de charge acceptables. Le CGES comprendra également une évaluation des capacités spécifiques et un programme de formation pour les agences compétentes impliquées dans la gestion du site. En outre, des procédures sur les découvertes fortuites ont été ajoutées au CGES pour protéger toutes les ressources culturelles qui pourraient être découvertes au cours de travaux ou services rendus dans une des composantes du projet. Un cadre de gestion des ressources culturelles physiques qui identifie tous les biens potentiels du patrimoine culturel et les mesures d'atténuation pour éviter des impacts négatifs a été développé dans un document autonome pour s'assurer que les impacts et sur les ressources culturelles physiques, ainsi que leur protection et préservation, sont bien supervisés pendant la durée du projet. Dans le pays des consultations ont également eu lieu et le document a été divulgué.

40. La Politique de « *Lutte antiparasitaire (OP 4.09)* » est également déclenchée. Bien que le projet vise seulement à créer des emplois à l'aide de travail manuel pour éliminer les algues et autre matériel biologique sur les bâtiments, il est possible que certains herbicides et biocides soient utilisés. Un plan de gestion de parasites n'est pas indiqué en l'espèce parce que le projet utiliserait de faibles quantités de pesticides approuvés et des pesticides approuvés sans aucun problème significatif sur l'environnement ou la santé. Aucun produit dangereux ne serait financé (WHO classe de danger 1a 1 b). Cela n'augmentera pas l'utilisation des pesticides dans la région. Cependant, le dépistage de pesticides est détaillé dans le CGES.

41. La Politique de « *Réinstallation involontaire (OP/BP 4.12)* » est déclenchée pour permettre la réinstallation involontaire, l'acquisition de terres ou l'imposition de restrictions à l'utilisation des ressources naturelles dans le périmètre du PNH-CSSR qui pourraient se produire

dans le cadre du projet. À ce titre, un cadre de politique de réinstallation (CPR) et un Cadre Fonctionnel (CF) ont été préparés, consultés et divulgués conformément aux dispositions de l'OP4.12 pour assurer l'application des politiques de sauvegarde appropriées. Le CPR reflète les principes suivants:

- a. Avant l'approbation des sous-projets, le client devra s'assurer que les sites, limites et la propriété des parcelles des terres concernées sont clairement identifiés et confirmés à l'aide d'un exercice de cartographie communautaire qui va au-delà de la simple recherche de titres juridiques.
- b. En cas de réinstallation, un accord sur le régime d'indemnisation et son paiement ou réalisation serait réglé avant le début de cette activité.
- c. Dans les cas où il y a des réclamations contestant à l'éligibilité à une indemnité ou à la propriété ou l'utilisation des terres, la résolution des conflits serait facilitée par le client, et bien que les travaux pourraient commencer, une compensation correcte serait conservée en dépôt jusqu'à ce que les conflits soient résolus. Dans ces cas, le client resterait en contact permanent avec les personnes touchées et appliquera les meilleures mécanismes de règlement extrajudiciaire disponibles dans le pays.

42. Le CF décrit les parties prenantes, les étapes et les arrangements institutionnels qui seraient mis en place afin: (i) que toute restriction à l'utilisation des ressources naturelles dans le PNH-CSSR est élaborées avec la pleine participation de toutes les parties concernées et les personnes qui seraient touchées ; et (ii) que des impacts sociaux négatifs seront réduits au minimum et atténués conformément aux lois nationales et de l'OP 4.12.

43. Compte tenu de l'objectif de stimuler le développement régional, tout soutien en amont qui peut stimuler les répercussions en aval sur la réinstallation, tel que défini par la politique (p. ex. par le biais de la préparation de la soumission de documents d'appel d'offres, etc.), comprendrait la référence aux principes de l'OP 4.12 au regard de, entre autres, l'éligibilité à une indemnité, les méthodes d'évaluation de biens et de consultation et de participation.

44. Ressources humaines : L'UTE a du personnel spécialisé en sauvegardes environnementales et sociales en place et garanties et embauchera un spécialiste de l'environnement et un spécialiste social supplémentaires pour appuyer la préparation, la mise en œuvre et le suivi des instruments et mesures de protection. En outre, un spécialiste social recruté pour la mise en œuvre de la composante B fournirait un soutien aux processus de consultation requis.

#### *Suiviet Evaluation*

45. L'annexe I contient un tableau de suivi des indicateurs, les sources de données et les responsabilités en matière de collecte de données. Au-delà du simple suivi, le projet s'engagera également dans une évaluation rigoureuse de l'impact de certaines activités à mi-parcours et de fin du projet.

46. Pour mesurer l'impact du développement du tourisme sur l'économie, le projet travaillera avec le MT pour établir des enquêtes touristiques. Il s'agit de courts questionnaires pour recueillir des données sur les endroits visités et l'argent dépensé sur ses sites. En outre, idéalement le projet mettra également en œuvre des enquêtes plus petites mais approfondies sur des

échantillons de touristes entrant/sortant pour obtenir plus d'information sur les dépenses, les données démographiques et données sur la perception/satisfaction.

**Annexe 4 : Cadre d'évaluation des risques opérationnels (ORAF)**  
**Projet de Préservation du Patrimoine et d'Appui au Secteur Touristique**

Risques parties prenantes du projet

<b>Risque au niveau des intervenants</b>	<b>Notation</b>	<b>Elevé</b>				
<p>Description du risque :</p> <p>1. les différents ministères et organismes gouvernementaux (le MEF, le MCI, le MT, ISPAN, l'AGP), impliqués dans la mise en œuvre du projet ne sont pas bien coordonnés ou harmonisés et cela influe sur les résultats. Les différentes institutions, collectivités locales et les gouvernements et le secteur privé pourraient avoir des vues différentes sur la façon d'améliorer l'attractivité des sites culturels et le rendement économique des activités touristiques. En particulier, l'équilibre entre la restauration/conservation et l'utilisation touristique peut être difficile à assurer.</p> <p>2. les communautés ne pourraient pas se sentir entendues, notamment par les institutions spécialisées comme l'ISPAN, ou que leurs priorités ne sont pas bien prises en compte ou ils ne bénéficient pas du projet.</p>	<b>Gestion des risques :</b>					
	<p>Au niveau du gouvernement, un Comité de pilotage sera établi pour guider et examiner les questions de mise en œuvre du projet.</p>					
	<b>Resp :</b>	<b>Statut :</b>	<b>Stade :</b>	<b>Récurrent :</b>	<b>Date d'échéance :</b>	<b>Fréquence :</b>
	Client	En cours	Mise en œuvre		30 juin 2014	
	<b>Gestion des risques :</b>					
	<p>Le projet s'appuiera sur les mécanismes de consultation existants au niveau régional (Table de Concertation Communale, Comité de pilotage du PNH) pour s'assurer que le public et les intervenants du secteur privé sont informés et participent au processus décisionnel. Un document de Cadre Fonctionnel a été établi afin d'assurer des mécanismes de consultation adéquats avec les communautés vivant dans le PNH-CSSR, ainsi qu'une évaluation sociale et la définition d'un mécanisme de règlement des griefs.</p>					
	<b>Resp :</b>	<b>Statut :</b>	<b>Stade :</b>	<b>Récurrent :</b>	<b>Date d'échéance :</b>	<b>Fréquence :</b>
	Client	En cours	Mise en œuvre			CONTINU

Risque au niveau de l'Agence de mise en œuvre (y compris les risques fiduciaires)

<b>Capacité</b>	<b>Notation</b>	<b>Substantiel</b>				
<p>Description du risque :</p> <p>1. il y a un manque de capacité technique au niveau des différentes entités impliquées dans le projet. Malgré les progrès en terme de capacités, un renforcement des compétences pour la mise en œuvre et la supervision de projets complexes est encore nécessaire. Cela pourrait entraver une mise en œuvre en temps opportun. Des ressources matérielles comme du matériel informatique et des logiciels seront également nécessaires pour obtenir une bonne mise en œuvre du projet. L'UTE a la capacité technique et fiduciaire pour gérer le projet.</p> <p>2. passation des marchés : la charge de travail supplémentaire pourrait mettre en péril la capacité d'exécution en raison de processus de passation des marchés plus lents au niveau du gouvernement.</p> <p>3. gestion financière : Aucune faiblesse spécifique en gestion financière n'a été</p>	<b>Gestion des risques :</b>					
	<p>Les mesures d'atténuation impliquent l'embauche de consultants locaux et internationaux à court terme pour aider à la mise en place des procédures nécessaires, une assistance technique dans la préparation des études, la planification, le lancement et la supervision des activités. Le Projet sera principalement exécuté par l'UTE, au sein du MEF, qui a déjà une expérience forte en matière de gestion fiduciaire et d'exécution qui ce sera encore renforcée par le projet à travers le renforcement des capacités et l'embauche de consultants expérimentés pour la gestion de projets, marchés publics et l'administration. Les autres organismes (ISPAN, OGD) seront également assistés au cours de la mise en œuvre du projet avec la formation et l'embauche de consultants internationaux et nationaux et le soutien d'organismes spécifiques comme l'UNESCO ou l'ICOMOS. En outre, le personnel du projet sera sur le terrain, tandis que le personnel affilié au Département du Développement Durable supervisera le projet dans le Nord. Les services consultatifs de la SFI fournira en outre de l'assistance technique au gouvernement dans les domaines de l'environnement des entreprises, génération d'investissement et du tourisme. Le projet sera effectué en deux phases, permettant d'ajuster les objectifs et activités compte tenu de la capacité existante après la première phase.</p>					
	<b>Resp :</b>	<b>Statut :</b>	<b>Stade :</b>	<b>Récurrent :</b>	<b>Date d'échéance :</b>	<b>Fréquence :</b>

identifiées qui contribueraient à ce risque.	<b>Resp :</b> Client	<b>Statut :</b> En cours	<b>Stade :</b> Mise en œuvre	<b>Récurrent :</b>	<b>Date d'échéance :</b>	<b>Fréquence :</b>
	<b>Gestion des risques :</b> La supervision de la Banque dans ce domaine serait approfondie, et une formation et du personnel supplémentaire serait financé pour l'Agence d'exécution, si nécessaire. En outre, les activités de passation des marchés seraient effectuées par l'UTE du MEF dont les compétences ont été jugées satisfaisantes lors de l'évaluation de l'Agence d'exécution et avec des antécédents positifs avec d'autres projets financés par les donateurs.					
	<b>Resp :</b> Client	<b>Statut :</b> Non encore échu	<b>Stade :</b> Mise en œuvre	<b>Récurrent :</b>	<b>Date d'échéance :</b>	<b>Fréquence :</b>
	<b>Gestion des risques :</b> En matière de gestion financière, une évaluation de la capacité de l'UTE et des arrangements de GF en place a considéré que ceux-ci étaient satisfaisants sous réserve d'ajustements mineurs et de formations spécifiques sur les procédures de la Banque pour le personnel de GF. Cela a été exécuté de façon satisfaisante depuis lors.					
<b>Gouvernance</b>	<b>Notation</b>	<b>Substantielle</b>				
Description du risque :  Le projet a besoin du soutien de plusieurs départements du Gouvernement. Une coordination adéquate entre les ministères est nécessaire (y compris le MEF, le MCI, le MT, etc), les autorités locales et les représentants du secteur privé pour s'assurer que tous les secteurs et les lieux concernés sont pris en considération.	<b>Gestion des risques :</b> Le MEF, comme ministère central, est bien placé pour effectuer la coordination générale des activités du projet. Un comité de pilotage sera mis en place pour s'assurer que les organismes publics compétents sont impliqués et que les activités sont coordonnées. La coordination devrait être facilitée par le fait, que le projet est bien aligné avec le plan stratégique du secteur privé et du gouvernement. Les acteurs locaux dans le Nord seront impliqués par le biais de mécanismes de consultation existants (Table de Consultation) pour assurer la bonne appropriation du projet. La supervision de la Banque sera renforcée, ainsi les audits techniques et/ou opérationnels lorsque cela est nécessaire. En outre, le projet bénéficiera d'une formation complémentaire en directives de passation des marchés et de lutte contre la corruption de la Banque afin de faciliter leur application effective. En outre, le projet publiera les résultats du processus de passation des marchés et des audits financiers sur leurs sites Web respectifs.					
	<b>Resp :</b> Client	<b>Statut :</b> En cours	<b>Stade :</b> Mise en œuvre	<b>Récurrent :</b>	<b>Date d'échéance :</b>	<b>Fréquence :</b> CONTINU
	<b>Risques du projet</b>					
<b>Conception</b>	<b>Notation</b>	<b>Substantielle</b>				
Description du risque : 1. l'exécution peut être entravée en raison de la complexité du projet dans un	<b>Gestion des risques :</b> Le projet sera réalisé en phases en tenant compte des enseignements de projets similaires en cours dans la région. Après la					

cadre institutionnel fragile et avec des partenaires qui ne sont pas habitués à de travailler avec la Banque mondiale

2. les données physiques environnementales sont insuffisantes pour la conception d'infrastructures résilientes.

fin de la première phase une revue à mi-parcours permettra d'ajuster la conception du projet. La principale agence d'exécution, UTE, a un bilan positif et une bonne réputation dans l'exécution de projets d'infrastructure. Un mécanisme de consultation communautaire fera en sorte que les activités des différents composantes sont bien articulées et que tous les intervenants sont informés et impliqués dans le processus décisionnel. Le projet a été conçu avec le soutien de l'UNESCO et l'ICOMOS qui apportera une assistance technique à l'ISPAN pendant la durée du projet.

Resp :	Statut :	Stade :	Récurrent :	Date d'échéance :	Fréquence :
Client	Non encore échu	Mise en œuvre		11 juillet 2016	

**Gestion des risques :**

Le projet proposé travaillera avec d'autres projets en cours de la Banque afin de continuer à renforcer les capacités nationales pour renforcer la compréhension des besoins d'adaptation au changement climatique tout au long de la durée de vie du projet. Les travaux d'infrastructure proposés dans le cadre du projet visent à réhabiliter et renforcer les infrastructures existantes vulnérables aux risques climatiques. Le projet coordonnera également avec le « plan Nord sismique » en cours d'élaboration avec l'appui du PNUD.

Resp :	Statut :	Stade :	Récurrent :	Date d'échéance :	Fréquence :
Tous les deux	Non encore échu	Mise en œuvre			CONTINU

**Sociales et environnementales**

Notation	Modéré
----------	--------

**Description du risque :**

1. l'environnement pourrait être affectée par les plans d'urbanisme, les plans de développement des infrastructures, etc..
2. les ressources culturelles physiques peuvent être affectées en vue d'accueillir un nombre plus important de touristes dans le Nord autour de patrimoine de l'UNESCO. Il y a un risque que le parc soit radié de la liste du patrimoine de l'UNESCO, si les sites ne sont pas correctement conservés.
3. les risques de troubles sociaux liés aux possibles restrictions en terme de réinstallation et d'accès à la terre dans le parc et les communautés environnantes de Dondon et Milot.
4. le risque d'augmentation du crime et la violence, ainsi que des comportements sociaux négatifs tels que le vandalisme, susceptible d'influencer négativement les perceptions touristiques et la croissance du secteur du tourisme.
5. Les institutions ont peu ou pas d'expérience dans la mise en œuvre et des politiques de sauvegarde de la Banque.

**Gestion des risques :**

Le MEF coordonnera avec le MDE et MTPTC pour assurer un développement adéquat des plans d'infrastructure. Le cadre de gestion environnemental et social (CGES) indiquent les critères pour écarter les activités qui endommageraient irréversiblement ou détruiraient quelque partie du site, ainsi que les critères pour identifier et gérer tous les autres impacts sociaux et environnementaux. Le CGES propose également des conseils sur le renforcement des capacités et la formation des organismes concernés, impliqués dans la gestion du site.

Resp :	Statut :	Stade :	Récurrent :	Date d'échéance :	Fréquence :
Client	En cours	Mise en œuvre			

**Gestion des risques :**

Le projet va coordonner étroitement avec l'UNESCO afin de s'assurer que les sites du patrimoine ne sont pas affectés. Le projet permettra d'atténuer ce risque en se conformant à l'UNESCO et exigences de l'ICOMOS en instituant une autorité de parc, concevant un plan de gestion du parc et définissant la charge que le site est en mesure d'accueillir, en visant un équilibre entre conservation et développement. Le projet a préparé un Plan de gestion des ressources culturelles physiques pour identifier et résoudre des problèmes potentiels issus des activités de restauration qui fera partie intégrante du plan de gestion de parc du PNH-CSSR.

Resp :	Statut :	Stade :	Récurrent :	Date d'échéance :	Fréquence :
--------	----------	---------	-------------	-------------------	-------------



**Description du risque :**

1. En raison du manque de formation du personnel, une surveillance adéquate et l'évaluation du projet pourraient être faibles.
2. suivi, évaluations d'impact en particulier, exige des données raisonnablement fiables, dont il est très peu disponible en Haïti.
3. les institutions appuyées par le projet (p. ex. Park authority ; Organisation de gestion de destination) ne peut être durable en raison de manque de fonds et un plan d'affaires viable.
4. activités touristiques discerniez pas compétitives à répondre à la demande internationale.
5. durabilité risque : La viabilité du projet à long terme pourrait être menacée par le manque de soutien de la GoH et nécessaire suivi-évaluation. Durabilité des résultats du projet serait touchée par la progression globale de l'ordre du jour de décentralisation du gouvernement haïtien, y compris le transfert de ressources adéquates aux entités régionales et locales pour l'entretien et l'exploitation.

**Gestion des risques :**

Une formation sera disponible si des faiblesses en matière de suivi et d'évaluation sont détectées au cours de la mise en œuvre du projet. Un spécialiste de projet S& E sera embauché au niveau de l'UTE. L'équipe organisera la collecte de données primaires, à l'aide d'enquêtes.

Resp :	Statut :	Stade :	Récurrent :	Date d'échéance :	Fréquence :
Client	Non encore échues	Mise en œuvre		31 janvier 2019	

**Gestion des risques :**

Le gouvernement s'engage à fournir le budget nécessaire pour maintenir une autorité correctement dotée en personnel pour le PNH. Un engagement formel du gouvernement pour couvrir les activités du projet tels que le financement de la maintenance, des opérations, réparation, et autres demandes spécifiques du projet seront consignés dans le cadre d'une nouvelle réglementation concernant la gestion du patrimoine culturel national, y compris du PNH. Le risque de pérennité est atténué dans le cas du PNH par le prélèvement de droits d'entrée au parc afin de faciliter la durabilité après la fermeture du projet. Le projet favorisera la soutenabilité en veillant à ce qu'un montant important des droits d'entrée perçus est utilisé pour le parc.

Resp :	Statut :	Stade :	Récurrent :	Date d'échéance :	Fréquence :
Client	Non encore échu	Mise en œuvre			Tous les ans

**Gestion des risques :**

En ce qui concerne les travaux d'infrastructure proposés dans le projet, la viabilité dépend des ressources financières pour les exploiter et les entretenir du niveau d'appropriation de l'infrastructure par les bénéficiaires au niveau local. Ce niveau d'appropriation dépendra des mécanismes de mise en œuvre. La contribution du Gouvernement aux investissements et organismes renforcés par le projet, et son engagement financier continu en faveur de la décentralisation influencera fortement la durabilité des actions. L'élaboration d'un plan de gestion de parc y compris de directives techniques, d'exploitation d'entretien et de gestion des biens patrimoniaux et l'exigence de définir un plan de maintenance pour les investissements locaux contribueront à la durabilité de l'opération. Enfin, des dispositions seront prises pour fournir une formation en S& E et un soutien au travers de la composante E.

Resp :	Statut :	Stade :	Récurrent :	Date d'échéance :	Fréquence :
Tous les deux	Non encore échu	Mise en œuvre			Continu

**Autres (facultatif)**

**Notation** Elevé

**Description du risque :**

1. en raison de sa situation géographique, Haïti est frappé chaque année par les ouragans et autres catastrophes naturelles.
2. les occurrences de tempête/aleas occasionnent des dommages pendant les travaux et nécessitent de modifier les exigences de construction.

**Gestion des risques :**

L'Atténuation de ce risque sort du cadre d'action de la BM. Cependant la BM continuera de surveiller la situation et proposera d'ajuster le programme si nécessaire.

Resp :	Statut :	Stade :	Récurrent :	Date d'échéance :	Fréquence :

<p>3. les occurrences de tempête/aleas au cours de l'exécution du projet modifient les priorités du GoH et la reallocation du financement des projets de réduction de la vulnérabilité et les activités d'adaptation de changement climatique pour des activités d'urgence.</p> <p>4. l'absence de résolution de la RN003 de la Route, qui est susceptible d'affecter le nombre de touristes que le site historique National peut attirer et le risque de déclassification du PNH sont susceptibles d'influer sur la mise en oeuvre du projet.</p>	Tous les deux	En cours	Mise en œuvre			
	<b>Gestion des risques :</b>					
	La planification et la priorisation des stades critiques des travaux feraient en sorte que ceux-ci seraient terminés avant la saison cyclonique. La planification et l'exécution des marchés de travaux comprendraient également des provisions pour la de gestion de risque.					
	<b>Resp :</b>	<b>Statut :</b>	<b>Stade :</b>	<b>Récurrent :</b>	<b>Date d'échéance :</b>	<b>Fréquence :</b>
	Tous les deux	En cours	Mise en œuvre			
<b>Gestion des risques :</b>						
La Composant D du projet est définie conformément à l' OP 10.00, autorisant le gouvernement d'Haïti à réaffecter des financements aux fins d'urgence et de reconstruction, si nécessaire. Les projets existants de reconstruction intègrent des considérations de réduction de la vulnérabilité et de résilience climatique dans des de travaux de génie civil.						
<b>Resp :</b>	<b>Statut :</b>	<b>Stade :</b>	<b>Récurrent :</b>	<b>Date d'échéance :</b>	<b>Fréquence :</b>	
Client	Non encore échu	Mise en œuvre				
<b>Gestion des risques :</b>						
À la demande du Comité du patrimoine mondial, des alternatives à la Route RN003 sont étudiées par le gouvernement. L'UNESCO a mentionné verbalement la réception d'une lettre du gouvernement haïtien confirmant cette situation.						
<b>Resp :</b>	<b>Statut :</b>	<b>Stade :</b>	<b>Récurrent :</b>	<b>Date d'échéance :</b>	<b>Fréquence :</b>	
Client	En cours	Mise en œuvre		11 juillet 2016		
<b>Risque global de mise en œuvre :</b>	<b>Notation</b>	<b>Haute</b>				
<p>Description du risque :</p> <p>La notation de risque globale pour la mise en œuvre du projet proposé est élevé. Le risque principal est lié au contexte du pays y compris la faible capacité institutionnelle des organismes gouvernementaux, combiné avec un grand nombre d'intervenants. Le projet tente d'atténuer ce risque par: (i) la mise en œuvre progressive des activités au fil du temps en tenant compte de la capacité des différentes agences ; (ii) l'ancrage du projet au MEF, qui a une capacité de mobilisation des autres ministères et organismes gouvernementaux ; (iii) engagement de l'UTE, une Agence ayant un solide bilan de mise en œuvre de projets; (iv) en utilisant une équipe multisectorielle ayant l'expérience de différents segments de la BM; (v) en s'appuyant sur une assistance technique auprès des institutions spécialisées telles que l'UNESCO. L'examen à mi-parcours est prévu 30 mois après la mise en vigueur, ce qui présentera une occasion d'évaluer l'avancée du projet et faire les ajustements nécessaires à la fin de la première phase.</p>						

## Annexe 5: Plan d'Appui à la Mise en Oeuvre

### HAITI

#### Projet de Préservation du Patrimoine et d'Appui au Secteur Touristique

##### Stratégie et Approche Pour l'Appui à la Mise en Oeuvre

1. La stratégie d'appui à la mise en oeuvre s'appuie sur le profil de risque du projet (ORAF, annexe 4) et vise à améliorer la qualité d'exécution des interventions proposées par le bénéficiaire. Par conséquent, la stratégie met l'accent sur les mesures d'atténuation des risques définis dans l'ORAF et d'appui standard de mise en œuvre, y compris sur les aspects techniques, institutionnels, de sauvegarde (environnement, social) et les aspects fiduciaires.

2. Le Chargé de Projet et les spécialistes responsables de chaque composante entreprendront des missions de supervision 3 fois par an jusqu'à mi-parcours de du projet. La fréquence des missions par la suite serait déterminée en fonction du développement du projet. Le membre de l'équipe basé dans le pays organisera des missions supplémentaires d'appui technique occasionnelles pour compléter la supervision quotidienne, le suivi, adresser les problèmes et goulets d'étranglement du projet, assurer la cohérence entre les composantes du projet, effectuer les liaisons nécessaires entre les investissements nationaux et régionaux, renforcer la coordination entre le MEF, UTE et les autres institutions partenaires et entre les autres parties prenantes. Un suivi régulier des chargé et co-chargé de projet et spécialistes du siège mettra l'accent sur les domaines suivants:

- (a) **Stratégique**– Dans la mesure du possible, les missions d'appui à la mise en œuvre rencontreront l'UTE et les institutions partenaires pour: (i) examiner les activités du projet ; (ii) re-confirmer l'alignement stratégique des activités du projet avec les objectifs de développement ; et (iii) assurer la coordination nécessaire entre les partenaires respectifs.
- (b) **Technique** –L'équipe d'appui à la mise en œuvre du projet comprendra des spécialistes techniques de la Banque chargés d'examiner et de suivre l'exécution des composantes du projet avec les institutions partenaires et de l'UNESCO et effectuer des réglages sur le plan de la conception et de la passation des marchés lorsque cela est nécessaire. L'équipe d'appui à la mise en œuvre comprendra des spécialistes dans le patrimoine culturel, le tourisme, le développement local et urbain et des experts techniques externes pourraient être embauchés et consultés au besoin. Un soutien continu pour le suivi et l'évaluation renforcera la capacité de la Banque et de l'UTE à suivre l'avancement du projet et à évaluer l'impact des interventions.
- (c) **Sauvegardes environnementales et sociales**– les spécialistes environnementaux et sociaux de la Banque ou consultants travailleront avec l'UTE dans la mise en œuvre du CGES du projet. Cet appui se poursuivra tout au long du projet. Les spécialistes sociaux appuieront le client dans la préparation des consultations pour plans d'Action de Réinstallation (PAR) pour Cap-Haïtien, Milot et Dondon et le Cadre Fonctionnel du Parc National Historique. Ces spécialistes auront pour tâche de : (i) soutenir l'UTE et les intervenants dans leur familiarisation des instruments de la Banque ; (ii) assurer la capacité de l'UTE d'entreprendre

des analyses sociales par genre et d'élaborer des mesures d'atténuation ; et (iii) assurer la supervision régulière et étroite des progrès et de la mise en œuvre de ces plans.

- (d) **Fiduciaire**– Les spécialistes de gestion financière et de passation de marchés du siège et du bureau local fourniront en temps utile, une formation ciblée à l'UTE et à d'autres institutions impliquées dans le projet avant la mise en vigueur du projet et lors des missions de supervision périodiques au cours de l'exécution du projet. Ces spécialistes auraient pour tâche de: (i) soutenir l'UTE dans sa familiarisation avec les règles et procédures de la Banque; (ii) préparer le personnel de UTE à travailler avec les directives marchés publics ; (iii) s'assurer de la capacité de UTE à gérer les flux financiers et les procédures comptables, conformément aux directives de GF ; et (iv) travailler avec UTE à renforcer ses capacités de gestion financière et de passation des marchés pour améliorer et faciliter la gestion de projet. La supervision des modalités de gestion financière du projet se déroulerait tous les six mois et, en réponse aux besoins du client, si nécessaire. L'appui portera principalement sur la gestion des contrats, l'amélioration des compétences et de l'efficacité dans la mise en œuvre, conformément aux directives de la Banque
- (e) **Relations avec les clients**– Le chargé de projet et l'équipe auraient les tâches suivantes: (i) coordonner le suivi de la Banque afin de garantir la mise en œuvre correcte du projet, comme spécifié dans les documents juridiques (p. ex. Accord de Financement, manuel opérationnel du projet); et (ii) rencontrer régulièrement le client et UTE pour évaluer les progrès du projet dans la réalisation des objectifs de développement du projet et aborder les problèmes de mise en œuvre au fur et à mesure qu'ils se présentent.

### Combinaison de compétences requise - Appui institutionnel

Tableau 8: Support Institutionnel

<i>Compétences nécessaires</i>	<i># semaines par FY</i>	<i># Voyages par an</i>	<i>Commentaires</i>
Chef d'équipe de projet (supervision)	8	3	Siège
Co-chargé de projet (Supervision)	4	0	Basé dans le pays si possible
Spécialiste de passation des marchés	3	1	Siège et pays
Spécialiste de gestion financière	3	1	Siège et pays
Spécialiste urbain principal, architecte, patrimoine culturel	10	3	Siege avec longue mission dans le pays
Spécialiste en Infrastructure Senior	1	-	pays
Spécialiste du tourisme	4	2	Siège
Spécialiste des investissements locaux	3	2	Siège
Spécialiste environnemental	3	1	Siège
Spécialiste social	3	1	Siège
Spécialiste du suivi/évaluation	1	1	Siège

### Partenaires

Tableau 9: Partenaires

<i>Nom</i>	<i>Institution/pays</i>	<i>Rôle</i>
Client	MEF	Contrepartie nationale pour le projet, chargée de coordonner l'appui du gouvernement d'Haïti pour le projet
Unité de Gestion de projet	UTE (une unité du MEF)	Responsable de l'exécution du projet
Institutions clés du	Ministère du Tourisme ; Ministère de la	Le MT préside le Comité de pilotage et assure la

gouvernement partenaires du projet	Culture, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, Ministère des Travaux Publics, ISPAN, Autorité de Gestion du Parc, Commission interministérielle de gestion du PNH-CSSR, CIAT, municipalités (et des <i>tables de Concertation communale</i> )	supervision technique de la composante C. le MC par l'entremise de ISPAN est la principale institution en charge du PNH-CSSR. Chaque institution partenaire est responsable des activités spécifiques du projet décrit dans le manuel opérationnel.
Partenaires institutionnels internationaux	UNESCO	L'UNESCO apporte son assistance technique à l'ISPAN pour mettre en œuvre le projet et gérer le PNH-CSSR
Autres donateurs	BID/MIF, AFD, CECI, L'UNESCO/WHC	Collaborent à l'établissement de la destination touristique dans le Nord. CECI met en œuvre un développement de destination touristique de la BID/MIF projet dans le Nord, qui comprend le mandat de monter l'Organisation de Gestion de Destination (OGD). L'AFD apporte son assistance technique à la ville de Cap-Haïtien dans les biens du patrimoine culturel et de la gestion de la ville. WHC surveille la gestion du PNH-CSSR.
Partenaires du secteur privé et des entités publiques- privées	Divers/y le compris Forum économique du secteur privé, chambre de Commerce, Associations et industries (p. ex. Association, Association Haïtienne du Tourisme, association de PME) Organisation de Gestion de la Destination	Au-delà de la consultation, jouent un rôle clé dans la viabilité du projet en continuant les activités du projet grâce à des investissements et en prenant la responsabilité de prestation des services au-delà de la durée du projet. L'OGD pourrait gérer de petites dons pour appuyer les services touristiques et la réhabilitation des maisons historiques et de bâtiment à usage touristique.

## Annexe 6: Analyse Economique

### HAITI

#### Projet de Préservation du Patrimoine et d'Appui au Secteur Touristique

1. **Cette analyse s'appuie sur les leçons tirées de projets de patrimoine et le tourisme culturel précédents pour quantifier les retombées économiques, et mettre en exergue les avantages intangibles liées à la préservation du patrimoine culturel.** Le but de cette analyse économique vise à déterminer le rendement des investissements dans le patrimoine culturel et le tourisme dans le nord de Haïti. Cet exercice est compliqué par plusieurs facteurs, notamment : un environnement naturel et politique volatile présentant un risque élevé de catastrophes ; et la faible capacité des organismes locaux à recueillir et analyser les données avec précision, telles que, par exemple, les valeurs de l'immobilier et les dépenses touristiques. En particulier, typiquement pour les projets de patrimoine culturel, les différentes valeurs associées à ces investissements, esthétiques, symboliques, historiques, par exemple — ne sont pas facilement quantifiables. Dans le cas d'investissements touristiques, un défi supplémentaire réside dans l'importance des facteurs échappant au contrôle du gouvernement qui peut affecter significativement le nombre de touristes et leurs dépenses, y compris les conditions macroéconomiques telles que le prix du carburant, des mouvements de taux de change, ainsi que des événements et des politiques affectant le revenu disponible des ménages. Avec ces paramètres, les leçons tirées des précédents projets de patrimoine culturel sont présentées suivies d'une analyse coûts-bénéfices sur la base des données disponibles rudimentaires, une analyse coût-efficacité et enfin une discussion des bénéfices intangibles du projet.

2. **Quelle est la valeur ajoutée de l'intervention de la Banque mondiale<sup>24</sup> ?** La valeur ajoutée des ressources de la Banque mondiale est démontrée par plusieurs facteurs. Tout d'abord, le projet contribue aux résultats attendus qui sont alignés avec les objectifs de la Banque consignés dans l' ISN FY13-14: (i) réduire la vulnérabilité et accroître la résilience, (ii) encourager la reconstruction durable, (iii) renforcer le capital humain et (iv) revitaliser l'économie. Deuxièmement, elle répond directement aux priorités du gouvernement haïtien, qui comprennent, entre autres, le financement de travaux de réhabilitation physique sur les sites historiques de la Citadelle, du Palais de Sans Souci et du centre historique de Cap-Haïtien et du développement régional. En outre, grâce à ses connaissances du secteur au niveau mondial la Banque peut ajouter une valeur substantielle dans la conception, la construction et les activités d'élaboration des politiques, de même qu'apporter une assistance technique ciblée.

3. **Quel est l'impact du projet sur développement?** Le projet contribuerait à la protection, la réhabilitation et l'interprétation du patrimoine culturel, l'amélioration de l'environnement et le développement économique local.

(a) **Protection, réhabilitation et interprétation du patrimoine culturel.** En raison du sous-investissement dans leur protection, les sites du patrimoine culturel historique sont classés comme « menacés » par l'UNESCO. Par exemple, la colline sur laquelle s'appuie la Citadelle

---

<sup>24</sup>Les questions posées aux points 1,2,3 et 4 sont des questions standards pour les analyses économiques des projets financés par la Banque mondiale, conformément à la directive de la Banque mondiale *Investment Project Financing Economic Analysis Guidance Note*. Avril 2013.

est rongée par l'érosion, causant le glissement de la structure vers le bas progressivement mais continuellement. Le projet contribuera à prévenir toute nouvelle dégradation de ces sites, y compris la stabilisation de la Citadelle et assurer la préservation des sites pour les générations futures (c.-à-d., valeur de transmission) et des utilisations bénéfiques à la génération actuelle. S'ils sont conservés, les sites auraient à la fois « une *valeur d'usage* » ainsi qu'une « *valeur de non usage*. »

Si on laisse ces sites du patrimoine culturel se détériorer davantage, ils perdront leur valeur culturelle et historique. Plus précisément, les paysages du parc, mais aussi les sites clés entourant les quartiers et villes (Milot, Dondon, Cap-Haïtien) s'éteindraient, et ainsi la dégradation de ces zones serait accélérée résultant en une perte de recettes touristiques future et de la qualité de vie.

- (b) **Amélioration de l'environnement.** Le projet appuiera des investissements visant à protéger et restaurer le site et l'environnement local. Le Plan de gestion du parc appuiera les mesures destinées à enrayer la dégradation de la biodiversité du PNH-CSSR. En outre, le projet appuiera la gestion des eaux usées et l'approvisionnement en eau potable des villes voisines de Milot et Dondon, ainsi que des études pour améliorer l'élimination des déchets solides à Milot et l'assainissement au Cap-Haïtien.
- (c) **Développement économique local.** S'appuyant sur le fort potentiel qu'offre le tourisme et les sites du patrimoine culturel ainsi que des investissements existants dans le Nord, le projet favorisera la croissance inclusive de l'économie locale. Il le ferait en générant la demande touristique, ce qui augmenterait la demande de services et marchandises haïtiens, créant ainsi des emplois et revenus pour les Haïtiens.

4. **Le Financement public est-il le véhicule approprié pour atteindre cet objectif?** Le financement public est justifié dans ce cas pour un certain nombre de raisons, y compris la correction d'une défaillance du marché, l'intégration des externalités et l'impossibilité d'exclusion de certains investissements, ainsi que les préoccupations sociales et politiques propre aux sites du patrimoine national. L'incapacité du marché à fournir le financement pour ce projet est due au manque de rentabilité financière de l'investissement combiné avec les externalités positives, sous la forme d'une activité accrue dans l'économie locale, qui ne peut pas être capturé par un investisseur privé. En outre, plusieurs activités soutiennent des investissements qui sont d'usage collectif (c'est-à-dire, le public ne pourra être empêché de les utiliser) tels que la réhabilitation du Fort Picolet, ou qui ne soit pas usage collectif pour des raisons religieuses, par exemple la rénovation de la Chapelle du Palais de Sans Souci. Deuxièmement, les motivations et les rendements souhaités des investisseurs du secteur privé peuvent être en contradiction avec les résultats sociaux plus souhaitables de ces investissements. Même si le coût actuel des billets d'entrée du parc est porté à 10 ou 20 US\$, le revenu ne couvrirait pas les investissements ou les coûts d'entretien. En outre, la plupart des investissements particuliers souffre d'informations incomplètes, comme en témoignent les études préparatoires du projet, qui rendent l'investissement potentiel dans ces sites sans attrait pour les investisseurs privés. Ces facteurs, combinés avec le capital initial très élevé requis pour rouvrir le parc, découragerait probablement un investisseur privé d'investir.

5. **Relever les défis pour mesurer les impacts attendus : leçons tirées des projets précédents.** Afin de relever les différents défis propres à mesurer l'impact économique du patrimoine culturel et les investissements touristiques dans un environnement politique et

géographique volatile, avec faibles capacités statistiques et peu de données, le projet a considéré les leçons tirées des projets précédents de la Banque mondiale.

6. **Leçon #1: investir dans le développement du patrimoine culturel et du tourisme dans une région instable : le cas de la Jordanie.** L'objectif du Projet « *Patrimoine culturel, développement urbain et projet touristique de Jordanie* (P081823) est de contribuer au développement du tourisme dans cinq villes secondaires clés historiquement et culturellement importants après Amman et, ainsi, de créer les conditions pour le développement local. Un objectif secondaire est de contribuer à la consolidation de l'industrie du tourisme dans les actifs touristiques de Petre, première destination touristique de Jordanie. Alors que le projet visait à appuyer les objectifs de la politique du gouvernement de développer l'industrie touristique du pays d'une manière écologiquement responsable et durable, d'augmenter la valeur des propriétés locales et taxe municipale bases et de pour créer de nouveaux emplois, il n'a pas tenté de quantifier ces objectifs. En raison de l'environnement politique volatile dans la région, qui peut façonner le nombre de touristes d'une année à l'autre de manière imprévisible, le projet a exclu des méthodologies habituelles telles que l'évaluation contingente des bénéfices du projet, ou l'évaluation hédonique qui estime le changement dans les valeurs de propriété proche de celle des sites d'investissement. Au lieu de cela, le projet a utilisé une méthodologie de rapport coût/efficacité pour l'analyse économique. Dans le cadre de cette méthodologie, l'analyse économique a montré que les investissements du projet ont été les plus rentables, axés sur des infrastructures clés, en soutenant des initiatives simples et peu coûteuses. Le projet considère ces leçons et intègre la méthodologie du rapport coût-efficacité dans l'analyse économique, à l'aide d'une catégorisation similaire des investissements par leurs caractéristiques de biens publics.

7. **Leçon #2: Quantifier le tourisme en Chine lorsque les données sont indisponibles et estimations incertaines.** Le *Projet de Développement et Protection du patrimoine culturel et naturel de CN-Gansu* vise à soutenir cinq résultats distincts dans cette région de Chine : protection du patrimoine culturel et naturel, remise en état et l'interprétation, amélioration de l'environnement, développement économique local, amélioration des compétences locales et renforcement institutionnel. Pour assurer les avantages induits et dynamiques du projet, la passation des marchés pour les projets d'investissement a été délibérément conçue en paquets assez petits pour attirer des offres des entreprises locales. Alors que l'analyse économique donne un bref résumé de la génération d'emploi attribuable au projet, basé sur les données de l'emploi fournies par l'UGP il ne présente pas d'une analyse coûts-bénéfices du projet. L'analyse économique cite la nature hautement spéculative des sources de revenus prévus et du nombre de touristes, incertitude sur le l'ampleur et le moment de la reconnaissance par le marché des sites comme destinations touristiques et une modification macroéconomique imprévisible, comme raisons de choisir la méthodologie de rapport coût/efficacité à la place. Dans cette logique, le projet présente une ventilation des investissements qui sont considérés comme des biens publics, mais aussi cibles des options à moindre coût, des technologies appropriées localement, méthodes de construction et procédures de maintenance pour l'ensemble de ses investissements, dont 66 % sont dans l'infrastructure (pour la plupart des biens publics). Le projet proposé considère cela comme un exemple supplémentaire des avantages de l'utilisation de la méthodologie du rapport coût/efficacité, tout en intégrant aussi une brève analyse de la demande pour estimer l'impact économique attendu de l'augmentation du nombre de touristes.

8. **Leçon #3: Estimer l'impact économique des projets de patrimoine culturel de manière rétrospective : Géorgie et Macédoineex-République yougoslave<sup>25</sup>.** Les Projets de la Banque —*Développement communautaire et de la Culture de Macédoine* (2002/2006), et *Patrimoine culturel de Géorgie* (1998/2003) — ont fourni des fonds pour la restauration et la rénovation du patrimoine et d'autres améliorations pour les deux sites. En général, ces projets proposaient une analyse coûts-bénéfices *ex ante* pour estimer l'impact économique des investissements. Dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, seule une ACB partielle a été effectuée sur le projet pilote à Berevo, tandis que le projet de Géorgie évita toute analyse quantitative *ex ante* des bénéfices attendus. Les deux projets ont reporté l'analyse économique quantitative à posteriori, tout en collectant des données de suivi et d'évaluation sur les sites d'investissement tout au long de la durée de vie du projet. L'évaluation rétrospective des impacts qui a suivi était basée sur des données primaire (au moyen d'enquêtes) et secondaires sur les sites de projet et d'autre endroit similaire non touché par les interventions du projet. Des impacts positifs significatifs ont été trouvés, par rapport aux sites de contrôle: augmentation du nombre de touristes et des dépenses correspondantes, en plus de visites de business locaux et de musées ; stimulation de l'emploi et preuve quantitative des bénéfices culturels, mesurée par la volonté des parties prenantes à payer pour la poursuite des travaux de réhabilitation des sites.

9. Le projet proposé considère les leçons importantes suivantes tirées de cette évaluation d'impact *ex post* et tente de les améliorer. Il se basera sur un système de suivi et d'évaluation sensé du projet et le suivi des principales variables économiques telles que des résultats, revenus, nombre de touristes et des dépenses et investissements induits, des enquêtes non seulement au niveau des business mais aussi des bénéficiaires du projet et évaluation de leur volonté de payer pour les bénéfices, et choix d'un référent valide pour déduire les impacts progressifs du projet. Le projet aurait en effet à recueillir ces données tout au long du projet, tant aux sites d'investissement, que sur des sites de comparaison tels que Jacmel. En outre, des questions sur la volonté de payer seraient incluses dans l'enquête de référence de touristes étrangers au cours de la préparation et seraient élargies à d'autres intervenants, tels que les résidents locaux, dans des enquêtes de suivi au cours du projet.

10. **Analyse coûts-bénéfices.** La demande touristique est évidente d'après les chiffres récents du MT<sup>26</sup>, qui montrent que Haïti a reçu le plus grand volume de touristes au cours du premier trimestre de 2013 depuis 2007 et entre 2007 et 2011 : le volume de touristes internationaux a augmenté en moyenne de 4,9 pour cent par an, malgré la crise financière mondiale en 2008 et la catastrophe qui a frappé Haïti en 2008 et 2010. Les statistiques les plus récentes recueillies par le ministère du tourisme pour la période 2013 montrent une moyenne de 2 800 visiteurs par mois sur le Parc National Historique (total des visiteurs du Palais de Sans Souci et/ou la Citadelle). Ainsi, une projection pour le nombre total estimé de visiteurs au PNH pour 2013 dépasse probablement 30 000. Bien qu'il n'y a pas de méthode fiable dans le cadre d'Haïti pour prédire les nouvelles augmentations de tourisme et ses effets économiques générés par le projet, le projet envisage d'enregistrer ces données et de produire une évaluation *ex-post*<sup>27</sup>. En particulier, le

---

<sup>25</sup>Throsby, David. *Investing in Urban Heritage: Economic Impacts of Cultural Heritage Projects in FYR Macedonia and Georgia*. Urban Development Series Knowledge Papers. Septembre 2012. No. 16. Banque mondiale.

<sup>26</sup>BUST (Bulletin de statistiques touristiques), Ministère du Tourisme, Janvier à mars 2013

<sup>27</sup>Le projet suivrait l'exemple d'autres projets pour préparer cette évaluation, tel que celle de projets similaires dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Géorgie : la Banque mondiale. Urban Development Knowledge Series Papers.

projet procédera à une enquête touristique, y compris une enquête de base indicative de petit échantillon avant le début du projet et des enquêtes comparatives au cours de la mise en œuvre du projet, de même qu'une enquête plus approfondie en fin de projet, pour tenter de collecter des données.

11. Outre les estimations du GoH, l'équipe du projet a bénéficié des données provenant des sources principales de touristes, tels que la RCCI et les lignes aériennes commerciales, afin de présenter l'analyse coûts-bénéfices suivante. Basé sur l'analyse de la composante A uniquement, avec un coût de 28 millions de dollars, selon des estimations prudentes de l'afflux touristique, leurs dépenses associées, un horizon de dix ans (quatre ans après la fin du projet) et un taux d'actualisation de 10 %, l'IRR estimée est de 39 pour cent, avec une VAN de 18 millions de dollars. Sous l'effet d'un multiplicateur local conservativement estimé à 1.2, le TRI serait de 50 pour cent, avec une VAN de 24 millions de dollars. Une analyse de sensibilité montre qu'avec un multiplicateur local juste au-dessus de 0,52, la VAN serait toujours positive. Une analyse plus approfondie indique que même avec une chute des entrées touristiques de 57 pour cent et la VAN continuerait d'être positive. Ces analyses de sensibilité ont été effectuées à l'aide de « switching values » jusqu'à ce que la VAN égale zéro.

12. Ces résultats sont partiels, car ils ne prennent pas en compte les bénéfices retirés des autres composantes, telles que (i) les autres investissements socio-économiques physiques dans les municipalités et les petits investissements auprès des bénéficiaires en vertu du programme de subvention ; ou (ii) les investissements dans le renforcement des capacités. Les avantages de ces investissements supplémentaires sont susceptibles d'être importants car ils amélioreront le climat des affaires et des moyens de subsistance dans les quartiers adjacents au centre-ville historique de Cap-Haïtien et au PNH-CSSR à Milot et Dondon. Ils diminueront les pertes et les coûts de transaction et soutiendront l'activité des entreprises, permettant ainsi aux populations de profiter pleinement des retombées économiques du tourisme. De même, les éléments de preuve en Haïti et ailleurs indiquent que les bénéfices du renforcement des capacités dans un contexte où les ressources humaines sont limitées et la capacité institutionnelle faible sont susceptibles d'être extrêmement élevés. Par conséquent, les résultats globaux du projet devraient être plus élevés que ceux issus de des principaux investissements de réhabilitation et de mise à niveau en vertu du volet A seulement. L'analyse coût-efficacité et la discussion des avantages intangibles justifient davantage ces avantages supplémentaires.

13. Aux défis particuliers pour estimer les rendements du patrimoine culturel par le biais de l'analyse coûts-bénéfices, s'ajoutent ceux spécifiques liés aux projets touristiques, telles que la définition du secteur du tourisme et des touristes, ainsi que l'estimation et la collecte de données. Dans cette optique, le projet considère deux approches qui pourraient adresser ces points : (i) rapport coût/efficacité ; et (ii) discussion des bénéfices intangibles d'investir dans le patrimoine culturel

## Coût-efficacité

14. **Choix Méthodologiques.** Une option serait une évaluation hédonique pour estimer l'augmentation de la valeur des propriétés immobilières en raison du projet. Toutefois, dans le cadre d'Haïti, les données nécessaires sur les valeurs actuelles des propriétés ne sont pas disponibles. Le problème est aggravé par l'absence d'attribution réaliste directement aux activités du projet. En même temps, il est difficile d'évaluer la diminution de l'activité économique en l'absence du projet. Une deuxième option consiste à envisager d'autres investissements et leur valeur en terme de bien public.

15. **Choix des Investissements.** Le projet proposé appuie les investissements les plus rentables et se concentre sur la fourniture publique de l'infrastructure grâce à des options peu coûteuses et simples qui mettent l'accent sur les espaces publics visibles fréquemment utilisés, culturellement significatifs et importants pour la vitalité de la communauté. Les investissements proposés utilisent les technologies adaptées localement, des méthodes de construction et les procédures de maintenance qui peuvent être maintenues après l'achèvement du projet. Toutefois, compte tenu de la nature de bien public de ces investissements, il y a des arguments solides pour l'intervention du secteur public pour préserver, améliorer et gérer ces actifs afin d'améliorer le contexte social. Leur nature de bien public se pose pour un certain nombre de raisons, notamment : des externalités positives non facilement capturées par un investisseur privé, l'incapacité d'interdire le public d'utiliser ou d'apprécier les investissements ; une interdiction non souhaitée du public d'utiliser certains investissements, ou des informations incomplètes sur les investissements.

16. Les travaux représentent 71 % du coût total du projet, soit 32 millions de dollars. Parmi ceux-ci, 8 millions de dollars sont encore indéfinies, et ne seront entrepris que dans la deuxième phase du projet. Des 24 millions de dollars restant, 100 % des activités financées entraîne certaines formes d'externalités positives qui ne pourrait pas être entièrement saisis par un investisseur privé et nécessitent par conséquent intervention de l'Etat pour financer le niveau optimal de ces biens. Parmi eux, 38 pour cent sont également d'usage collectif et 21 % supplémentaires pourraient être collectif, mais ce ne serait pas souhaitable. Enfin, on manque de données sur tous les travaux envisagés et il est donc nécessaires de faire des études de préparation supplémentaires qui sont incluses dans le projet, ce qui les rend peu attrayants pour un investisseur privé. En effet, 100 % des travaux financés dans le cadre du projet sont considérés comme des biens publics, selon des critères comme la présence d'externalités positives, les informations incomplètes et de l'impossibilité d'exclusion — rendant des investisseurs peu attrayants pour les privés. S'ils devaient être ouverts à des investisseurs privés, comme alternative aux investissements publics, le coût social et culturel — quoique non quantifiables — serait important et irrémédiable. Un approfondissement de ces avantages intangibles est décrit ci-dessous.

17. **Au delà des chiffres, la valeur du patrimoine culturel**<sup>28</sup>. Dans un environnement de faible capacité statistique comme Haïti, associé au risque élevé d'événements qui peuvent arriver soudainement dissuadant les touristes pendant de longues périodes de temps, il est utile

---

<sup>28</sup>Licciardi, Guido et Rana Amirtahmasebi. *The Economics of Uniqueness: investing in historic city cores and cultural heritage assets for sustainable development*. Banque mondiale. Octobre 2012

d'envisager la valeur de ce projet en termes autres que le seul impact quantifiable. Selon Licciardi et Amirtahmasebi, la valeur du patrimoine culturel peut être ventilée dans les valeurs spécifiques suivantes que les individus peuvent assigner à des sites particuliers, selon leurs évaluations particulières:

- (a) *Valeur esthétique* se réfère à la beauté dans un sens fondamental, que cette qualité soit en quelque sorte intrinsèque au site et ses environs ou si qu'elle soit exprimée par la consommation de celle-ci par le spectateur ;
- (b) *Valeur symbolique* fait référence à la signification et des informations qui aident la communauté où le site se trouve à interpréter l'identité de la collectivité et à 'affirmer sa personnalité culturelle. La valeur du site comme une représentation du sens peut être particulièrement importante dans sa fonction éducative, non seulement pour les jeunes, mais aussi pour faire progresser les connaissances et la compréhension de l'ensemble de la communauté ;
- (c) *Valeur spirituelle* peut contribuer au sentiment d'identité aussi bien de la communauté vivant dans ou autour du site et que des visiteurs du site. Il peut leur fournir un sentiment de confiance culturelle et de la connectivité entre le local et le global.
- (d) *Valeur historique* est incontestablement intrinsèque au site et de toutes les composantes de la valeur culturelle, c'est probablement le plus facilement identifiable en termes objectifs. Peut-être son principal avantage est perçu dans la manière avec la valeur historique aide dans la définition de l'identité, en fournissant une connectivité avec le passé et en révélant les origines du présent.
- (e) *Valeur d'Authenticité* fait référence à la valeur du site en soi parce qu'il est réel et unique. Une caractéristique importante concomitante est que le site a une intégrité, diversement définie dans des circonstances différentes, qui doivent être préservée ;
- (f) *Valeur scientifique fait référence* à l'importance du site pour son contenu scientifique ou comme une source ou un objet d'étude scientifique.

18. Compte tenu de la valeur patrimoniale significative des actifs inclus dans ce projet représentée par chacune de ces valeurs, un appui à la préservation du patrimoine culturel donnerait les rendements économiques quantifiables et ces bénéfices plus larges d'une importance particulière aux Haïtiens fiers de leur pays.